

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA CHARENTE

Recueil des actes administratifs

Date de publication
27 mai 2026

Le présent recueil est élaboré dans le cadre des dispositions de l'article L. 221-2 du code des relations entre le public et l'administration et conformément aux dispositions de l'article R. 1424-17 du code général des collectivités territoriales. Les actes qui y figurent peuvent faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de leur publication, par toute personne à laquelle l'acte fait grief.

Sommaire

1. Délibérations du bureau du conseil d'administration du 22 avril 2026

- Approbation du procès-verbal de la séance du 25 mars 2026
- Projet de réaménagement et d'extension du Cis Brigueuil – Avant-projet sommaire (APS)
- Projet d'agrandissement de la salle de sport Angoulême – Validation du projet
- Projet d'isolation de l'Etat-major (mur rideau) – Validation de l'avant-projet définitif (APD)

2. Arrêtés

- Arrêté n° 236/2026, du 23 mars 2026 fixant la liste d'aptitude d'accès au grade de capitaine de sapeurs-pompiers professionnels
- Arrêté n° 450/2026, du 24 avril 2026 portant délégations de signature (Etat-major)
- Arrêté n° 451/2026, du 24 avril 2026 portant délégations de signature (centres d'incendie et de secours)

3. Autres documents

- Procès-verbal de l'élection destinée au renouvellement des représentants des établissements publics de coopération intercommunale compétents en matière de secours et lutte contre l'incendie au conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours (CASDIS – Collège des représentants des EPCI)
- Procès-verbal de l'élection destinée au renouvellement des représentants des communes compétentes en matière de secours et lutte contre l'incendie au conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours (CASDIS – Collège des représentants des communes)
- Procès-verbal de l'élection destinée au renouvellement du CCDSPV
- Procès-verbal de l'élection destinée au renouvellement de la CATSIS collège sapeurs-pompiers professionnels officiers
- Procès-verbal de l'élection destinée au renouvellement de la CATSIS collège sapeurs-pompiers professionnels non-officiers
- Procès-verbal de l'élection destinée au renouvellement de la CATSIS collège sapeurs-pompiers volontaires officiers
- Procès-verbal de l'élection destinée au renouvellement de la CATSIS collège sapeurs-pompiers volontaires non-officiers
- Procès-verbal de l'élection destinée au renouvellement de la CATSIS collège personnels administratifs techniques et spécialisés



Extrait du procès-verbal des délibérations

Bureau du conseil d'administration

Séance du 22 avril 2026

Le bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Charente, dûment convoqué le 30 mars 2026 s'est réuni en session ordinaire au siège de l'établissement public, sous la présidence de monsieur Jérôme SOURISSEAU, président du Conseil d'administration du Sdis

Présents :

Messieurs Jérôme SOURISSEAU, Philippe BOUTY
Mesdames Emilie RICHAUD, Brigitte FOURE

Excusés :

Monsieur Xavier BONNEFONT

Assistait également à la séance :

Colonel David FAVARD, Directeur départemental

Approbation du procès-verbal de la séance du 25 mars 2026

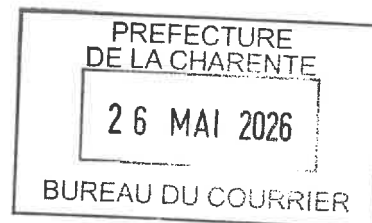
Le procès-verbal de la séance du bureau du conseil d'administration du 25 mars 2026 est soumis à approbation.

Vu le rapport soumis à leur examen ;
Après en avoir délibéré ;
Les membres du bureau du conseil d'administration :

- Adoptent le procès-verbal de la séance du 25 mars 2026

Le Président du conseil d'administration

Monsieur Jérôme SOURISSEAU





**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA CHARENTE**

Séance du 25 mars 2026

Le bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Charente, dûment convoqué le 4 mars 2026 s'est réuni en session ordinaire au siège du conseil départemental de la Charente, sous la présidence de madame Emilie RICHAUD, première vice-présidente, assurant la suppléance du président empêché.

Présents :

Madame Emilie RICHAUD,
Philippe BOUTY, Xavier BONNEFONT

Absents excusés :

Monsieur Jérôme SOURISSEAU
Madame Brigitte FOURE

Assistaient également à la séance :

Colonel David FAVARD
Colonel Julien PANCHEVRE
Monsieur Steve GIOSA

Madame Emilie RICHAUD, 1^{re} vice-présidente du conseil d'administration du SDIS, déclare ouverte la séance à 16 h 43.

Approbation du procès-verbal de la séance du 25 février 2026

Les membres du bureau du conseil d'administration prennent connaissance du procès-verbal du 25 février 2026.

DÉBAT

Le Directeur départemental présente le rapport.

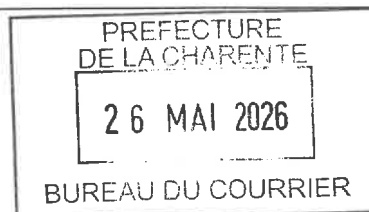
Aucune observation n'est apportée, Madame la Vice-présidente, soumet le rapport au vote :

Pour : 3

Contre : 0

Abstention : 0

Vu le rapport soumis à leur examen ;
Après en avoir délibéré ;
Les membres du bureau du conseil d'administration :
- adoptent le procès-verbal de la séance du 25 février 2026



Création de postes pour accroissement saisonnier d'activité

Vu l'article L.332-23 du code général de la fonction publique,
Vu le décret n°2009-1208 du 9 octobre 2009 relatif au recrutement des sapeurs-pompiers volontaires par contrat,
Vu la délibération du Bureau du conseil d'administration du 18 janvier 2016 fixant le régime général de la rémunération des sapeurs-pompiers volontaires recrutés sous contrat ;
Vu la délibération du Conseil d'administration du 22 octobre 2020 relative à l'octroi de la prime de feu aux sapeurs-pompiers professionnels ;
Vu la délibération du Bureau du conseil d'administration du 5 décembre 2023 ;

La récurrence et l'ampleur des feux d'espaces naturels lors des périodes estivales (exemples : feux de 2022 et ceux de 2025) ont conduit l'établissement à créer des postes de sapeurs-pompiers saisonniers afin de renforcer la couverture du risque feux de forêts pour les mois de juillet et août.

Il est proposé de reconduire ce dispositif initié en 2023 pour l'été 2026 par la création de 4 emplois saisonniers de catégorie C de la filière incendie et secours du grade de sapeur à adjudant, répartis sur les fonctions suivantes :

- 1 CATE titulaire du FDF 2
- 1 conducteur COD2/FDF1
- 2 équipiers titulaires FDF 1

Ces créations de postes s'appuient sur l'article L323-23 du code général de la fonction publique permettant le recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents notamment pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de 6 mois par période de 12 mois.

Conformément aux dispositions du décret n°2009-1208 ces emplois non permanents seront pourvus par des sapeurs-pompiers volontaires titulaires de la formation initiale d'équipier de sapeur-pompier ou de la formation de l'emploi occupé et à jour de leur formation de maintien et de perfectionnement des acquis.

La rémunération sera calculée conformément au régime général de rémunération défini dans la délibération du Bureau du conseil d'administration du 18 janvier 2016 et celle du Conseil d'administration du 22 octobre 2020.

DÉBAT

Monsieur le Directeur départemental présente le rapport. Il précise que ces 4 saisonniers seront postés dans les casernes les plus proches des massifs forestiers étant les plus touchés par les feux de forêts. S'il n'y a pas de risque feux de forêts, ces saisonniers viendront en renfort dans les centres de secours de l'agglomération (Angoulême, Cognac, La Couronne).

Aucune observation n'est apportée, Madame la vice-présidente soumet le rapport au vote.

Pour : 3

Contre : 0

Abstention : 0

Vu le rapport soumis à leur examen ;
Après en avoir délibéré ;
Les membres du bureau du conseil d'administration :

- autorisent la création de quatre emplois non permanents à temps complet de catégorie C de la filière incendie et secours, pouvant aller jusqu'au grade d'adjudant pour une durée de 2 mois à compter du 1er juillet 2026, rémunérés conformément aux dispositions de la délibération du bureau du conseil d'administration du 18 janvier 2016 et celle du conseil d'administration du 22 octobre 2020.

PREFECTURE
DE LA CHARENTE

26 MAI 2026

BUREAU DU COURRIER

Projet d'agrandissement et réaménagement du Cis Chalais Diagnostic

Le Cis Chalais fait l'objet d'un projet d'agrandissement ainsi qu'un réaménagement par la création de la remise VSAV, de la création d'un local d'alerte, de la modification du mode de chauffage et enfin de la création vestiaires/sanitaires femmes/hommes.

Ce centre de secours a été construit au moment de la départementalisation (fin des années 90). Plusieurs difficultés sont constatées sur cette infrastructure et en particulier l'absence de travée VSAV et de local dédié à la désinfection. Des contraintes structurelles (hauteur de linteaux trop faible) ne permettent pas d'utiliser les locaux envisagés à l'époque. Par ailleurs, le mode de chauffage (fuel) nécessite d'être remplacé et un réaménagement des vestiaires et du local d'alerte sont nécessaires.

Un marché de maîtrise d'œuvre a été lancé en octobre 2024 et notifié en décembre 2024. C'est le cabinet d'architecture AME (Architecte Made in France) qui a obtenu le marché de maîtrise d'œuvre.

Une contrainte technique liée à l'obsolescence de la chaudière fioul du CIS Chalais nous oblige à avancer les travaux par rapport au calendrier initial.

C'est pourquoi, le maître d'œuvre a été sollicité afin de réaliser un diagnostic. Vous trouverez ci-joint le rapport émis par le cabinet d'architecture AME.

DÉBAT

Monsieur GIOSA présente le diagnostic et notamment la contrainte technique de la chaudière fioul qui sera remplacée. Il annonce que le bureau d'étude réfléchit à une proposition de remplacement. Au-delà du remplacement du mode de chauffage, il précise qu'il s'agit de l'un des derniers centre de secours n'ayant pas de travée VSAV.

Seront créés :

- Un local d'alerte car celui-ci se trouve dans la cage d'escalier ;
- Recréation des vestiaires sanitaires pour 12 femmes et 35 hommes (remaniement de l'existant) ;
- Vestiaire femme : 2 douches, 1 wc, 1 lavabo, et de la place pour 12 casiers feu ;
- Vestiaire homme : 4 douches, 1 wc, 2 urinoirs, 1 auge, 2 points d'eau et des vestiaires.

Monsieur le Directeur précise que le programme respecte l'enveloppe financière prévue de 420 000 €.

Monsieur BONNEFONT demande si le diagnostic précisera le choix du mode de chauffage.

Monsieur GIOSA souligne que le diagnostic est un état des lieux, c'est l'APS voire l'APD qui précisera le choix.

Aucune observation n'est apportée, madame la vice-présidente soumet le rapport au vote.

Pour : 3

Contre : 0

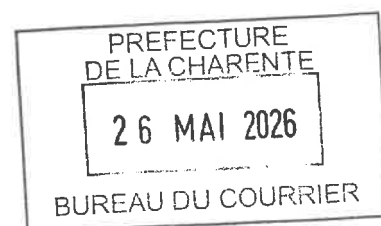
Abstention : 0

Vu le rapport soumis à leur examen ;

Après en avoir délibéré ;

Les membres du bureau du conseil d'administration :

- prennent connaissance du diagnostic
- invitent le maître d'œuvre à poursuivre le projet vers l'APS.



Projet d'agrandissement du CIS Saint-Séverin Validation de l'avant-projet définitif (APD)

Pour rappel, le CIS St Séverin a fait l'objet d'une réhabilitation en 2007 (création d'une travée VSAV avec un local désinfection et de vestiaires). C'est un centre atypique qui dispose d'une disponibilité remarquable et couvre une grande partie des demandes de secours en journée de tout le sud-est de la Charente.

La répartition entre les hommes et les femmes ayant évolué. Il est nécessaire d'agrandir les vestiaires afin de poursuivre l'engagement de personnels féminins.

Par ailleurs, cet agrandissement permettrait la création d'un véritable bureau pour le chef de centre.

C'est pourquoi, au cours du Conseil d'administration en date du 26 mars 2024, les membres du conseil ont validé la programmation des projet infrastructures. Il leur a été soumis notamment à validation, le projet d'agrandissement des vestiaires femmes du centre de secours de St Séverin pour un montant de 185 000 € TTC.

A ce jour, il est également envisagé pour cette extension la création d'un local avec 2 pièces (en option). Ce local permettrait :

- d'installer une mini-station afin de maintenir une autonomie opérationnelle car le CIS St Séverin ne dispose pas de station-service à proximité. Il se fournit chez un garagiste situé à Palluau.
- de ranger le groupe électrogène dans le but de protéger les utilisateurs de l'émanation de monoxyde de carbone s'évaporant dans la remise ainsi que de la pollution sonore.

Cette option a été estimée à 38 000 € HT soit 45 600 € TTC. Le but est de l'associer à ce marché de travaux comme prestations supplémentaires éventuelles (PSE) et en fonction des propositions des opérateurs économiques, de pouvoir l'intégrer ou non dans les travaux.

Le cabinet d'architecte AME (Architecte Made in France) vous soumet donc les plans ci-joints définissant le bureau du chef de centre, l'agrandissement des vestiaires et en option le local pour la mini-station ainsi que le groupe électrogène.

DÉBAT

Madame la 1^{re} vice-présidente présente le rapport et rappelle la commande : Agrandir les vestiaires et sanitaires féminins et construire le bureau du chef de cis. Il a été décidé, lors du bureau du 12 décembre 2025, le report de l'option de la création du local du groupe électrogène et la mini-station essence.

D'après les premières estimations, il manquerait environ 38 000 € HT pour la création du local et de la mini-station.

Madame la vice-présidente préconise et demande de laisser l'option sur les appels d'offres.

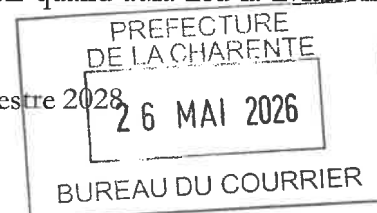
Monsieur GIOSA demande s'il doit réduire la surface du local de la mini-station. Madame la première-vice-présidente répond par l'affirmative. Il est donc convenu de demander une baisse de la surface ainsi que le dépôt du permis de construire en y incluant les options énoncées.

Monsieur BOUTY souhaite savoir l'avancée des projets de travaux du PPI.

Madame la 1^{re} vice-présidente précise qu'il reste au-delà des centres d'incendie et de secours de Saint-severin et Chalais, les centres de secours de Montmoreau (2M€), Brigueuil (630 000 € d'enveloppe), la rénovation énergétique de l'état-major, ainsi que la salle de sport d'Angoulême.

Monsieur BOUTY souligne que le maire de Brigueuil souhaite savoir quand aura lieu la livraison de la rénovation du centre d'incendie et de secours de Brigueuil

Monsieur le Directeur annonce une période prévisionnelle au 1^{er} semestre 2028



Aucune observation n'est apportée, madame la vice-présidente soumet le rapport au vote.

Pour : 3

Contre : 0

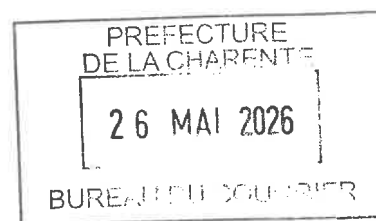
Abstention : 0

Vu le rapport soumis à leur examen ;

Après en avoir délibéré ;

Les membres du Bureau du conseil d'administration :

- Valident l'avant-projet définitif ;
- Valident l'option (local pour la mini-station et le groupe électrogène) ;
- Invitent le maître d'œuvre à poursuivre le projet.



Participation financière du SDIS Abonnement salle de sport pour les sapeurs-pompiers du CTA-CODIS

Vu l'arrêté du 10 avril 2025 relatif à l'appréciation des conditions de santé particulières exigées pour l'exercice des fonctions des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires et pour l'aptitude à la conduite des véhicules du service,
Vu la délibération du Bureau du conseil d'administration du 14 mai 2024,
Vu l'avis du CST du 11 juin 2024,
Vu la délibération du Bureau du conseil d'administration du 23 juin 2025,

Par délibération du Bureau du conseil d'administration du 14 mai 2024, le principe de la participation du SDIS à l'abonnement à une salle de sport pour les sapeurs-pompiers du CIS d'Angoulême a été validé. Cette délibération a été complétée lors du Bureau du conseil d'administration du 23 juin 2025, en élargissant cette prise en charge pour les sapeurs-pompiers du CIS de La Couronne.

Lors de la FSSSCT du 21 novembre 2024, il a été décidé d'étudier la possibilité de participer de manière temporaire, à hauteur de moitié, à un abonnement à salle de sport privée, dans la limite de 15 euros, de manière que chaque sapeur-pompier en régime de gardes des centres d'incendie et de secours d'Angoulême et de La Couronne puisse développer son aptitude physique sur son temps de repos.

Compte tenu des éléments précités, de l'absence d'équipement sportif pour les effectifs du CTA-CODIS, accessible à proximité et de l'obligation pour les sapeurs-pompiers de maintenir un niveau physique compatible avec l'activité opérationnelle, il est nécessaire de permettre aux sapeurs-pompiers réalisant des gardes et en affectation principale au CTA-CODIS, de s'entraîner et se préparer physiquement dans des conditions et dans des locaux adaptés.

Il est ainsi proposé aux membres du Bureau du conseil d'administration de mettre en place temporairement, dans l'attente de mise à disposition d'une structure adaptée, une participation financière de la moitié de l'abonnement à une salle de sport privée par sapeur-pompier et par mois, pour les sapeurs-pompiers du CTA-CODIS dans la limite de 15 € par mois. Ainsi, compte tenu des effectifs, le coût annuel maximal de la mesure serait de 4320 €.

Ces modalités de prise en charge sont temporaires et cesseront lorsque l'aménagement des infrastructures au sein de l'Etat-Major permettra de garantir un environnement adapté au maintien de l'aptitude physique du personnel de garde, prévu fin 2027 – début 2028.

Le sapeur-pompier souhaitant bénéficier de cette participation devra faire une demande de remboursement qui devra être signée par l'intéressé et par le Directeur du SDIS ou son représentant par délégation. Cette demande devra être accompagné du RIB du sapeur-pompier.

DÉBAT

Monsieur le Directeur départemental présente le rapport.

Monsieur BOUTY demande combien de sapeurs-pompiers ont fait parvenir une demande d'abonnement à une salle de sport ?

Le Directeur répond que beaucoup de sapeurs-pompiers ont fait une demande et qu'il continue par ailleurs à en signer sans pouvoir apporter de chiffres. Il rappelle conjointement avec madame RICHAUD que dès lors que les travaux de la salle de sport seront terminés, l'abonnement à la salle de sport prendra fin.

Il rajoute que les travaux de la salle de sport du CTA (initialement il s'agit d'une chambre aménagée en salle de sport) seront revus dans le cadre de la rénovation énergétique de l'état-major, il n'y a donc pas de perspective de nouvelle salle avant 1 an voire 2 ans.

Aucune observation n'est apportée, madame la vice-présidente soumet le rapport au vote.

PREFECTURE
DE LA CHARENTE

26 MAI 2026

BUREAU DU COURRIER

Pour : 3

Contre : 0

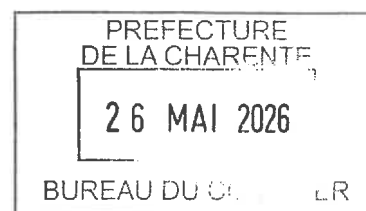
Abstention : 0

Vu le rapport soumis à leur examen ;

Après en avoir délibéré ;

Les membres du Bureau du conseil d'administration :

- Autorisent la mise en place, de façon temporaire, une participation financière à hauteur de la moitié d'un abonnement à une salle de sport privée dans la limite de 15 euros par mois et par sapeur-pompier réalisant des gardes et en affectation principale au CTA-CODIS de valider l'avant-projet définitif.



Convention d'organisation mutualisée de la finale zonale du parcours sportif et des épreuves athlétiques sapeurs-pompiers 2026

Le samedi 23 mai 2026, le SDIS 19 organise la finale zonale du parcours sportif et des épreuves athlétiques de sapeurs-pompiers, épreuve sportive officielle regroupant les 12 équipes départementales de la zone de défense Sud-ouest. Cette finale aura lieu à Brive-la-Gaillarde (19).

Au sein de la zone de défense Sud-ouest, il est d'usage de solliciter la participation des SDIS de la zone organisatrice de cette finale. C'est d'ailleurs ce qui avait été fait par le SDIS 16 lorsque ce dernier a organisé la finale zonale en 2017.

Ainsi le SDIS 19 propose aux SDIS participant de la zone une convention dont l'objet est d'une part de définir les actions et les responsabilités de chacune des parties et d'autre part de fixer la participation financière de chaque SDIS.

La convention prévoit pour les SDIS participants qu'ils mettent à disposition 5 opérateurs sportifs et fixe la participation financière de chaque SDIS à 1.000 € pour concourir aux frais d'organisation incluant notamment les frais d'hébergement et de restauration des membres de la filière des activités physiques et sportives, les besoins logistiques et récompenses.

DÉBAT

Monsieur le Directeur départemental présente le rapport.

Aucune observation n'est apportée, madame la vice-présidente soumet le rapport au vote.

Pour : 3

Contre : 0

Abstention : 0

Vu le rapport soumis à leur examen ;

Après en avoir délibéré ;

Les membres du Bureau du conseil d'administration :

- Autorisent le Président du conseil d'administration du SDIS de la Charente à signer la convention d'organisation mutualisée de la finale zonale du parcours sportif et des épreuves athlétiques sapeurs-pompiers 2026
- Valident le versement d'une participation de 1.000 € au SDIS 19.



Questions diverses

Pas de questions diverses

Fin de séance à 17 h 04.

Le Directeur départemental



Colonel David FAVARD

Le Président du conseil d'administration



Jérôme SOURISSEAU

PREFECTURE
DE LA CHARENTE

26 MAI 2026

BUREAU DU COURRIER



Extrait du procès-verbal des délibérations

Bureau du conseil d'administration

Séance du 22 avril 2026

Le bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Charente, dûment convoqué le 30 mars 2026 s'est réuni en session ordinaire au siège de l'établissement public, sous la présidence de monsieur Jérôme SOURISSEAU, président du Conseil d'administration du Sdis

Présents :

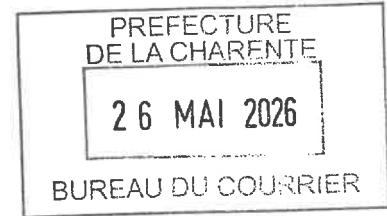
Messieurs Jérôme SOURISSEAU, Philippe BOUTY
Mesdames Emilie RICHAUD, Brigitte FOURE

Excusés :

Monsieur Xavier BONNEFONT

Assistait également à la séance :

Colonel David FAVARD, Directeur départemental



**Projet de réaménagement et d'extension du Cis Brigueuil
Avant-projet sommaire (APS)**

Le CIS Brigueuil a été rénové à la fin des années 90 et les travaux se sont terminés au début des années 2000. A cette période, la prise en compte de la mixité dans les effectifs et les contraintes liées à la désinfection des VSAV avaient été peu appréhendées.

C'est pourquoi, il a été envisagé de réaliser les travaux suivants dans un but d'amélioration des conditions :

- Création d'une travée VSAV et son local de désinfection ;
- Création d'une travée pour un engin incendie (CCRM) ;
- Création d'un vestiaire sanitaire féminin ;
- Réhabilitation du vestiaire masculin ;
- Réfection de la voirie d'accès au CIS.

Un marché de maîtrise d'œuvre a été lancé en octobre 2024 et notifié en décembre de la même année. C'est le cabinet d'architecture Anne MOREAU qui a obtenu le marché de maîtrise d'œuvre.

Pour rappel les transferts de terrain sont en cours.

Les premières études ont débuté fin 2025 et se poursuivent en 2026. De plus, la phase travaux est prévue courant 2027 et s'achèvera en 2028.

Une première réunion avec le maître d'œuvre s'est tenue le 20 octobre 2025 à l'état-major afin de présenter le diagnostic et une esquisse. Elle a été invitée à poursuivre le projet.

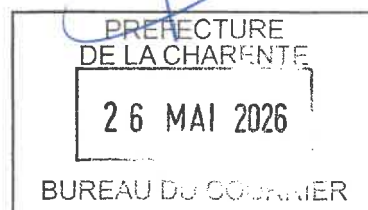
En ce début d'année, Mme Anne MOREAU a transmis l'avant-projet sommaire (APS) en ayant pris en compte les divers éléments communiqués. Vous trouverez donc ci-joint les divers plans et notices.

Vu le rapport soumis à leur examen ;
Après en avoir délibéré ;
Les membres du bureau du conseil d'administration :

- prennent connaissance et valident l'avant-projet sommaire ;
- invitent le maître d'œuvre à poursuivre le projet vers l'avant-projet définitif (APD).

Le Président du conseil d'administration

Monsieur Jérôme SOURISSEAU



Projet:

REAMENAGEMENT ET EXTENSION DU CIS DE BRIGUEUIL

6 Route de Saulgond
16420 BRIGUEUIL

Maître d'ouvrage:

S.D.I.S. CHARENTE
43 rue Chabernaud
16340 L'ISLE D'ESPAGNAC

PLANS ARCHI.

Maître d'oeuvre:
ANNE MOREAU ARCHITECTE D.P.L.G.
Entrepreneur Individuel
20, Rue Raoul Héliart - 16700 Ruffec
annemoreau@wanadoo.fr
05 45 30 32 24

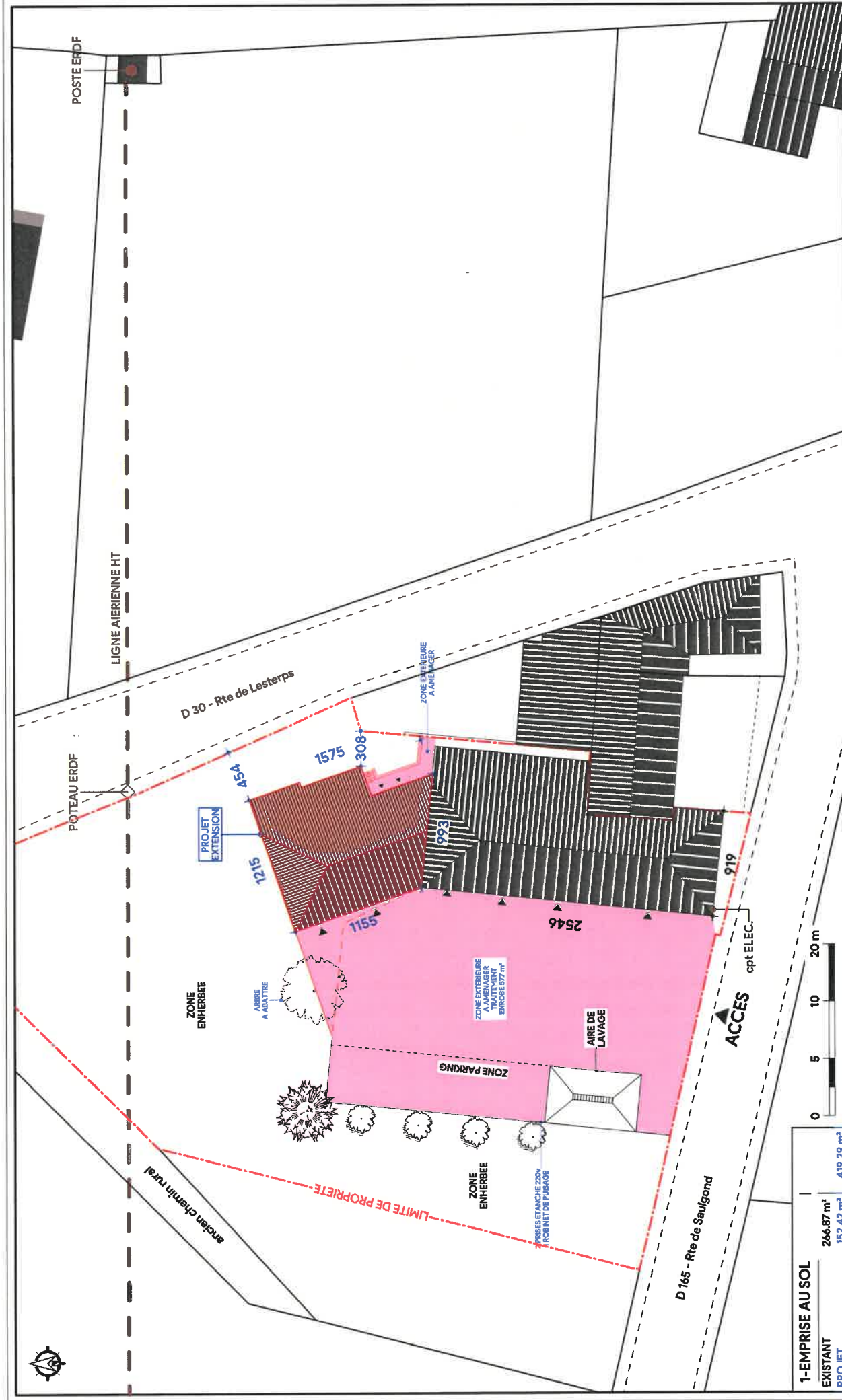


INDICE	DATE	MODIFICATION
A	05-02-2026	MODIF SUITE REUNION 28-01-2026
B	26-03-2026	VARIANTE AMENAGEMENT INTERIEUR DES VESTIAIRES

AVANT PROJET SOMMAIRE		INDICE	DATE
		A3	26/03/2026
		PG	

Les présents plans sont exclusivement destinés à la demande de permis de construire. Ils ne sont pas des plans d'exécution et ne peuvent donc en aucun cas être directement utilisés pour réaliser la construction.





1-EMPRISE AU SOL		
EXISTANT	266.87 m ²	419.29 m ²
PROJET	152.42 m ²	

LES LIMITES DE PARCELLES FIGURANT SUR CE PLAN RESULTENT DE L'APPLICATION DU PLAN CADASTRAL A L'ETAT DES LIEUX ET PRENNENT EN COMPTE LES LIMITES APPARENTES DE POSSESSION. CELES LIMITES PEUVENT AVOIR UNE VALEUR INDICATIVE ET DOIVENT ETRE CONFIRMES PAR BORNAGE CONTRACTUEL AVEC LES PROPRIETAIRES RIVERAINS POUR ETRE DEFINITIVES. DE CE FAIT, LES SUPERFICIES ET LES COTES INDICIEES SONT INSCRITES A TITRE INDICATIF.

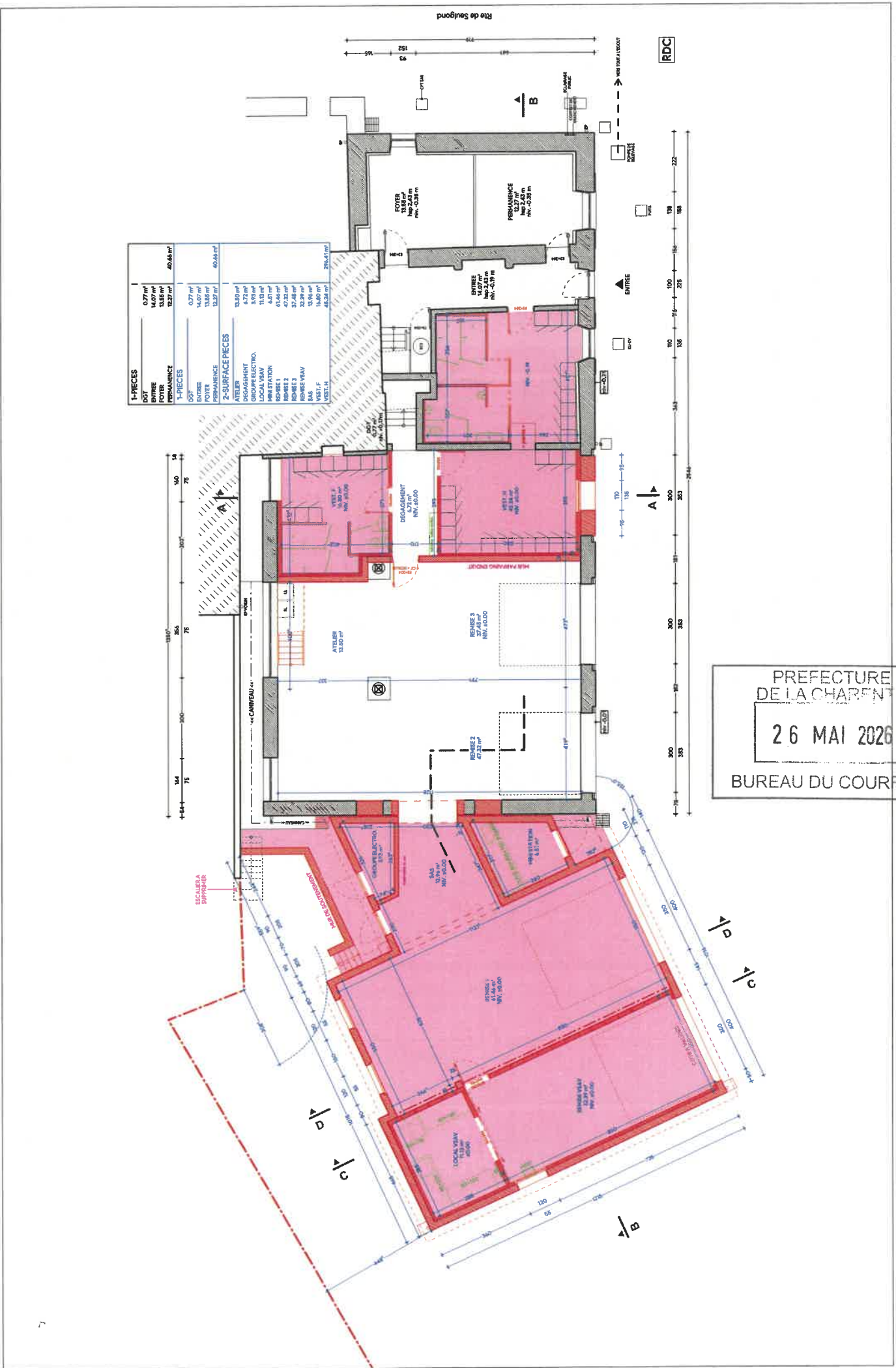


DÉPARTEMENT: CHARENTE / COMMUNE: BRIGUEUIL(16420) / SECTION: G / PARCELLES: N°1454
URBANISME APPLICABLE: RNU - SERVITUDES RELATIVES AUX MONUMENTS HISTORIQUES
 Eglise Saint-Martial ; Lanterne des morts

Les présents plans sont esquisser destinés à la demande de permis de construire, ils ne sont pas des plans d'exécution et ne peuvent donc en aucun cas être directement utilisés pour réaliser la construction.

PLAN MASSE	Maitre d'oeuvre:	APS-1
	S.D.I.S. CHARENTE 43 rue Chabernaud 16340 L'ISLE D'ESPAGNAC	
26/09/2026	PHASE: A.P.s.	ECH: 1/300

REAMENAGEMENT ET EXTENSION



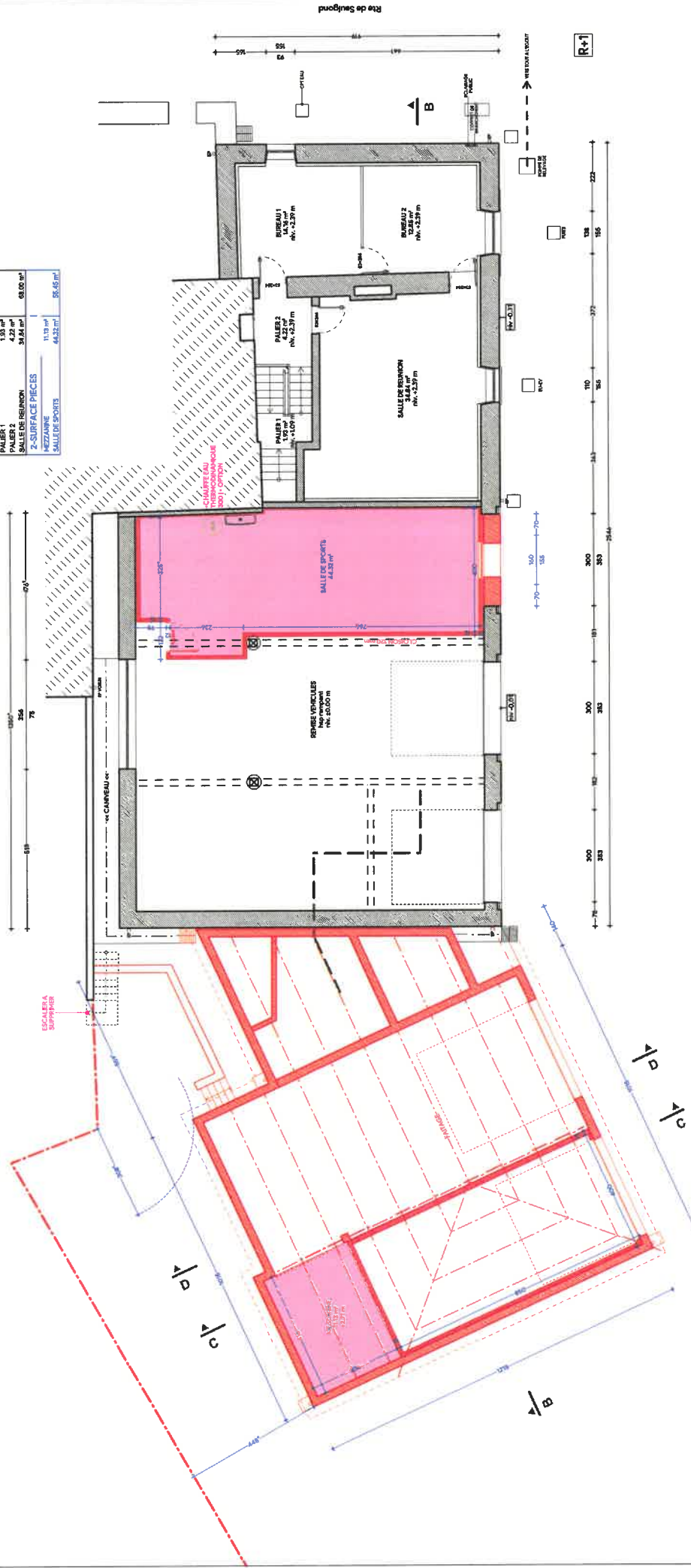
PREFECTURE
 DE LA CHARENTE
26 MAI 2026
 BUREAU DU COURRIER

PLAN RDC	PHASE : 26/03/2026	ECH. : 1/125 A.P.S.	Maître d'ouvrage : S.D.I.S. CHARENTE 43 rue Chabernaud 16340 L'ISLE D'ESPAGNAC
			Maître d'œuvre : ANNE MOREAU ARCHITECTE D.P.L.G. Entrepreneur individuel 20, Rue Raoul Héclart - 16700 Ruffec
			APS-2

Les présents plans sont occasionnellement destinés à la demande de permis de construire. Ils ne sont pas des plans d'exécution et ne peuvent donc en aucun cas être directement utilisés pour réaliser la construction.

REAMENAGEMENT ET EXTENSION

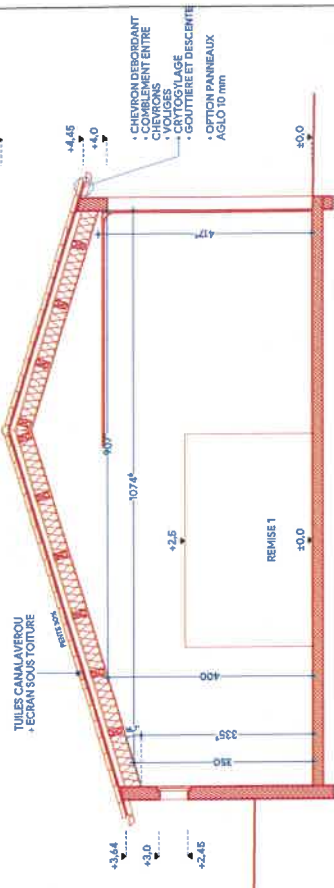
1-PIECES	
BUREAU 1	14,16 m ²
BUREAU 2	14,16 m ²
PALLER 1	1,93 m ²
PALLER 2	4,22 m ²
SALLE DE REUNION	31,14 m ²
2-SURFACE PIECES	
MEZANINE	11,13 m ²
SALLE DE SPORTS	44,32 m ²
38,45 m ²	



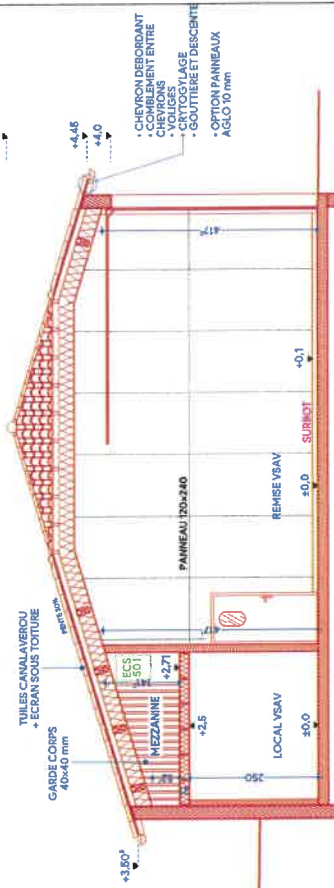
Les présents plans sont établis en vertu de la demande de permis de construire. Ils ne sont pas des plans d'exécution et ne peuvent donc en aucun cas être directement utilisés pour réaliser la construction.

REAMENAGEMENT ET EXTENSION	PLAN R+1	PHASE: A.P.S.	ECH: 1/125	APS-3
	26/09/2026			
Maitre d'ouvrage: S.D.I.S. CHARENTE 43 rue Chabreaud 16340 L'ISLE D'ESPAGNAC		Maitre d'oeuvre: ANNE MOREAU ARCHITECTE D.P.L.G. Entrepreneur Individuel 20, Rue Raoul Hédiart - 16700 Ruffec		

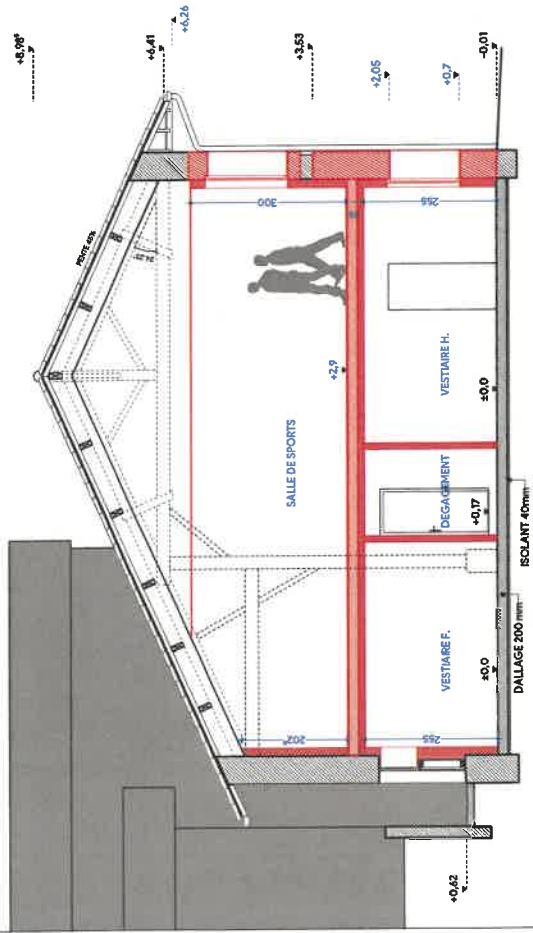
DESSOUS EGOUT DE TOITURE BAT EXISTANT



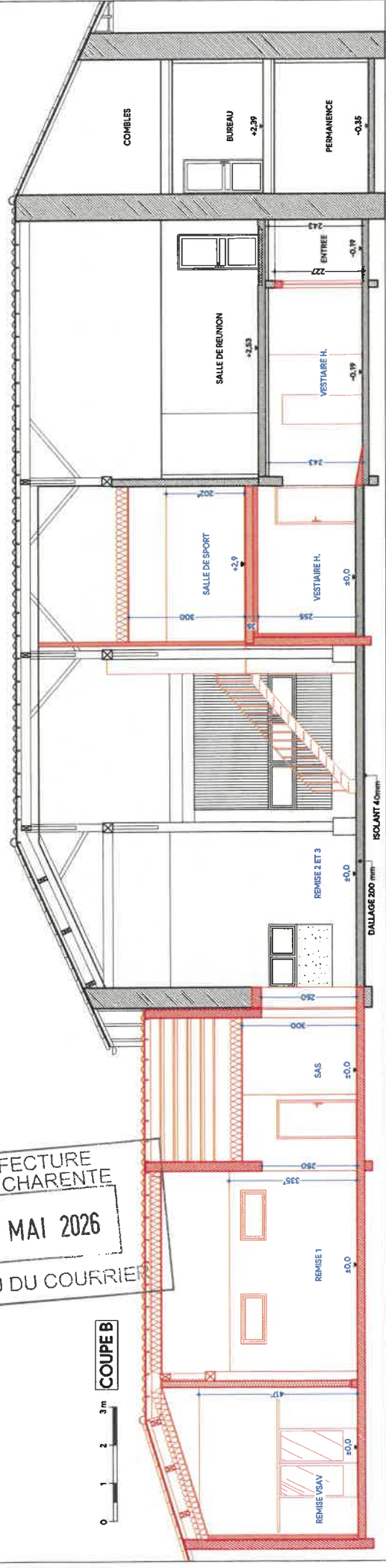
COUPE A



COUPE B



COUPE C



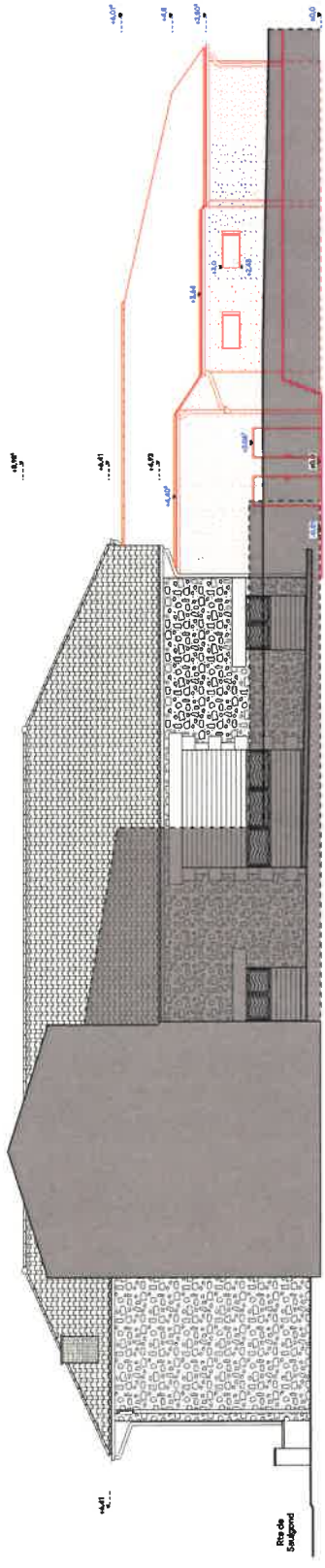
COUPE D



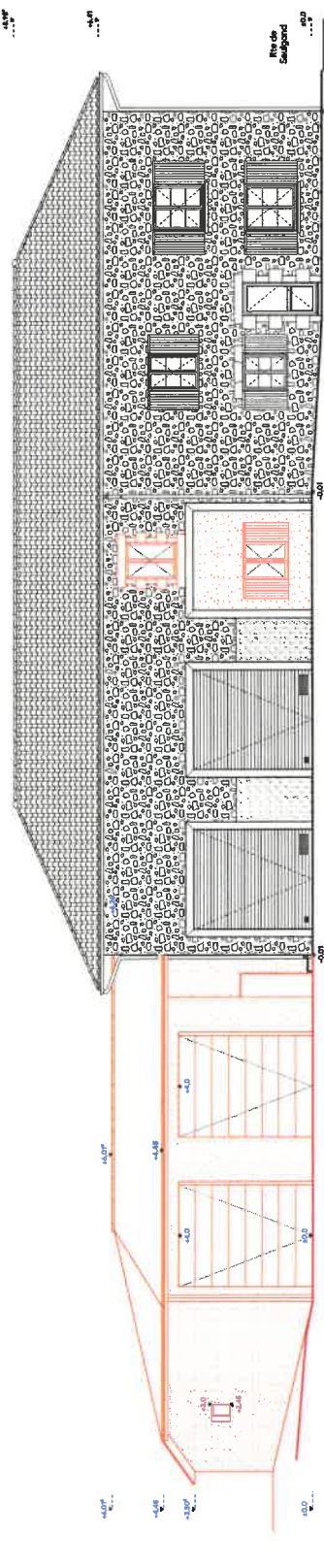
PREFECTURE DE LA CHARENTE
26 MAI 2026
BUREAU DU COURRIER

REAMENAGEMENT ET EXTENSION	COUPES	Maître d'ouvrage: S.D.I.S. CHARENTE 43 rue Chebenaud 16340 L'ISLE D'ESPAGNAC	Maître d'œuvre: ANNE MOREAU ARCHITECTE D.P.L.G. Entrepreneur individuel 20, Rue Raoul Hédiart - 16700 Ruffec	APS-4
	26/03/2026	PHASE: A.P.S.	ECH: 1/100	

Les présents plans sont établis en vue de la demande de permis de construire. Ils ne sont pas des plans d'exécution et ne peuvent donc en aucun cas être directement utilisés pour réaliser la construction.



FACADE EST



FACADE OUEST

Les présents plans sont exclusivement destinés à la demande de permis de construire. Ils ne sont pas des plans d'exécution et ne peuvent donc en aucun cas être directement utilisés pour réaliser la construction.

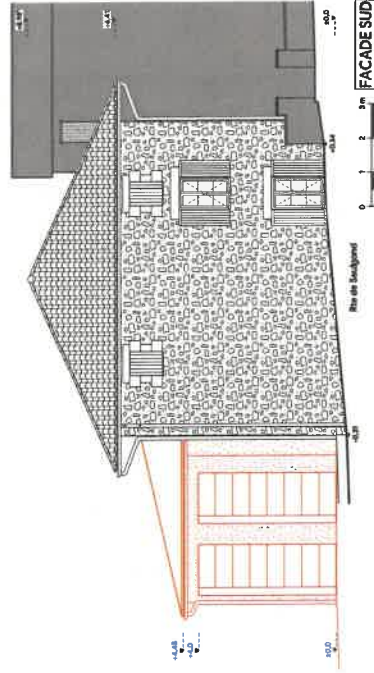
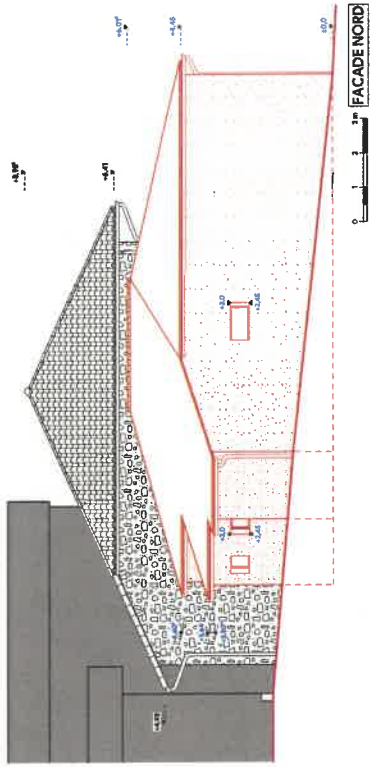
Maitre d'oeuvre:
ANNE MOREAU ARCHITECTE D.P.L.G.
 Entrepreneur individuel
 20, Rue Raoul Hédiart - 16700 Ruffec

Maitre d'ouvrage:
S.D.J.S. CHARENTE
 43 rue Chabernaud
 16540 L'ISLE D'ESPAGNAC

FACADES
 26/03/2026 PHASE: A.P.S. ECH: 1/150

REAMENAGEMENT ET EXTENSION

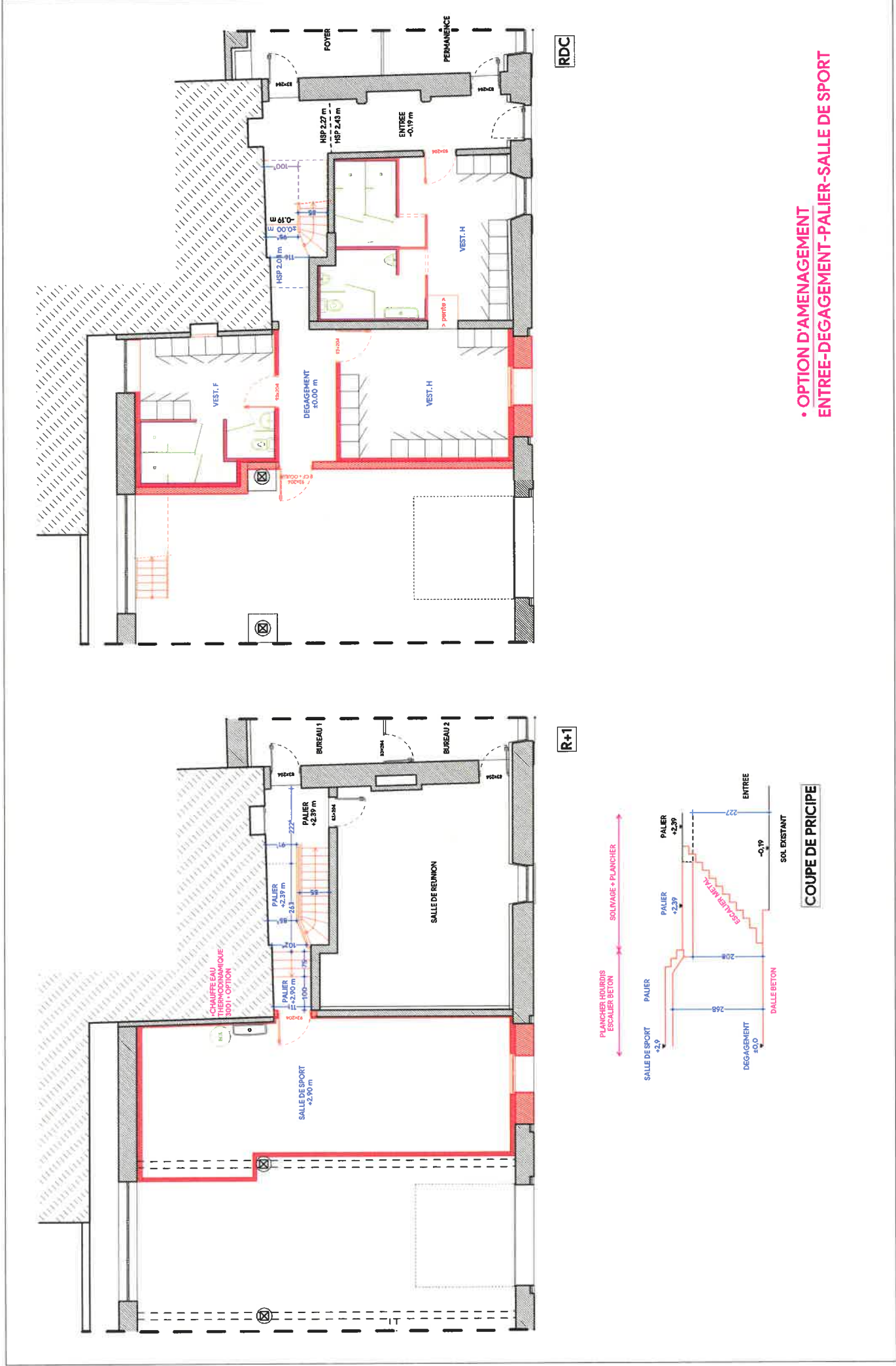
APS-5



PREFECTURE
 DE LA CHARENTE
26 MAI 2026
 BUREAU DU COURRIER

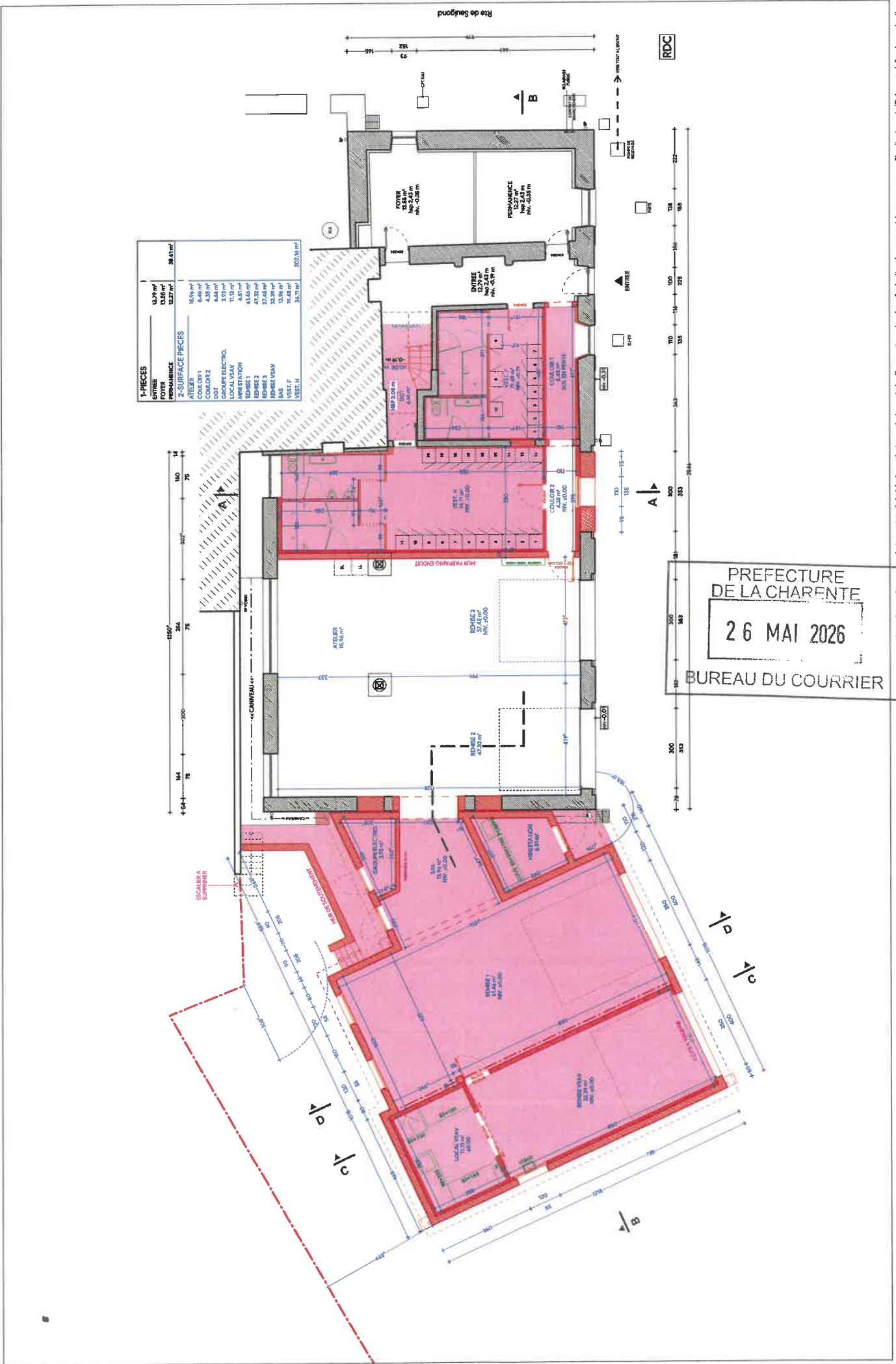
Les présents plans sont exclusivement destinés à la demande de permis de construire. Ils ne sont pas des plans d'exécution et ne peuvent donc en aucun cas être directement utilisés pour réaliser la construction.

FACADES 26/03/2026	PHASE: A.P.S.	ECH: 1/150	REAMENAGEMENT ET EXTENSION
	Maître d'ouvrage: S.D.I.S. CHARENTE 43 rue Chabernaud 16340 L'ISLE D'ESPAGNAC		
Maître d'œuvre: ANNE MOREAU ARCHITECTE D.P.L.G. Entrepreneur individuel 20, Rue Raoul Hédiart - 16700 Ruffec		APS-6	



• OPTION D'AMENAGEMENT
ENTREE-DEGAGEMENT-PALIER-SALLE DE SPORT

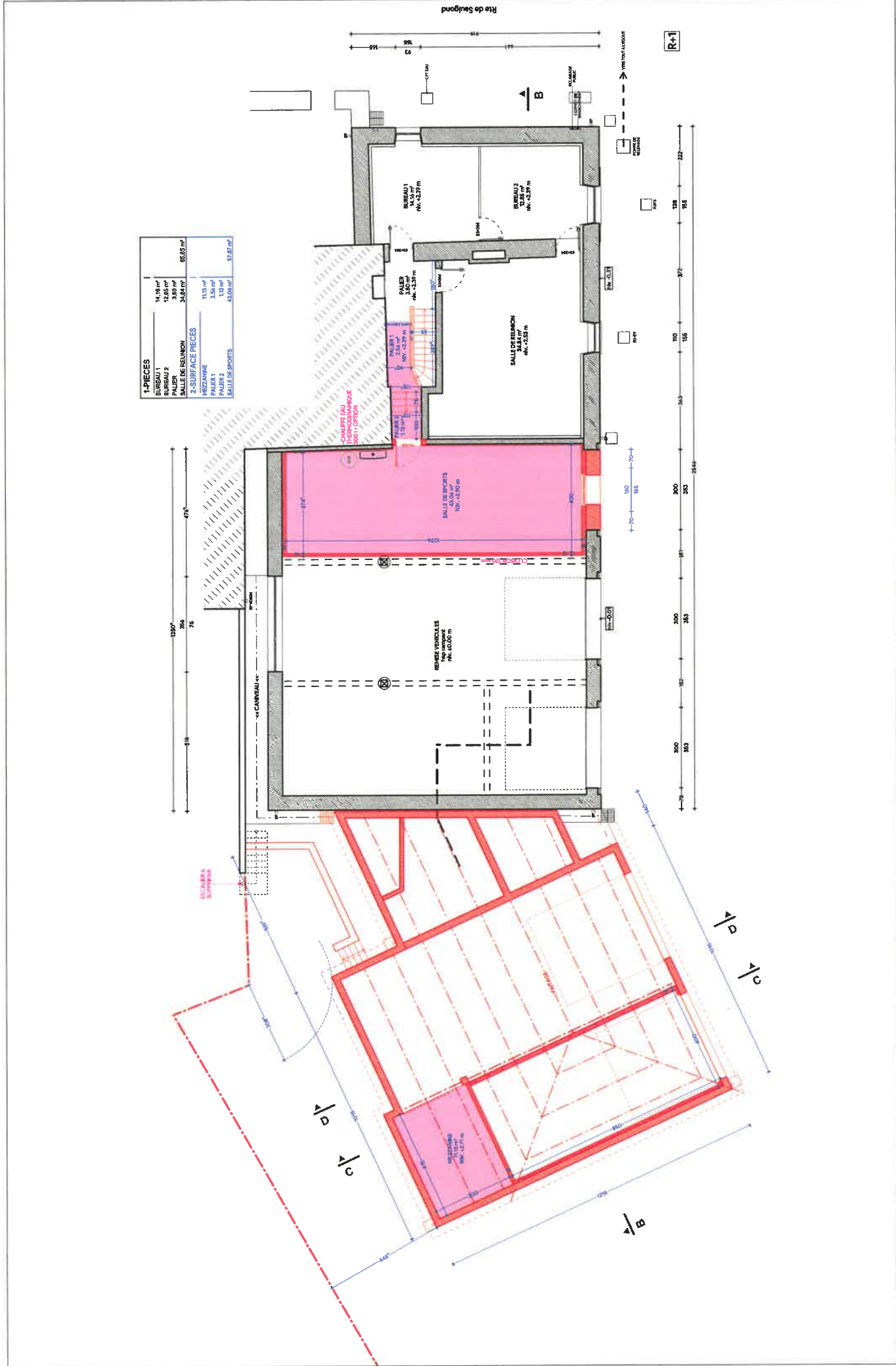
REAMENAGEMENT ET EXTENSION	PLANS S2	PHASE: A.P.S.	ECH: 1/100	APS-7
	26/03/2026			
Maitre d'ouvrage: S.D.I.S. CHARENTE 43 rue Chabernaud 16340 L'ISLE D'ESPAGNAC		Maitre d'oeuvre: ANNE MOREAU ARCHITECTE D.P.L.G. Entrepreneur Individuel 20, Rue Raoul Hédiart - 16700 Ruffec		



PREFECTURE DE LA CHARENTE
 26 MAI 2026
 BUREAU DU COURRIER

REAMENAGEMENT ET EXTENSION	PLAN RDC S3	Maître d'ouvrage: S.D.I.S. CHARENTE 43 rue Chabernaud 16340 L'ISLE D'ESPAGNAC	Maître d'œuvre: ANNE MOREAU ARCHITECTE D.P.L.G. Entrepreneur Individuel 20, Rue Raoul Hédiart - 16700 Ruffec	APS-8
	26/03/2026	PHASE: A.P.S.	ECH: 1/125	

Les présents plans sont exclusivement destinés à la demande de permis de construire. Ils ne sont pas des plans d'exécution et ne peuvent donc en aucun cas être directement utilisés pour réaliser la construction.



Projet:

REAMENAGEMENT ET EXTENSION DU CIS DE BRIGUEUIL

6 Route de Saugond
16420 BRIGUEUIL

Maître d'ouvrage:

S.D.I.S. CHARENTE

43 rue Chabernaud
16340 L'ISLE D'ESPAGNAC

PLANS ARCHI.

Maître d'oeuvre:
ANNE MOREAU ARCHITECTE D.P.L.G.
Entrepreneur Individuel
20, Rue Raoul Hédiart - 16700 Ruffec
annemoreau@wanadoo.fr
05 45 30 32 24



INDICE	DATE	MODIFICATION
A	05-02-2026	MAJ DES PLANS

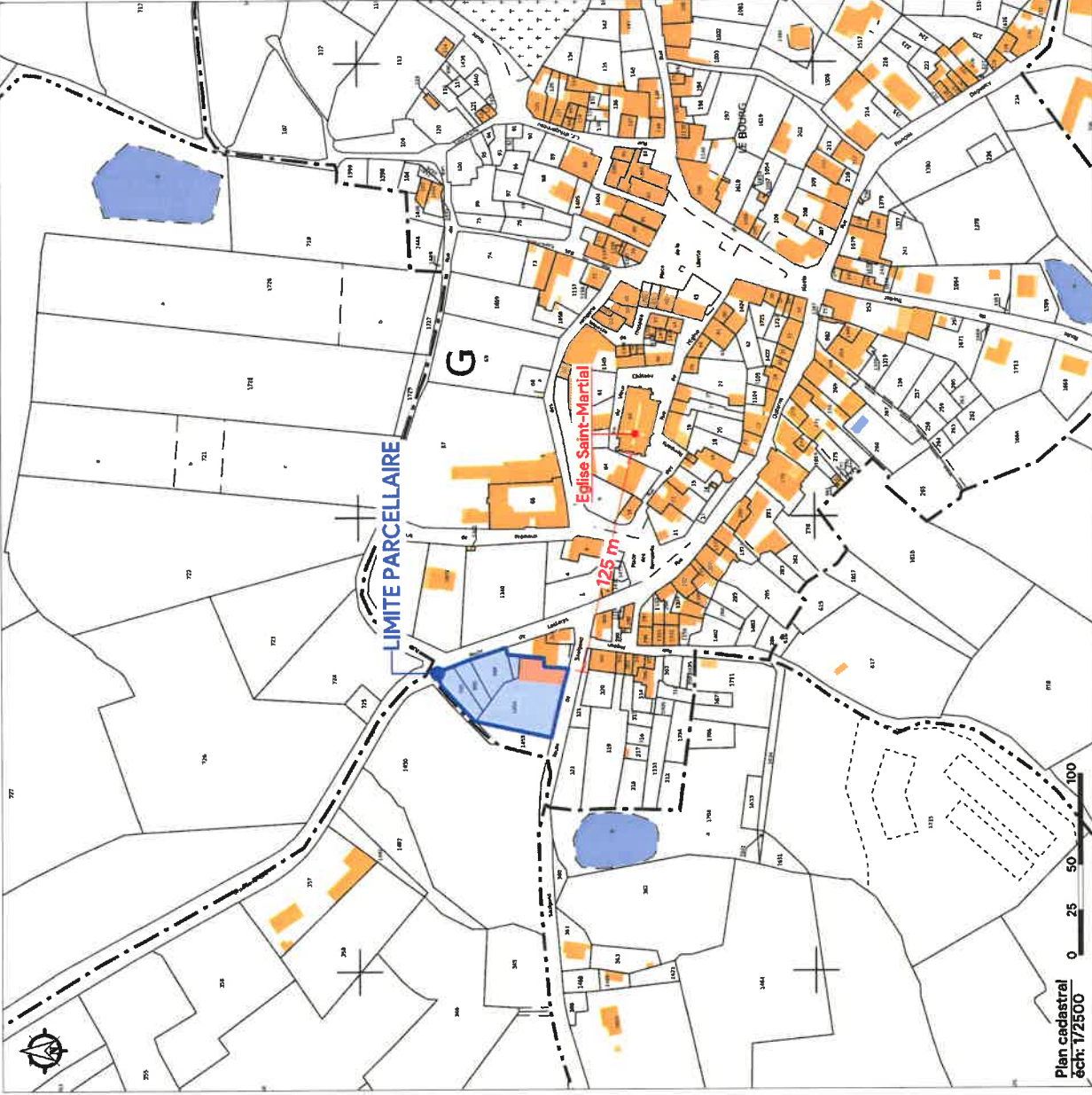
RELEVÉ		INDICE:	DATE:	05/02/2026
		FORMAT:	DESSINATEUR:	PG
		A3		

Les présents plans sont exclusivement destinés à la demande de permis de construire. Ils ne sont pas des plans d'exécution et ne peuvent donc en aucun cas être directement utilisés pour réaliser la construction.

PREFECTURE
DE LA CHARENTE
26 MAI 2026
BUREAU DU COURRIER



LES LIMITES DE PARCELLES FOURANT SUR CE PLAN RESULTENT DE L'APPLICATION DU PLAN CADASTRAL A L'ETAT DES LIEUX ET PRENNENT EN COMPTE LES LIMITES APPARENTES DE POSSESSION. CES LIMITES ONT UNE VALEUR INDICATIVE ET DOIVENT ETRE CONFIRMES PAR BORNAGE CONTRADICTOIRE AVEC LES PROPRIETAIRES AVANTANT POUR ETRE DEFINITIVES. DE CE FAIT, LES SUPERFICIES ET LES COTES INDICIEES SONT INSCRITES A TITRE INDICATIF.



Département: CHARENTE / Commune: BRIGUEUIL (16420) / Section: G / Parcelles: N°1454
URBANISME APPLICABLE: RNU

Les présents plans sont exclusivement destinés à la demande de permis de construire. Ils ne sont pas des plans d'association et ne peuvent donc en aucun cas être directement utilisés pour réaliser la construction.

REAMENAGEMENT ET EXTENSION

PLAN DE SITUATION

05/02/2026

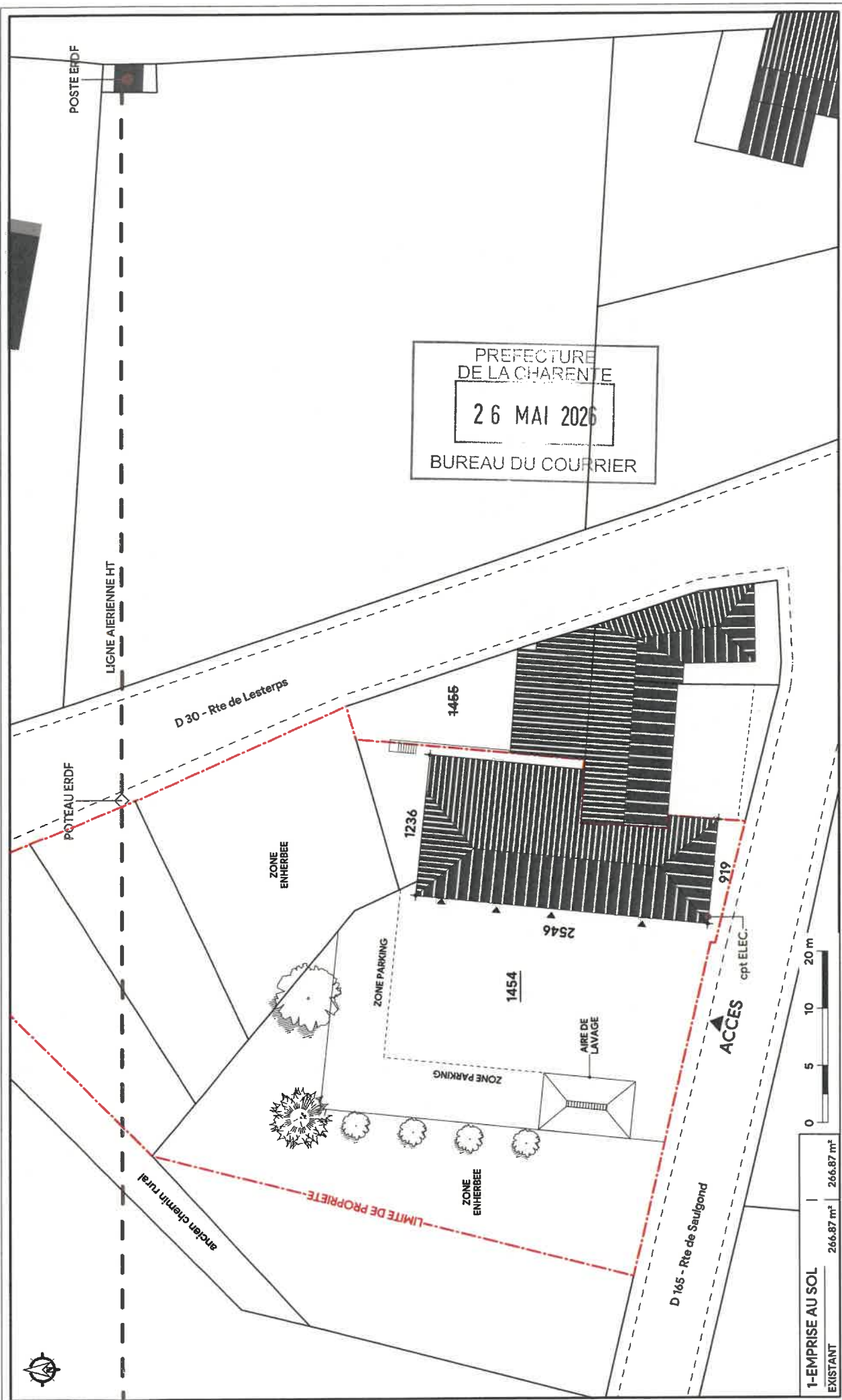
PHASE: REL

ECH: XXX

Maitre d'ouvrage:
S.D.I.S. CHARENTE
43 rue Chabernaud
16340 L'ISLE D'ESPAGNAC

Maitre d'oeuvre:
ANNE MOREAU ARCHITECTE D.P.L.G.
Entrepreneur individuel
20, Rue Raoul Hédiart - 16700 Rufec

REL-1



PREFECTURE
DE LA CHARENTE
26 MAI 2026
BUREAU DU COURRIER

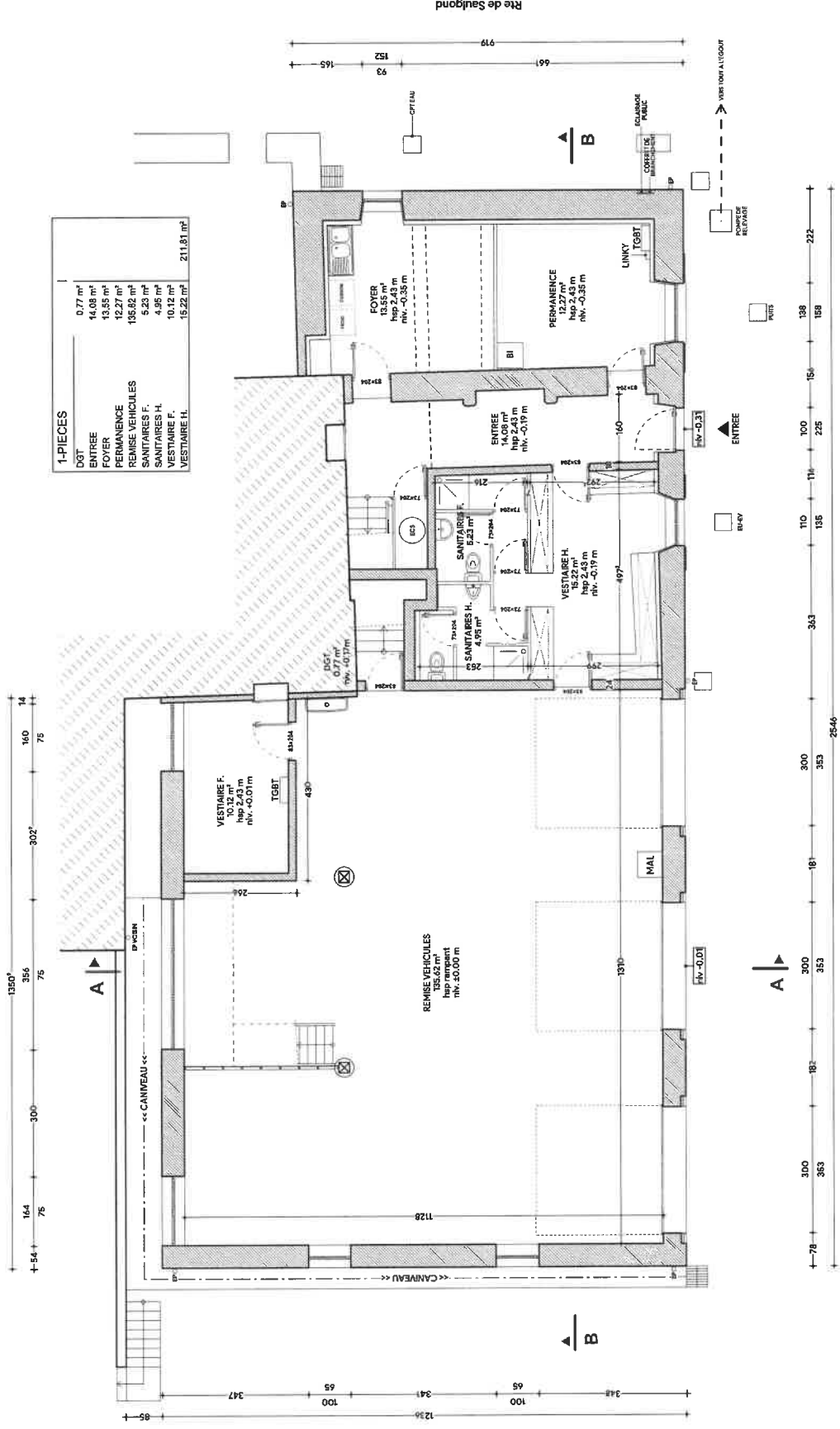
1-EMPRISE AU SOL
EXISTANT 266.87 m² | 266.87 m²

LES LIMITES DE PARCELLES FIGURANT SUR CE PLAN RESULTENT DE L'APPLICATION DU PLAN CADASTRAL A L'ETAT DES LIEUX ET PEUVENT EN COMPTER LES LIMITES APPARENTES DE POSSESSION. CES LIMITES SONT DONNEES A TITRE INDICATIF ET NE PEUVENT ETRE CONFIRMES PAR BORNIAGE CONTRACTOIRE AVEC LES PROPRIETAIRES DES PARCELLES AVISINES. DE CE FAIT, LES SUPERFICIES ET LES COTES INDIQUEES SONT INSCRITES A TITRE INDICATIF.

DEPARTEMENT: CHARENTE / COMMUNE: BRIGUEUIL(16420) / SECTION: G / PARCELLES: N°1454
URBANISME APPLICABLE: RNU - SERVICIUTES RELATIVES AUX MONUMENTS HISTORIQUES
Eglise Saint-Martial : Lanterne des morts

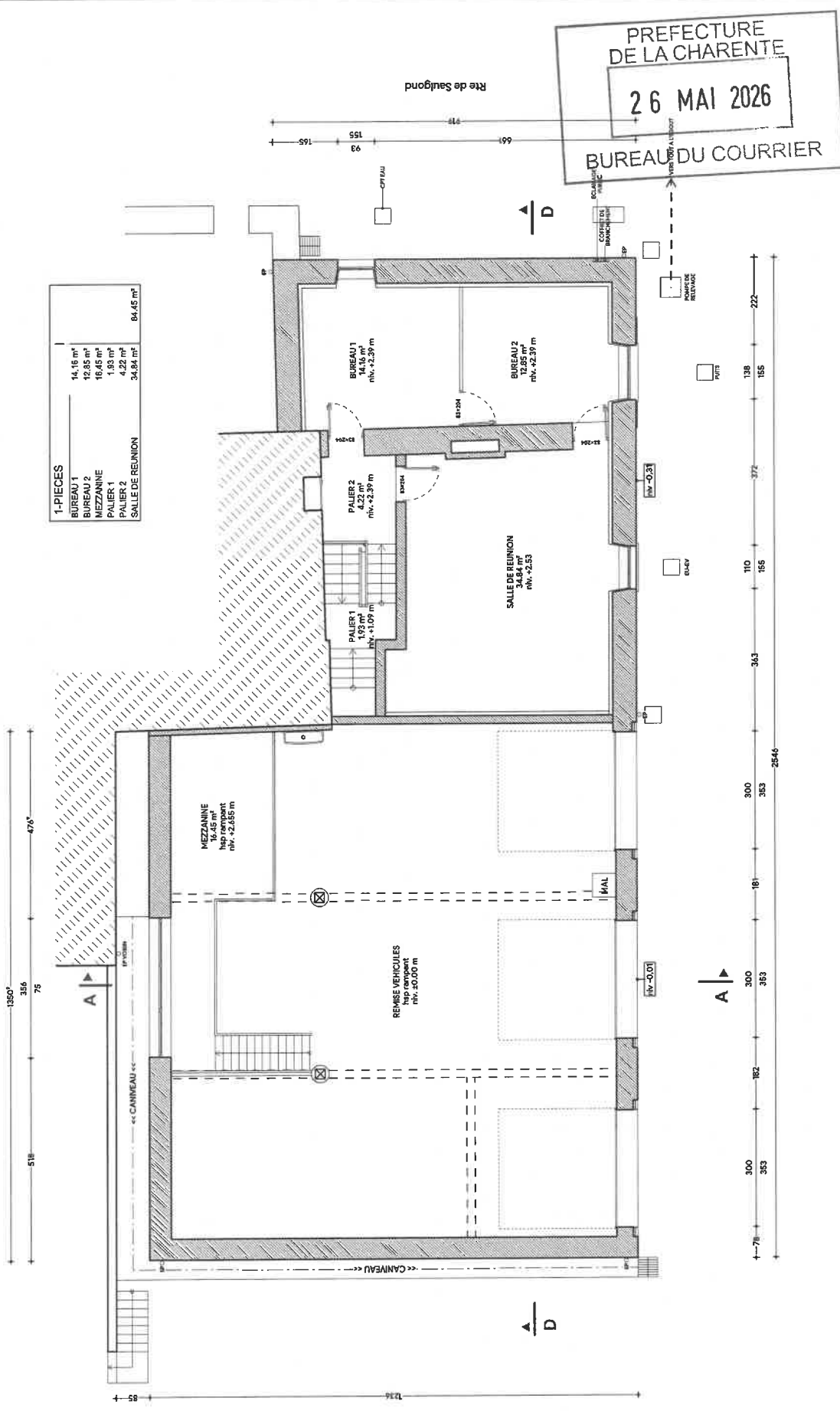
Les présents plans sont exclusivement destinés à la demande de permis de construire. Ils ne sont pas des plans d'exécution et ne peuvent être en aucun cas être directement utilisés pour réaliser la construction.

PLAN MASSE		RELAMENAGEMENT ET EXTENSION	
05/02/2026	PHASE: REL	ECH: 1/300	REL-2
Maître d'ouvrage: S.D.I.S. CHARENTE 43 rue Chabernaud 16340 L'ISLE D'ESPAGNAC		Maître d'oeuvre: ANNE MOREAU ARCHITECTE D.P.L.G. Entrepreneur individuel 20, Rue Raoul Hédlart - 16700 Ruffec	



1-PIECES	
DGT	0,77 m ²
ENTREE	14,08 m ²
FOYER	13,85 m ²
PERMANENCE	12,27 m ²
REMISE VEHICULES	135,62 m ²
SANTAIRES F.	5,23 m ²
SANTAIRES H.	4,95 m ²
VESTIAIRE F.	10,12 m ²
VESTIAIRE H.	15,22 m ²
211,81 m²	

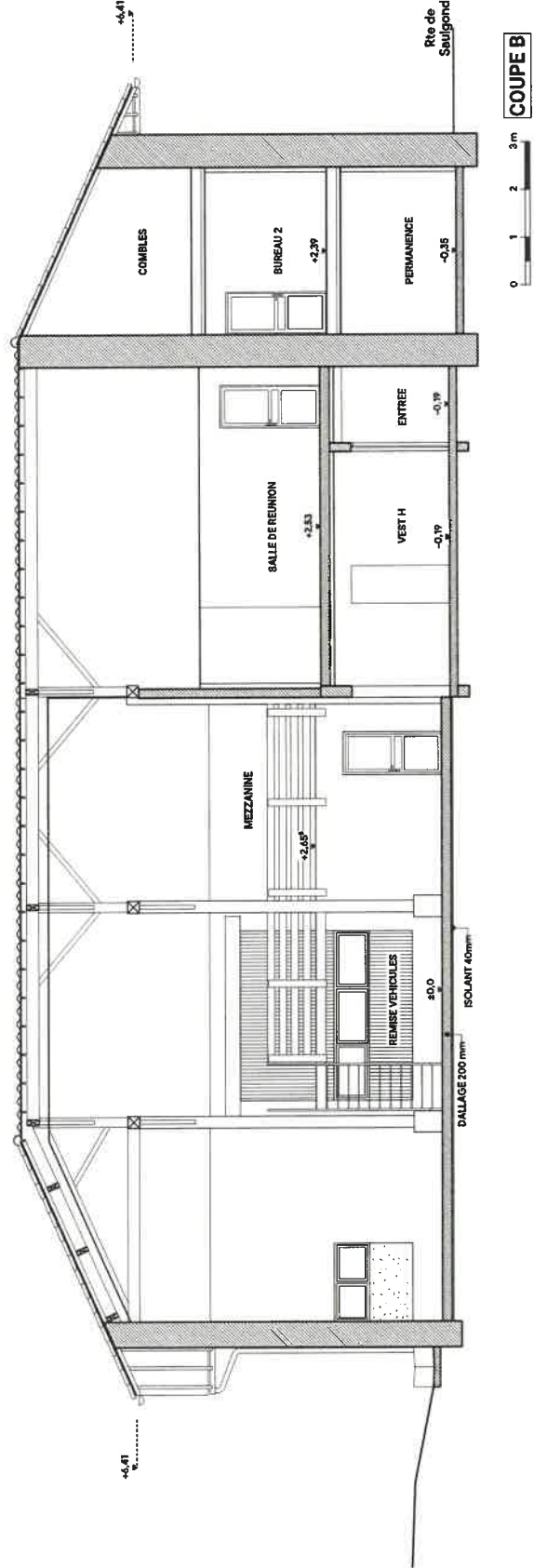
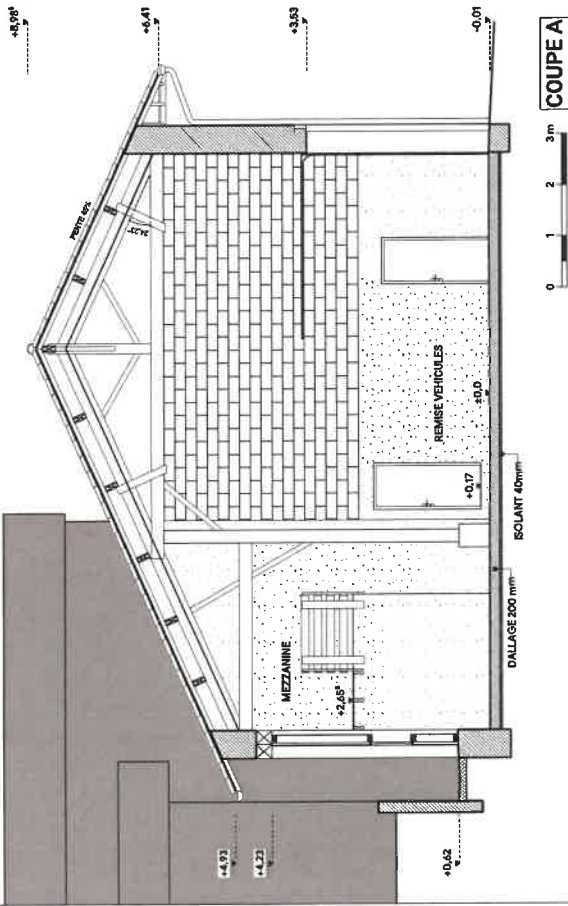
Les présents plans sont exclusivement destinés à la demande de permis de construire. Ils ne sont pas des plans d'exécution et ne peuvent donc en aucun cas être directement utilisés pour réaliser la construction.



1-PIECES

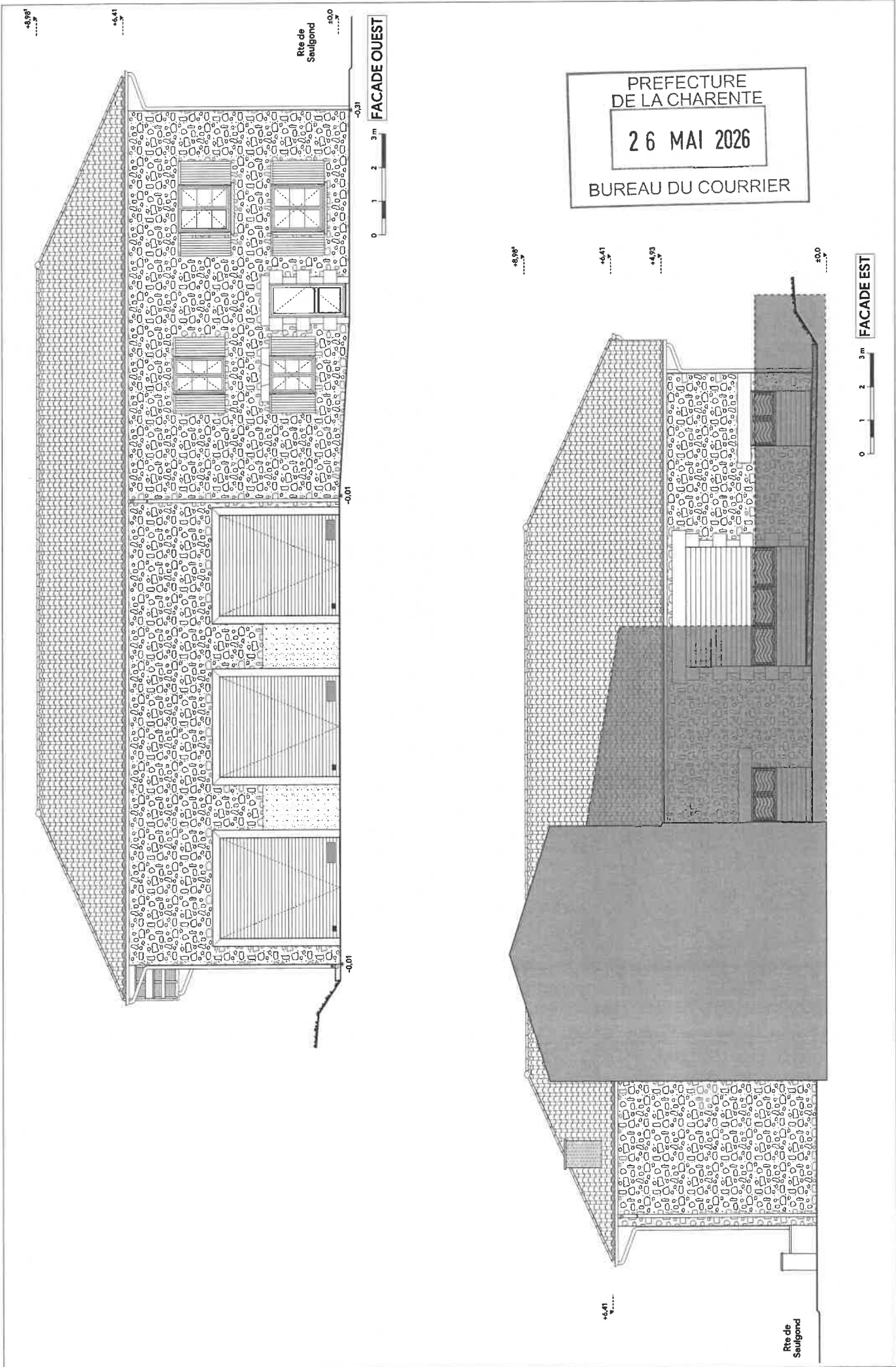
BUREAU 1	14,16 m ²
BUREAU 2	14,16 m ²
MEZZANINE	16,45 m ²
PALIER 1	1,93 m ²
PALIER 2	4,22 m ²
SALLE DE REUNION	34,84 m ²
TOTAL	84,45 m²

REAMENAGEMENT ET EXTENSION	PLAN R+1	PHASE: REL	ECH: 1/100	Maître d'ouvrage: S.D.I.S. CHARENTE 43 rue Chabernaud 16540 L'ISLE D'ESPAGNAC	REL-4
	05/02/2026	REL		Les présents plans sont exclusivement destinés à la demande de permis de construire. Ils ne sont pas des plans d'exécution et ne peuvent donc en aucun cas être directement utilisés pour réaliser la construction.	



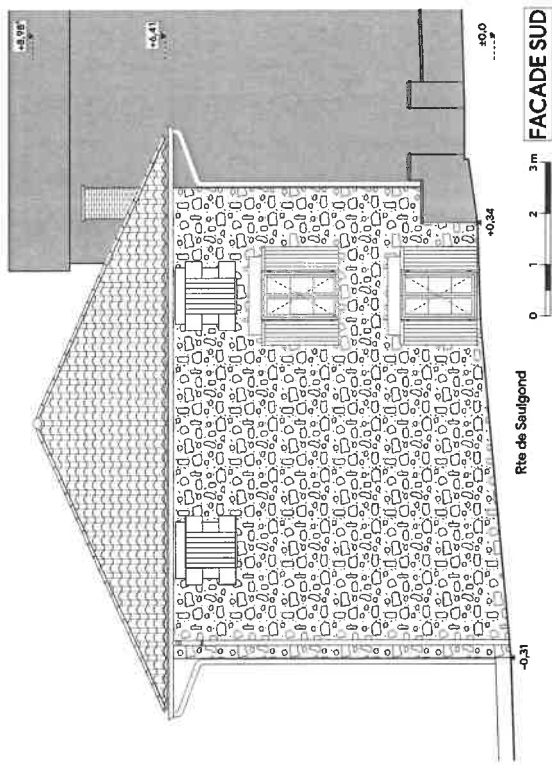
Les présents plans sont exclusivement destinés à la demande de permis de construire. Ils ne sont pas des plans d'exécution et ne peuvent donc en aucun cas être directement utilisés pour réaliser la construction.

REAMENAGEMENT ET EXTENSION	COUPES		PHASE: REL	ECH: 1/100	REL-5
	05/02/2026				
Maître d'ouvrage: S.D.I.S. CHARENTE 43 rue Chabernaud 16340 L'ISLE D'ESPAGNAC			Maître d'œuvre: ANNE MOREAU ARCHITECTE D.P.L.G. Entrepreneur Individuel 20, Rue Raoul Hédiart - 16700 Ruffec		

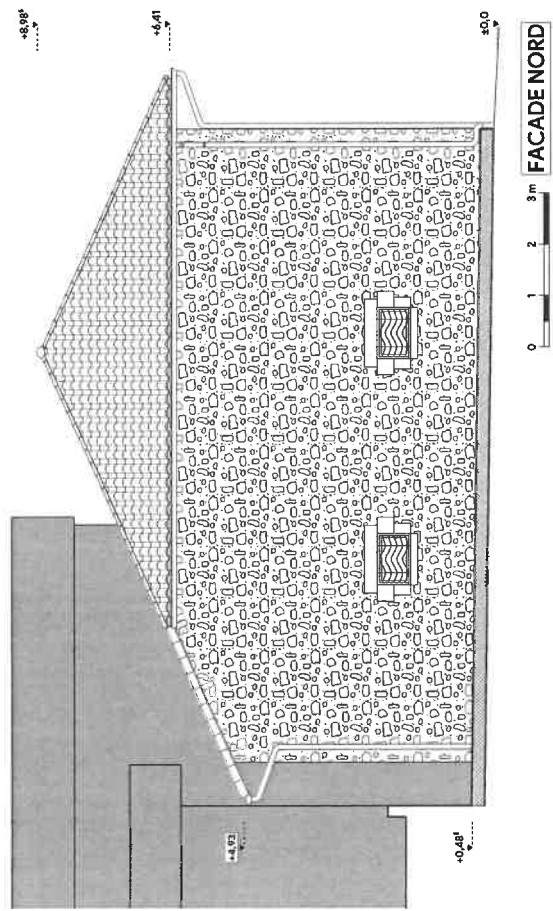


Les présents plans sont exclusivement destinés à la demande de permis de construire. Ils ne sont pas des plans d'exécution et ne peuvent donc en aucun cas être directement utilisés pour réaliser la construction.

REAMENAGEMENT ET EXTENSION	FACADES	Maître d'ouvrage:			REL-6
	05/02/2026	PHASE:	REL	ECH: 1/100	
		Maître d'ouvrage:			
		S.D.I.S. CHARENTE			
		43 rue Chabernaud			
		16340 L'ISLE DESPAGNAC			
		ANNE MOREAU ARCHITECTE D.P.L.G.			
		Entrepreneur individuel			
		20, Rue Raoul Hédiart - 16700 Ruffec			



FACADE SUD



FACADE NORD

Les présents plans sont exclusivement destinés à la demande de permis de construire. Ils ne sont pas des plans d'exécution et ne peuvent donc en aucun cas être directement utilisés pour réaliser la construction.

Maitre d'ouvrage:
S.D.I.S. CHARENTE
 43 rue Chabernaud
 16340 L'ISLE D'ESPAGNAC

FACADES
 05/02/2026 PHASE: REL ECH: 1/100

REAMENAGEMENT ET EXTENSION

Maitre d'oeuvre:
ANNE MOREAU ARCHITECTE D.P.L.G.
 Entrepreneur individuel
 20, Rue Raoul Hédrart - 16700 Ruffec

REL-7



Extrait du procès-verbal des délibérations

Bureau du conseil d'administration

Séance du 22 avril 2026

Le bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Charente, dûment convoqué le 30 mars 2026 s'est réuni en session ordinaire au siège de l'établissement public, sous la présidence de monsieur Jérôme SOURISSEAU, président du Conseil d'administration du Sdis

Présents :

Messieurs Jérôme SOURISSEAU, Philippe BOUTY
Mesdames Emilie RICHAUD, Brigitte FOURE

Excusés :

Monsieur Xavier BONNEFONT

Assistait également à la séance :

Colonel David FAVARD, Directeur départemental



**Projet d'agrandissement de la salle de sport Angoulême
Validation du projet**

Au cours de séances de la FSSSCT, il a été fait état de la difficulté de maintenir l'aptitude physique des personnels de garde du centre d'incendie et de secours d'Angoulême du fait notamment d'infrastructures inadaptées à la pratique sportive intérieure du centre à une douzaine de sapeurs-pompiers (SP) et de l'impossibilité de se déplacer sur des structures extérieures en raison de l'activité opérationnelle et des secteurs d'intervention.

Par délibérations des Bureaux du CADSIS des 14 mai et 15 octobre 2024, le principe de la participation du SDIS à l'abonnement à une salle de sport pour les SP du Cis Angoulême a été validé.

Compte tenu des éléments précités, de l'absence d'équipement sportif accessible à proximité et de l'obligation pour les SP de maintenir un niveau physique compatible avec l'activité opérationnelle, il est nécessaire de permettre aux SP professionnels et volontaires en régime de gardes, de s'entraîner et de se préparer physiquement dans des conditions et des locaux adaptés.

C'est pourquoi, au cours du Conseil d'administration en date du 26 mars 2024, les membres du conseil d'administration ont validé la programmation des projets infrastructures. Il leur avait été soumis notamment à validation, le projet de rénovation de la salle de sport du centre de secours pour une valeur de 240 000 € TTC.

Le projet proposé permet de créer une salle de musculation et d'entraînement cardio en continuité de la salle de sport existante. La future salle de sport aura une surface globale de 127 m² soit 20 m² de moins que le projet initial.

En considérant les modifications du projet apportées et sans les options, l'estimation des travaux a été évaluée à 170 500 € HT - 204 600 € TTC pour une enveloppe travaux de 182 000 € HT - 218 400 € TTC.

Les options sont :

- la pose d'une climatisation estimée à 14 700 € HT / 17 640 € TTC ;
- la création d'un local moto estimée à 13 500 € HT / 16 200 € TTC.

Vous trouvez ci-joint les plans et schémas proposés par l'architecte.

Vu le rapport soumis à leur examen ;
Après en avoir délibéré ;
Les membres du bureau du conseil d'administration :

- valident le projet ;
- valident le montant estimatif des travaux en y incluant la pose d'une climatisation estimée à 14 700 € HT / 17 640 € TTC ;
- ne retiennent pas l'option relative à la création d'un local moto
- invitent le maître d'œuvre à poursuivre le projet.

Le Président du conseil d'administration

Monsieur Jérôme SOURISSEAU



SDIS Agoulème : Extension de la salle de sport

09/03/2026

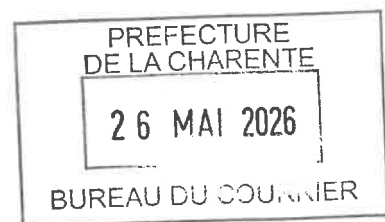
CENTRE D'INCENDIE & DE SECOURS
Rue Bernard Lelay, 16006 Angoulème
Estimation prévisionnelle
PRO ind B

Votre contact :
Cynthia SOLER
Architecte HMONP
Directrice de projet, Associée
06 79 86 16 35

Estimation prévisionnelle

LISTE DES LOTS

LOT 01 DEMOLITION VRD - GROS ŒUVRE
LOT 02 ETANCHEITE
LOT 03 MENUISERIE EXTERIEURE
LOT 04 PLATRERIE-FP
LOT 05 SOLS
LOT 06 PEINTURES
LOT 07 ELECTRICITE
LOT 08 CVC VMC



RÉCAPITULATIF : Estimatif des travaux
SDIS Agoulème : Extension de la salle de sport
PRO ind B

CENTRE D'INCENDIE & DE SECOURS
 Rue Berrard Lelay, 16006 Agoulème

09/09/2026



TRAVAUX LOT 01 à 08	TOTAL HT EN BASE	TOTAL TTC	Remarques	%
LOT 01 DEMOLITION VRD - GROS ŒUVRE	109 556,25 €	131 467,50 €	Surface extension réduite à 72m2	64,19%
LOT 02 ETANCHEITE	11 462,00 €	13 754,40 €		6,72%
LOT 03 MENUISERIE EXTERIEURE	7 400,00 €	8 880,00 €	Menuiseries PVC	4,34%
LOT 04 PLATRERIE-FP	9 310,00 €	11 172,00 €		5,45%
LOT 05 SOLS	7 105,00 €	8 526,00 €		4,16%
LOT 06 PEINTURES	6 554,00 €	7 864,80 €		3,84%
LOT 07 ELECTRICITE	13 300,00 €	15 960,00 €	Base projet : chauffage électrique	7,79%
LOT 08 CVC VMC	6 000,00 €	7 200,00 €	Base projet : uniquement VMC (chauffage au lot 07 Electricité) Variante 1 projet : chauffage à eau Variante 2 projet : PAC + cassettes/splits	3,52%

INFORMATION : TVA 20,00%

Total LOT 01 à 08	170 687,25 €	204 824,70 €		100,00%
OPTION local vélo	13 470,00 €			

SOUS RESERVE :
 - ENSEMBLE DES REMARQUES BUREAU DE CONTRÔLE
 - ETUDE DE SOLS ET PRINCIPE DE FONDATION BET
 - PRESENCE DE RÉSEAUX ENTERRÉS NON CONNUS



26 MAI 2026

BUREAU DU COURRIER

N° de l'article	DÉSIGNATION DES OUVRAGES	UNITE	QUANTITE AME	QUANTITE ENTREPRISE	P. U. HT	TOTAL HT
LOT 01 DEMOLITION VRD - GROS ŒUVRE						
3.	TRAVAUX PREPARATOIRES					
3.1	Installation de chantier					
3.1.1	Fourniture et pose de panneau de chantier format A0	U	1,00		900,00 €	900,00 €
3.1.2	Fourniture et mise en œuvre de clôture de chantier pour portes et accès	ML	1,00		45,00 €	45,00 €
3.1.3	Fourniture et mise en place d'un WC de chantier (mis à disposition par MOA)	SO				
3.1.4	Fourniture et mise en place d'une zone réunion de chantier et de la base de vie type bungalow (mis à disposition par MOA)	MOIS	0,00			0,00 €
3.1.5	Rotation et évacuation des gravats ensemble des corps d'états	FT	1,00		3 200,00 €	3 200,00 €
3.1.6	Nettoyage du chantier	FT	1,00		1 200,00 €	1 200,00 €
3.1.7	Etudes BET ESSAIS	FT	1,00		3 000,00 €	3 000,00 €
3.1.8	Constitution du DDE	Compris				
3.1.9	Compte prorata	Compris				
3.1.10	Remise des BSD PM	PM				
3.1.11	Mode de fonctionnement et organisation chantier PM	PM				
3.1.12	Cadre du Dossier d'Utilisation, d'Exploitation et de Maintenance "DUEM" + PM	PM				
3.1.13	Banclément de chantier (fluides) - à charge MOA	PM				
3.1.14	Implantation géomètre	FT	1,00		1 000,00 €	1 000,00 €
3.1.15	Constat d'huissier	FT	1,00		800,00 €	800,00 €
3.1.16	Méson 3G	FT	1,00		2 000,00 €	2 000,00 €
	SOUS TOTAL CHAP					14 575,00 €
4.	DESCRIPTION DES OUVRAGES DE DEMOLITIONS					
4.1	Démolition totale bâtisse existante (garage)	M2	48,22		115,00 €	5 545,00 €
4.1.1	dépose luminaire en façade	Compris				
4.1.2	démolition charpente et couverture	Compris				
4.1.3	démolition murs + menuiserie extérieure	Compris				
4.1.4	démolition fondations	Compris				
4.1.5	dépose luminaire en façade	Compris				
4.2	Réalisation de sous œuvre					
4.2.1	Réalisation d'ouverture en sous œuvre (compris perçement et linteau HEA ou béton)	ML	9,39		1 200,00 €	1 125,00 €
	SOUS TOTAL CHAP					6 670,00 €
5.	TRAVAUX DE TERRASSEMENT					
5.1	Terrassement					
5.1.1	Terrassement en pleine masse pour dallage (compris Décrochage enrobé + plateforme à créer selon rapport G2PRO Essais à la plaque à réelle)	M2	85,00		80,00 €	6 800,00 €
5.1.2	Fouille des semelles filantes 50x30 ht	M3	4,58		70,00 €	460,60 €
5.1.3	Fouille des semelles isolées 130x130 x40 ht	M3	0,67		300,00 €	201,00 €
5.1.4	Drainage périphérique	ML	30,00		105,00 €	3 150,00 €
5.1.5	Compactage des sols	M2	85,00		18,00 €	1 530,00 €
5.1.6	Remblais général compris tassement aux pourtours de l'ensemble des zones	Compris				
5.1.7	Enlèvement des terres excédentaires	M3	31,21		55,00 €	1 717,65 €
5.1.8	Rapport G2AVP - reconnaissance fondation Présence d'une semelle en débord de 25cm, (7cm débord à 60 cm de profondeur / 25cm à 85cm)	PM				
	SOUS TOTAL CHAP					13 859,25 €
6.	TRAVAUX DE VRD					
6.1	Détection des réseaux existants (compris protections, dévirement éventuel, sauvegarde) Méthodes combinées : détection électromagnétique, radar de sol (GPR), radio-détection, plans existants croisés,	FT	1,00		1 000,00 €	1 000,00 €
6.2	Création réseaux EP pour raccordement sur réseaux existants compris Création d'un regard en pied de chute Présence d'un regard existant dans l'emprise A conserver en lieu et place (utilité Inconnue)	ML	13,20		125,00 €	1 650,00 €
6.3	Mise à la côte alti dallage à prévoir + recouvrement sol souple (à surprimer si possible, à déterminer en cours d'EXE chantier)	FT	1,00		500,00 €	500,00 €
6.4	Parking : Création de la signalétique stationnement (compris effacement des existants)	U	8,00		35,00 €	280,00 €
6.5	Reprise de l'enrobé en périphérie de l'implantation de l'extension (Raccords enrobés au droit du bêt)	M2	41,20		50,00 €	2 060,00 €
	SOUS TOTAL CHAP					5 480,00 €
7.	TRAVAUX DE DALLAGE					
7.1	Prise de terre	Compris				
7.2	Ensemble forme en tour-venant sous dallages	Compris				
7.3	Dallages interieur BA (Dallage armé sur TP 13cm)	M2	89,00		150,00 €	12 750,00 €
7.4	Réalisation d'un petit dallage pour "Emplacement réservé PAC" extérieur	M2	8,00		90,00 €	450,00 €
7.5	Fourniture et pose d'un isolant sous dallage (isolation sous dallage 10cm Polystyrène expansé/extrudé ≥ 2,5 (m2.k)/W)	M2	85,00		32,00 €	2 720,00 €
	SOUS TOTAL CHAP					15 920,00 €
8.	DESCRIPTION DES OUVRAGES ENDUITS DE FACADES					
8.1	Généralité teinte de l'enduit extérieur teinte					
8.2	Enduit monocouche sur aggrès	M2	111,00		65,00 €	7 215,00 €
8.3	Enduit sur balustrades et voussures	Compris				
8.4	Jeux d'enduit (PM)	Compris				
	SOUS TOTAL CHAP					7 215,00 €
9.	DESCRIPTION DES OUVRAGES FONDATION/SUPERSTRUCTURE					
9.1	Fondations / Maçonnerie					
9.1.1	Béton de propreté semelle filantes	Compris				
9.1.2	Gros béton semelle filantes	Compris				
9.1.3	Béton de fondation pour semelles filantes 50x30 ht	M3	4,80		550,00 €	2 640,00 €
9.1.4	Béton de fondation pour semelles filantes déportée de 50x30 ht	M3	1,20		650,00 €	682,50 €
9.1.5	Béton de fondation pour semelles isolées (massif 130x130x40)	M3	0,67		600,00 €	435,50 €
9.1.6	Tirant 25*25	ML	8,00		180,00 €	1 440,00 €
9.1.7	Aciers verticaux concernant l'ensemble des accès en attente pour liaison murs porteurs/semelles filantes	FT	1,00		1 500,00 €	1 500,00 €
9.1.8	Mise à la terre	Compris				
9.2	Murs en maçonnerie creux 20x20x50	M2	130,00		100,00 €	13 000,00 €
9.3	Châssis horizontaux et verticaux	FT	1,00		1 000,00 €	1 000,00 €
9.4	Linteaux B.A. (Linteau BA 15*50ht + planelle)	ML	34,00		150,00 €	2 175,00 €
9.5	Poutres BA (Poutre 30*50ht Retombée 30cm)	ML	10,00		180,00 €	1 800,00 €
9.6	Poteaux BA (30*30cm)	ML	4,58		180,00 €	610,00 €
9.7	Joint de dilatation (entre extension et existant)	ML	9,00		60,00 €	540,00 €
9.8	Calfeutrement joints de dilatation	Compris				
9.9	Réservations et passages (Réservation pour extraction VMC à prévoir)	FT	1,00		600,00 €	600,00 €
9.10	Rebouchage des réservations à prévoir	FT	1,00		450,00 €	450,00 €
9.11	Appuis Béton	ML	16,00		95,00 €	1 520,00 €
9.12	Seuil béton	Compris				
9.13	Création d'un plancher haut type toiture terrasse					
9.13.1	Fourniture et mise en place d'une dalle 20 cm	M2	82,00		150,00 €	12 300,00 €
9.13.2	Relevé en béton pour acrotères d'un minimum de 30 cm au-dessus du niveau fini de la dalle après isolation	ML	12,00		90,00 €	2 880,00 €
	SOUS TOTAL CHAP					49 773,00 €
10.	OPTION Création d'un local moto en structure léger dim 7,5 x 4,5					
10.1	Création d'un local moto en structure légère- conservation de l'enrobé existant- fondation sur plots- structure métallique- couverture tôle- 4 faces bardage- 1 porte de garage basculante					
10.1.1	Plots béton pour fondation	FT	1,00		1 000,00 €	1 000,00 €
10.1.2	Sciage de l'enrobé et terrassement pour plots	FT	1,00		600,00 €	600,00 €
10.1.3	Structure acier + couverture	M2	34,00		125,00 €	4 250,00 €
10.1.4	Bardage simple peau + montage	M2	72,00		85,00 €	6 120,00 €
10.1.5	porte simple (basculante ou coulissante)	U	1,00		1 500,00 €	1 500,00 €
	SOUS TOTAL CHAP					13 470,00 €
	EN BASE TOTAL HT					109 556,25 €
	TVA 20%					21 911,25 €
	TOTAL TTC					131 467,50 €

Bon pour accord, signature client: _____ Fait à: _____ Le: _____
 et cachet de l'entreprise: _____

La responsabilité de la validité des données est à la charge de l'architecte. Les données sont à la charge de l'architecte. Les données sont à la charge de l'architecte.

Numéro de l'article	DESIGNATION DES OUVRAGES	UNITE	QUANTITE AME	QUANTITE ENTREPRISE	P.U. HT	TOTAL HT
LOT 02 ETANCHEITE						
1.	Présentation de l'opération	PM				
2.	Clauses générales	PM				
3.	TRAVAUX PREPARATOIRES					
3.1.	Installation de chantier (Néant LOT 01)	Néant				
3.2.	Implantation	PM				
3.3.	Nettoyage du terrain	FT	1,00		450,00 €	450,00 €
3.4.	Documents à fournir après exécution					
3.4.1.	Constitution du DOE	FT	1,00		300,00 €	300,00 €
	SOUS TOTAL CHAP					750,00 €
4.	DESCRIPTION DES OUVRAGES D'ETANCHEITE					
4.1.	Généralité					
4.2.	CLASSIFICATION DE LA TERRASSE (PM)	PM				
4.3.	Complexe d'étanchéité toiture terrasse bicouche bitume élastomère					
4.3.1.	Fourniture et pose d'un complexe d'étanchéité multicouche de type élastomère + pare vapeur	M2	83,00		95,00 €	7 790,00 €
4.3.2.	Relevés d'étanchéité bicouche bitume élastomère en partie courante	compris				
4.3.3.	Relevés d'étanchéité bicouche bitume élastomère des acrotères	compris				
4.3.4.	Isolation 16cm + étanchéité bitumineuse Polystyrène expansé/extrudé ≥ 4,3 (m2.K)/W	compris				
4.4.	Protection auto protégées (PM)	Compris				
	SOUS TOTAL CHAP					7 790,00 €
5.	DESCRIPTION DES OUVRAGES DIVERS EN TOITURE					
5.1.	Pissettes galva ou zinc à prévoir	U	2,00		81,00 €	162,00 €
5.2.	Fourniture et mise en place de trop plein galva ou zinc à prévoir	U	2,00		135,00 €	270,00 €
5.3.	Couvertines ALU sur acrotères + solins	ML	39,00		60,00 €	2 340,00 €
5.4.	Sorties isolées pour VMC/CVC – ventilation de chute – etc.	Compris				
5.5.	Fourniture et pose de crosses de sorties électriques en toiture	U	1,00		150,00 €	150,00 €
	SOUS TOTAL CHAP					2 922,00 €
	EN BASE TOTAL HT					11 462,00 €
	TVA 20%					2 292,40 €
	TOTAL TTC					13 754,40 €

Bon pour accord, signature client:

Fait à :

Le :

et cachet de l'entreprise :

26 MAI 2026

SDIS Agoulême : Extension de la salle de sport

LOT 03 MENUISERIE EXTERIEURE

Estimation prévisionnelle

CADRE DE DECOMPOSITION
DU PRIX GLOBAL ET FORFAITAIRE

09/03/2026

PHASE : PRO ind B

Page 1

ame architectes
maîtres d'œuvre
experts

Numéro de l'article	DESIGNATION DES OUVRAGES	UNITE	QUANTITE AME	QUANTITE ENTREPRISE	P.U. HT	TOTAL HT
LOT 03 MENUISERIE EXTERIEURE						
3.	Description des ouvrages INSTALLATION TRAVAUX PREPARATOIRES					
3.1	Installation de chantier (voir lot 01)					
3.1.1	Nettoyage du terrain	FT	1,00		200,00 €	200,00 €
3.1.2	Constitution du DOE	Compris				
	SOUS TOTAL CHAP					200,00 €
4.	DESCRIPTION DES OUVRAGES MENUISERIE EXTERIEURE PVC RAL BLANC					
4.1	Mise en œuvre PM					
4.2	ENSEMBLES MENUISERIE EXTERIEURE PVC FACADES DOUBLE VITRAGE					
	Fourniture et pose châssis : 2 fixes latéraux + OB central, en pvc blanc, double vitrage (Ht 110 x 375 Long , sur Allège)-Menuiseries PVC double vitrage					
4.2.1	PVC à profil Uf ≤ 1,8 W/(m2.K) équipé de vitrage à isolation renforcé Ug ≤ 1,5 W/(m2.K) Vitrage de contrôle solaire Sw ≤ 0,35	U	1,00		1 600,00 €	1 600,00 €
	Fourniture et pose châssis : 2 fixes latéraux + OB central, en pvc blanc, double vitrage (Ht 110 x 210 Long , sur Allège)-Menuiseries PVC double vitrage					
4.2.1.1	PVC à profil Uf ≤ 1,8 W/(m2.K) équipé de vitrage à isolation renforcé Ug ≤ 1,5 W/(m2.K) Vitrage de contrôle solaire Sw ≤ 0,35	U	2,00		1 200,00 €	2 400,00 €
	Fourniture et pose Baies vitrées PVC					
4.2.2	Baie vitrée coulissante 3 vantaux, en pvc blanc, double vitrage (Ht 205 x 366 Long)Menuiseries PVC double vitrage (sécurité 2 faces) PVC à profil Uf ≤ 1,8 W/(m2.K) équipé de vitrage à isolation renforcé Ug ≤ 1,5 W/(m2.K) Vitrage de contrôle solaire Sw ≤ 0,35	U	1,00		3 200,00 €	3 200,00 €
4.2.5	ENTREE D'AIR AUTO REGLABLES	Compris				
4.2.6	Quincailleries / point singulier / particularité	Compris				
	SOUS TOTAL CHAP					7 200,00 €
5.	VARIANTE DESCRIPTION DES OUVRAGES MENUISERIE EXTERIEURE ALU RAL BLANC					
5.1	Mise en œuvre PM					
5.2	ENSEMBLES MENUISERIE EXTERIEURE ALUMINIUM FACADES DOUBLE VITRAGE					
	Fourniture et pose Baies vitrées ALU 3 châssis : 2 fixes latéraux + OB central, en ALU blanc, double vitrage (Ht 110 x 375 Long , sur Allège)-Menuiseries ALU double vitrage					
5.2.1	ALU équipé de vitrage à isolation renforcé Ug ≤ 1,5 W/(m2.K) Vitrage de contrôle solaire Sw ≤ 0,35	U	3,00		2 150,00 €	6 450,00 €
	Fourniture et pose Baies vitrées Alu					
5.2.2	Baie vitrée coulissante 3 vantaux, en Alu blanc, double vitrage (Ht 205 x 366 Long)Menuiseries Alu double vitrage (sécurité 2 faces) Alu équipé de vitrage à isolation renforcé Ug ≤ 1,5 W/(m2.K) Vitrage de contrôle solaire Sw ≤ 0,35	U	1,00		3 950,00 €	3 950,00 €
5.2.3	ENTREE D'AIR AUTO REGLABLES	Compris				
5.2.4	Quincailleries / point singulier / particularité	Compris				
	SOUS TOTAL CHAP					10 400,00 €
	EN BASE TOTAL HT					7 400,00 €
	TVA 20%					1 480,00 €
	TOTAL TTC					8 880,00 €

Bon pour accord, signature client:

Fait à :

et cachet de l'entreprise :

Le :

SDIS Agoulème : Extension de la salle de sport

LOT 04 PLATRERIE-FP

Estimation prévisionnelle

CADRE DE DECOMPOSITION

DU PRIX GLOBAL ET FORFAITAIRE

PHASE : PRO ind B

09/03/2026

ame architectes
maîtres d'œuvre
experts

Page 1

Numéro de Particule	DESIGNATION DES OUVRAGES	UNITE	QUANTITE AME	QUANTITE ENTREPRISE	P.U. HT	TOTAL HT
LOT 04 PLATRERIE-FP						
3.	Description des ouvrages INSTALLATION					
3.1	TRAVAUX PREPARATOIRES					
3.1.1	Installation de chantier (voir lot 01)					
3.1.2	Nettoyage du terrain	FT	1,00		200,00 €	200,00 €
3.1.3	Constitution du DOE	Compris				
	SOUS TOTAL					200,00 €
4.	Description des ouvrages					
4.1	Platerie					
4.1.1	Doublage 14 cm d'isolation + BA 13					
4.1.1.1	Doublage intérieur Isolation laine de verre 14cm Risolant ≥ 3,0 (m2.K)/W	M2	75,00		62,00 €	4 650,00 €
	SOUS TOTAL					4 650,00 €
4.2	CLOISONS					
4.2.2	Habillage en BA13 d'embrasures de portes	FT	1,00		200,00 €	200,00 €
4.2.3	Bouchage au plâtre divers et finition	FT	1,00		300,00 €	300,00 €
	SOUS TOTAL					500,00 €
4.3	PLAFONDS					
4.3.1	Faux-plafond type dalle 600x 600	M2	72,00		55,00 €	3 960,00 €
	SOUS TOTAL					3 960,00 €
	EN BASE TOTAL HT					9 310,00 €
	TVA 20%					1 862,00 €
	TOTAL TTC					11 172,00 €

Bon pour accord, signature client:

Fait à:

et cachet de l'entreprise :

Le :

Les quantités ne sont données qu'à titre indicatif, l'entrepreneur est tenu de les vérifier, elles n'enlèvent rien au caractère global et forfaitaire de la proposition.

SDIS Agoulême : Extension de la salle de sport LOT 05 SOLS Estimation prévisionnelle	CADRE DE DECOMPOSITION DU PRIX GLOBAL ET FORFAITAIRE PHASE : PRO ind B	09/03/2026
---	--	------------

ame architectes
maîtres d'œuvre
experts

Page 1

Numéro de Particie CCTP	DESIGNATION DES OUVRAGES	UNITE	QUANTITE AME	QUANTITE ENTREPRISE	P.U. HT	TOTAL HT
LOT 05 SOLS						
3. TRAVAUX PREPARATOIRES						
3.1	Installation de chantier néant attribué au lot 01					
3.2	Nettoyage du terrain	Compris				
3.3	Constitution du DOE	Compris				
SOUS TOTAL CHAP						0,00 €
4. DESCRIPTION DES OUVRAGES DE SOLS SOUPLES						
4.1 Revêtements de sols souples						
4.1.1	Fourniture et pose sol souple en lé	M2	72,00		55,00 €	3 960,00 €
4.1.2	Fourniture et pose plinthes bois 7cm	ML	29,00		20,00 €	580,00 €
4.1.3	Fourniture et pose barre de seuil plate	ML	3,00		15,00 €	45,00 €
4.1.4	Couvre-joint de joint de dilatation métallique si nécessaire	Compris				
4.1.5	Fourniture et pose sous-couche d'étanchéité sous avis technique Compris ragréage	M2	72,00		35,00 €	2 520,00 €
SOUS TOTAL CHAP						7 105,00 €
EN BASE TOTAL HT						7 105,00 €
TVA 20%						1 421,00 €
TOTAL TTC						8 526,00 €

Bon pour accord, signature client: <div style="border: 1px solid black; height: 20px; width: 100%; margin-top: 5px;"></div>	Fait à : et cachet de l'entreprise : <div style="border: 1px solid black; height: 20px; width: 100%; margin-top: 5px;"></div>
--	--

Les quantités ne sont données qu'à titre indicatif. L'entrepreneur est tenu de les vérifier, elles n'ont aucun caractère global et forfaitaire de la proposition.

PREFECTURE
 DE LA CHARENTE
 26 MAI 2026
 BUREAU DU COURRIER

SDIS Agoulême : Extension de la salle de sport LOT 06 PEINTURES Estimation prévisionnelle	CADRE DE DECOMPOSITION DU PRIX GLOBAL ET FORFAITAIRE PHASE : PRO ind B	09/03/2026
--	---	------------

ame architectes
maîtres d'œuvre
experts

Page 1

Numéro de l'article CCTP	DESIGNATION DES OUVRAGES	UNITE	QUANTITE AME	QUANTITE ENTREPRISE	P.U. HT	TOTAL HT
LOT 06 PEINTURES						
3.	TRAVAUX PREPARATOIRES					
3.1	Nettoyage du terrain	Compris				
3.2	Constitution du DOE	Compris				
	SOUS TOTAL CHAP 3					0,00 €
4.	DESCRIPTION DES OUVRAGES DE PEINTURE					
4.1	Coloris et aspects PM					
4.2	Peinture acrylique					
4.2.1	PEINTURE ACRYLIQUE SUR SUPPORT DOUBLAGE (extension)	M2	70,00		23,00 €	1 610,00 €
4.2.2	PEINTURE ACRYLIQUE SUR SUPPORT EXISTANT (salle existante)	M2	144,00		23,00 €	3 312,00 €
4.2.3	Peinture des plinthes bois (Compris plinthes neuves et existantes)	ML	60,00		18,00 €	1 080,00 €
	SOUS TOTAL CHAP 3					6 002,00 €
5.	DESCRIPTION DES OUVRAGES DE NETTOYAGE					
5.1	Nettoyage de fin de chantier	M2	138,00		4,00 €	552,00 €
	EN BASE TOTAL HT					6 554,00 €
	TVA 20%					1 310,80 €
	TOTAL TTC					7 864,80 €

Bon pour accord, signature client:

Fait à :
et cachet de l'entreprise :

Le :

Les quantités ne sont données qu'à titre indicatif. L'entrepreneur est tenu de les vérifier, elles n'enlèvent rien au caractère global et forfaitaire de la proposition.

SDIS Agoulême : Extension de la salle de sport	CADRE DE DECOMPOSITION	09/03/2026
LOT 07 ELECTRICITE	DU PRIX GLOBAL ET FORFAITAIRE	
Estimation prévisionnelle	PHASE : PRO ind B	

ame architectes
maîtres d'œuvre
experts

Page 1

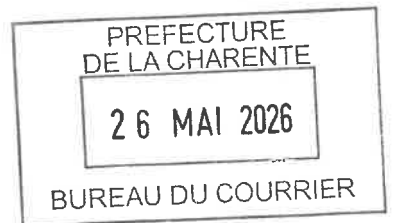
Numéro de Partide CCTP	DESIGNATION DES OUVRAGES	UNITE	QUANTITE AME	QUANTITE ENTREPRISE	P.U. HT	TOTAL HT
LOT 07 ELECTRICITE						
3	TRAVAUX PREPARATOIRES					
3.1.	Installation de chantier néant attribué au lot 1					
3.2.	Documents à fournir après exécution					
3.2.1.	Etudes EXE	Compris				
3.2.2.	Constitution du DOE	Compris				
	SOUS TOTAL CHAP					0,00 €
4.	DESCRIPTION DES OUVRAGES D'ELECTRICITE					
4.1	Installation provisoire d'éclairage	Compris				
4.2	Création d'un réseau de terre y compris accessoires					
4.3	Armoire TGBT existante (vérification des puissances)	FT	1,00		400,00 €	400,00 €
4.4	Chemins de câble / fourreaux / goulottes					
4.4.1.	Chemin de câble type CABLOFIL 100x50mm CFO	FT	1,00		550,00 €	550,00 €
4.4.1.	Chemin de câble CFA	Compris				
4.4.1.	Goulotte	ML	7,00		50,00 €	350,00 €
4.4.1.	Alimentation électrique PC 3x2.5 mm ² (U1000 R2V Cuivre à 3 conducteurs)	FT	1,00		900,00 €	900,00 €
4.5	Eclairage					
4.5.1	Pavé LED 600x600	U	10,00		250,00 €	2 500,00 €
4.5.2	Luminaire sur détection type led en façades	U	2,00		350,00 €	700,00 €
4.5.3	Détecteur de présence à 360° – BEG Luxomat RC-plus next ou équivalent	U	1,00		180,00 €	180,00 €
4.6	Appareillages					
4.6.1	Création de 2 PC	U	6,00		140,00 €	840,00 €
4.6.2	Création de RI45	U	2,00		80,00 €	160,00 €
4.6.3	Radiateur électrique Emetteur NF Electricité Performance 2* Détecteur de présence Horloge de programmation	U	6,00		550,00 €	3 300,00 €
4.6.4	Ensemble des raccordements TGBT + baie informatique (compris percement, passage fourreaux, chambre de tirage)	ML	76,00		40,00 €	3 040,00 €
4.7.	sécurité incendie					
4.7.1	tableau d'alarme de type 4	Compris				
4.7.2	bouton d'arrêt d'urgence pompier	Compris				
4.7.3	BAES	U	1,00		230,00 €	230,00 €
4.7.4	Plan de sécurité incendie	FT	1,00		150,00 €	150,00 €
	SOUS TOTAL CHAP					13 300,00 €
	EN BASE TOTAL HT					13 300,00 €
	TVA 20%					2 660,00 €
	TOTAL TTC					15 960,00 €

Bon pour accord, signature client:

Fait à :
et cachet de l'entreprise :

Le :

Les quantités ne sont données qu'à titre indicatif. L'entrepreneur est tenu de les vérifier, elles n'enlèvent rien au caractère global et forfaitaire de la proposition.



SDIS Agoulême : Extension de la salle de sport LOT 08 CVC VMC Estimation prévisionnelle	CADRE DE DECOMPOSITION DU PRIX GLOBAL ET FORFAITAIRE PHASE : PRO Ind B	09/03/2026
--	---	------------



Numéro de l'article CCTP	DESIGNATION DES OUVRAGES	UNITE	QUANTITE AME	QUANTITE ENTREPRISE	P.U. HT	TOTAL HT
LOT 08 CVC VMC						
4.	TRAVAUX PREPARATOIRES					
4.1.	Nettoyage du terrain					
4.2.	Documents à fournir après exécution					
4.2.1.	Constitution du DOE					
4.2.2.	Etudes d'exécutions BET	Compris				
	SOUS TOTAL CHAP					0,00 €
6.	DESCRIPTION DES OUVRAGES VARIANTE CHAUFFAGE A EAUX EXTENSION					
6.1	Variante : chauffage à eau					
6.1.1	Distribution chauffage :	FT	1,00		3 000,00 €	3 000,00 €
6.1.2	Création ou adaptation du réseau hydraulique depuis le collecteur primaire,					
6.1.3	Émetteurs de chaleur :	U	4,00		650,00 €	2 600,00 €
6.1.4	Fourniture et pose de radiateurs à eau (acier ou aluminium) avec corps thermostatique,					
6.1.5	Raccordement à la chaufferie :	FT	1,00		1 200,00 €	1 200,00 €
6.1.6	Branchement sur le réseau de distribution existant (départ/retour),					
6.1.7	Moins value radiateurs électrique (en base projet)	U	6,00		-550,00 €	-3 300,00 €
	SOUS TOTAL CHAP					3 500,00 €
7.	DESCRIPTION DES OUVRAGES VARIANTE CHAUFFAGE A EAUX EXISTANT					
7.1	Variante : chauffage à eau					
7.1.1	Distribution chauffage :	FT	1,00		1 500,00 €	1 500,00 €
7.1.2	Création ou adaptation du réseau hydraulique depuis le collecteur primaire,					
7.1.3	Émetteurs de chaleur :	U	2,00		650,00 €	1 300,00 €
7.1.4	Fourniture et pose de radiateurs à eau (acier ou aluminium) avec corps thermostatique,					
7.1.5	Raccordement à la chaufferie :	FT	1,00		600,00 €	600,00 €
7.1.6	Branchement sur le réseau de distribution existant (départ/retour),					
	SOUS TOTAL CHAP					3 400,00 €
	SOUS TOTAL					6 900,00 €
8.	DESCRIPTION DES OUVRAGES VMC 137 m2					
8.1	Ventilation mécanique Effectif moyen : 15pers pour 137 m2	FT	1,00		6 000,00 €	6 000,00 €
8.1.1	Débit minimal réglementaire pour un local à usage collectif :					
8.1.2	VMC simple flux autoréglable~400 m³/h Extraction dans pièces humides / rejet direct					
	SOUS TOTAL CHAP					6 000,00 €
9.	VARIANTE : chauffage/climatisation PAC (3 cassettes plafond) 82,00 m2 - Extension					
9.1	groupe extérieur PAC air/air Inverter (puissance ~12 à 14 kW), 3 cassettes plafonniers 4 voies de 3,5 à 5 kW chacune, Télécommandes filaires ou radio + thermostats locaux, Pose avec évacuations des condensats, percements, câblage électrique, raccordement frigorifique.	FT	1,00		11 000,00 €	11 000,00 €
9.2	Moins value radiateurs électrique (en base projet)	U	6,00		-550,00 €	-3 300,00 €
	SOUS TOTAL CHAP					7 700,00 €
10.	VARIANTE : chauffage/climatisation PAC 54,00 m2 (split mural)- Salle existante					
10.1	groupe extérieur PAC air/air Inverter (puissance ~12 à 14 kW), PAC (split mural)de 3,5 à 5 kW chacune, Télécommandes filaires ou radio + thermostats locaux, Pose avec évacuations des condensats, percements, câblage électrique, raccordement frigorifique.	FT	1,00		7 000,00 €	7 000,00 €
	SOUS TOTAL CHAP					7 000,00 €
	SOUS TOTAL					14 700,00 €
	EN BASE TOTAL HT					6 000,00 €
	TVA 20%					1 200,00 €
	TOTAL TTC					7 200,00 €
	VARIANTE 1 TOTAL HT					12 900,00 €
	TVA 20%					2 580,00 €
	TOTAL TTC					15 480,00 €
	VARIANTE 2 TOTAL HT					20 700,00 €
	TVA 20%					4 140,00 €
	TOTAL TTC					24 840,00 €

Bon pour accord, signature client:

Fait à :
et cachet de l'entreprise :

Le :

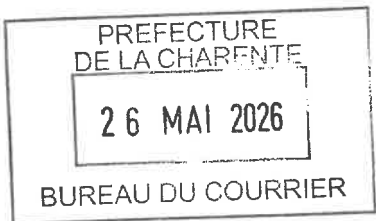
AMME

architectes
maîtres d'œuvre
experts

Agrandissement salle de sport et création d'un local deux-roues

SDIS Angoulême

Rue Bernard Lelay 16006 Angoulême



A
05/03/2026

PRO

MAÎTRE D'OUVRAGE

SDIS 16

43 rue Chabernaud 16340 L'ISLE D'ESPAGNAC



Interlocuteur :

Stève GIOSA

P: 05 45 39 35 26

E: GIOSA.S@sdis16.fr

MAÎTRE D'OEUVRE

AMME architecture

39 Avenue Pierre 1^{er} de Serbie

75008 Paris

T: +33 (0)1 73 79 35 31 F: +33 (0)1 73 79 25 66 E: contact@amme-architecture.com

www.amme-architecture.com

Contact projet:

Cynthia SOLER

P: +33 (0)6 79 86 14 35

E: c.soler@ammearchitecture.fr

Siret : 479 077 737 00068

Affiliation Ordre des Architectes : régional 2319 / national 50262

Destiné par
CSO

SDIS Angoulême - PRO

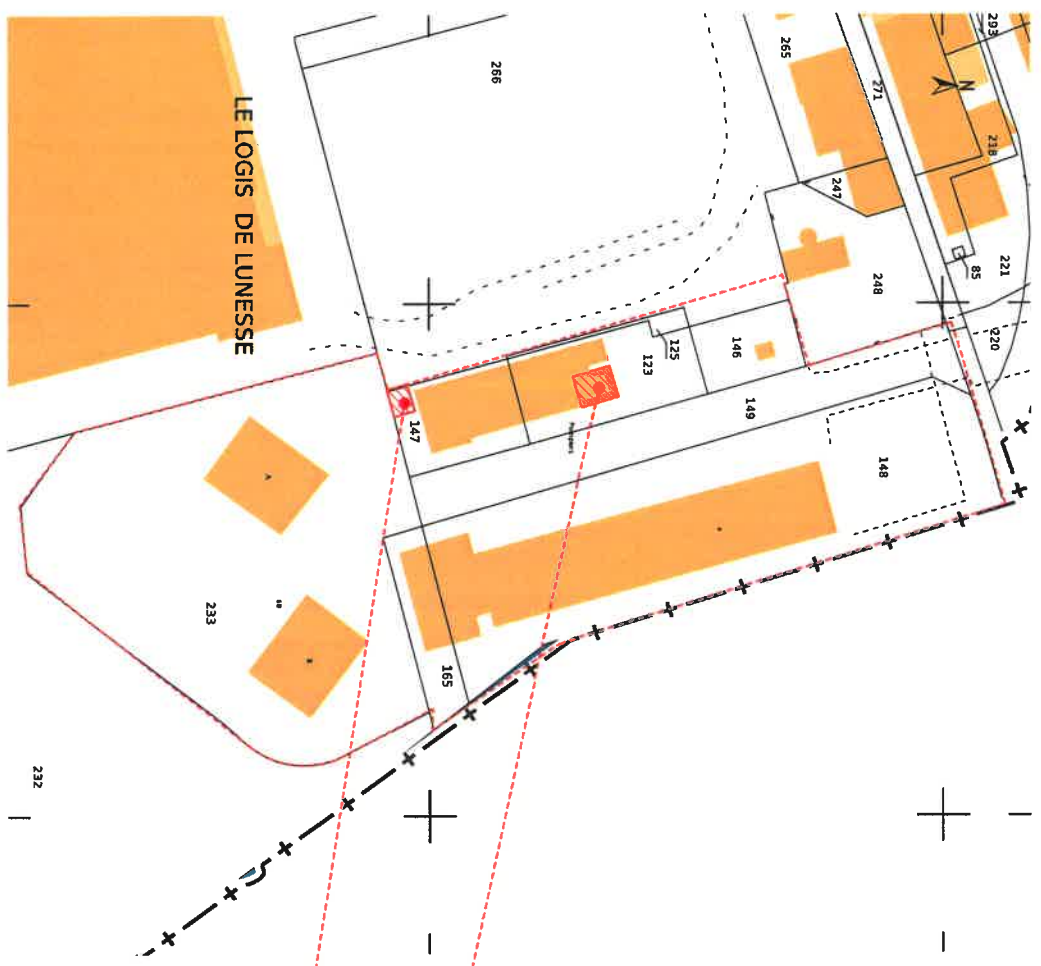
Plan de situation / Extrait cadastral - 1/2000

01

Rue Bernard Leluy 16006
Angoulême
Parcelles 000 AZ 123 / 146 / 147 /
148 / 149 / 165 / 233
Surface totale = 15 538 m2



Plan de situation



Cadastre - Echelle 1/1250e

GIMÉ architecture
39 Avenue Pierre 1er de Serbie
75008 Paris
T. +33 (0)1 79 35 31

Date :
05/03/2026

Indice :
A

Echelle sous réserve d'une réduction / Les cotes parcelaires et les implantations doivent être vérifiées et/ou effectuées par un géomètre.
Ces plans ne sont destinés qu'à des fins préliminaires et à l'obtention des autorisations administratives ne pouvant en aucun cas servir à l'exécution des travaux.

SDIS Angoulême - PRO

Plan de masse - Existant - 1:250 ème

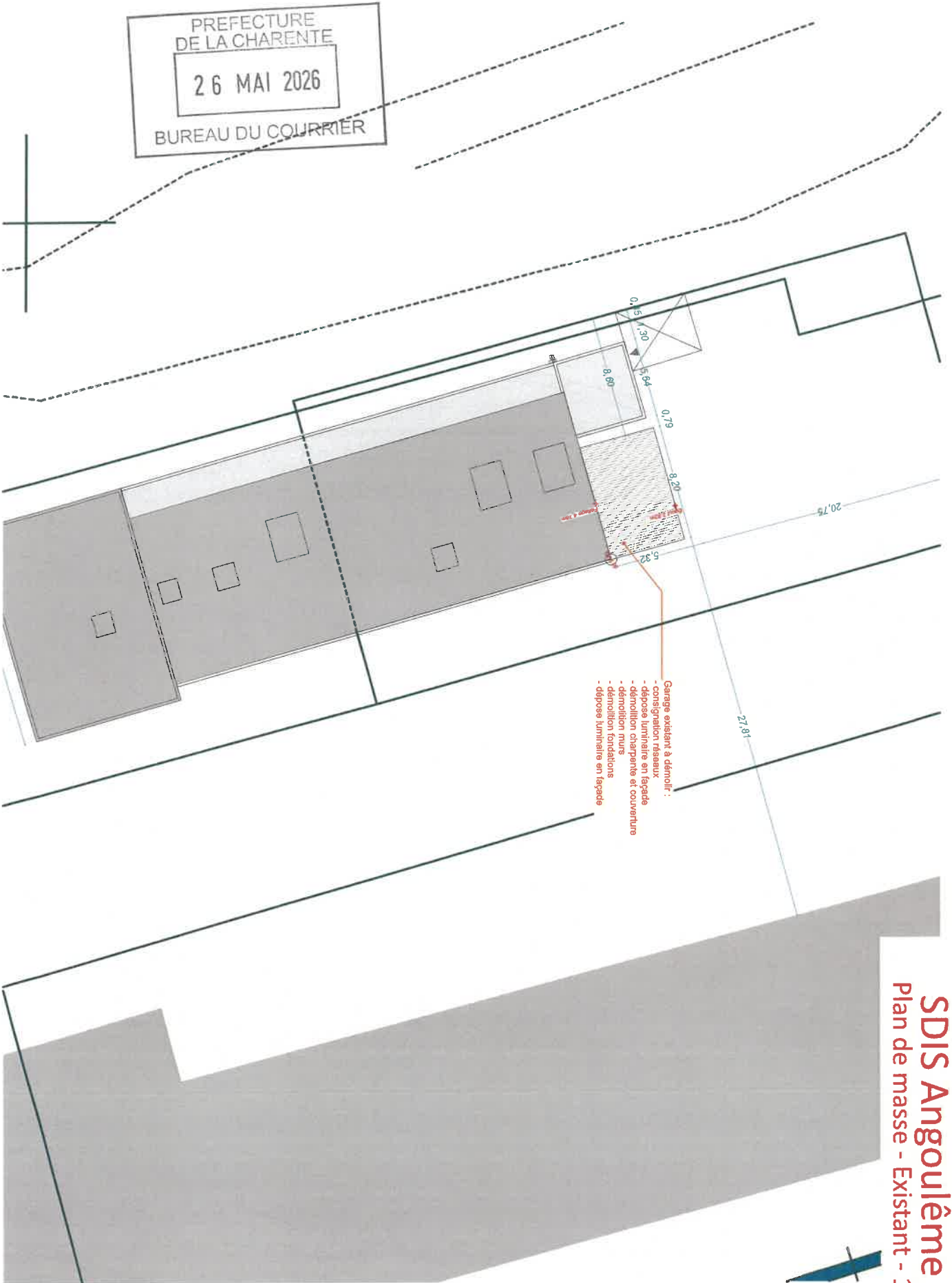
02



cime architecture
39 Avenue Pierre 1er de Serbie
75008 Paris
T. +33 (0)1 79 79 35 31

Date :
05/03/2026

Indices :
A



PREFECTURE
DE LA CHARENTE
26 MAI 2026
BUREAU DU COURRIER

Echelle sous réserve d'une réduction. Les cotés parcellaires et les implantations doivent être vérifiés et/ou ajustés par un géomètre. Ces plans ne sont destinés qu'aux études préliminaires et à l'obtention des autorisations administratives ne peuvent en aucun cas servir à l'exécution des travaux.

SDIS Angoulême - PRO

Plan de masse - Projet - 1:250 eme

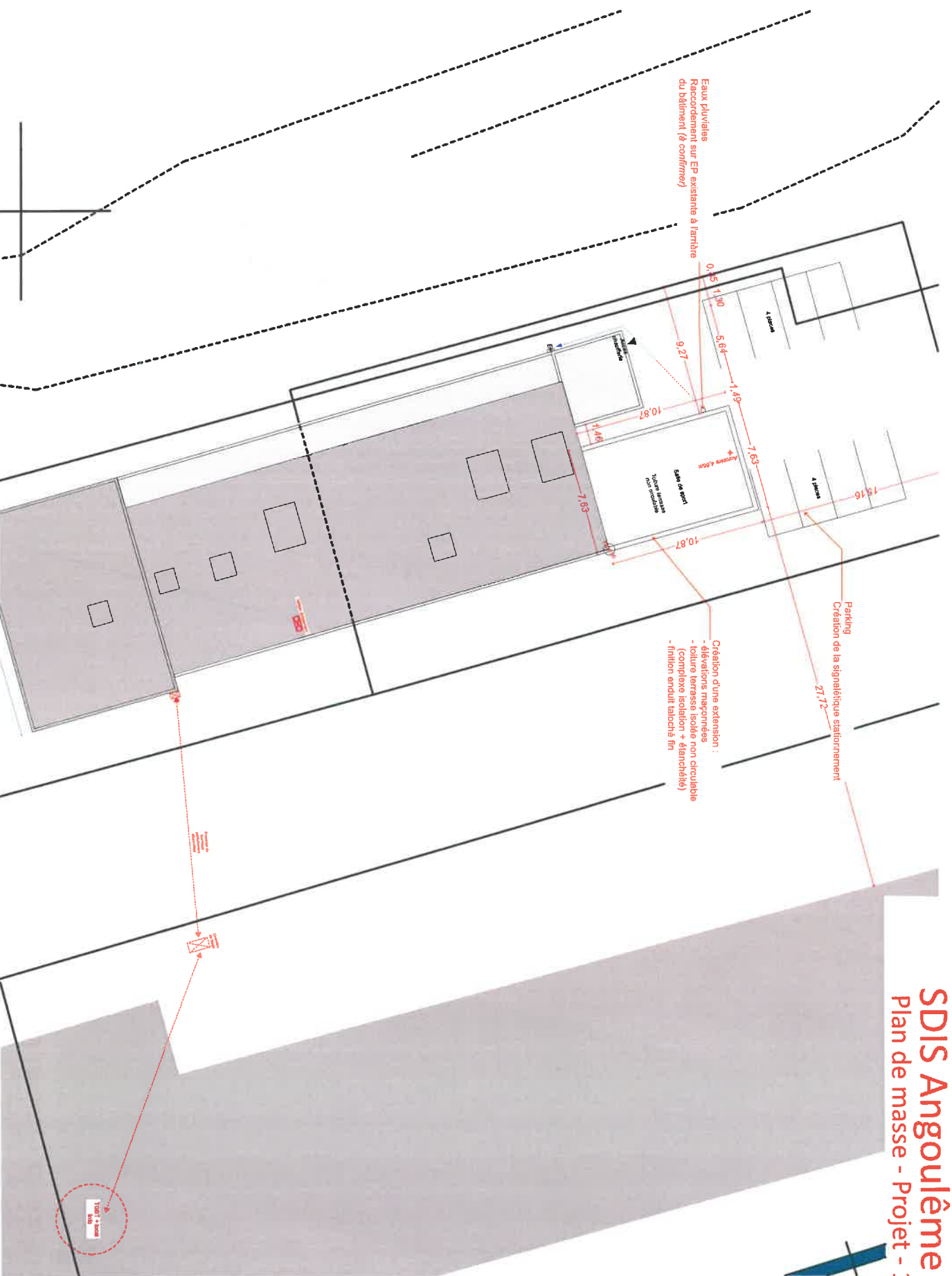
03



DME architecture
39 Avenue Pierre 3er de Sethe
75008 Paris
T. +33 (0)1 79 29 35 31

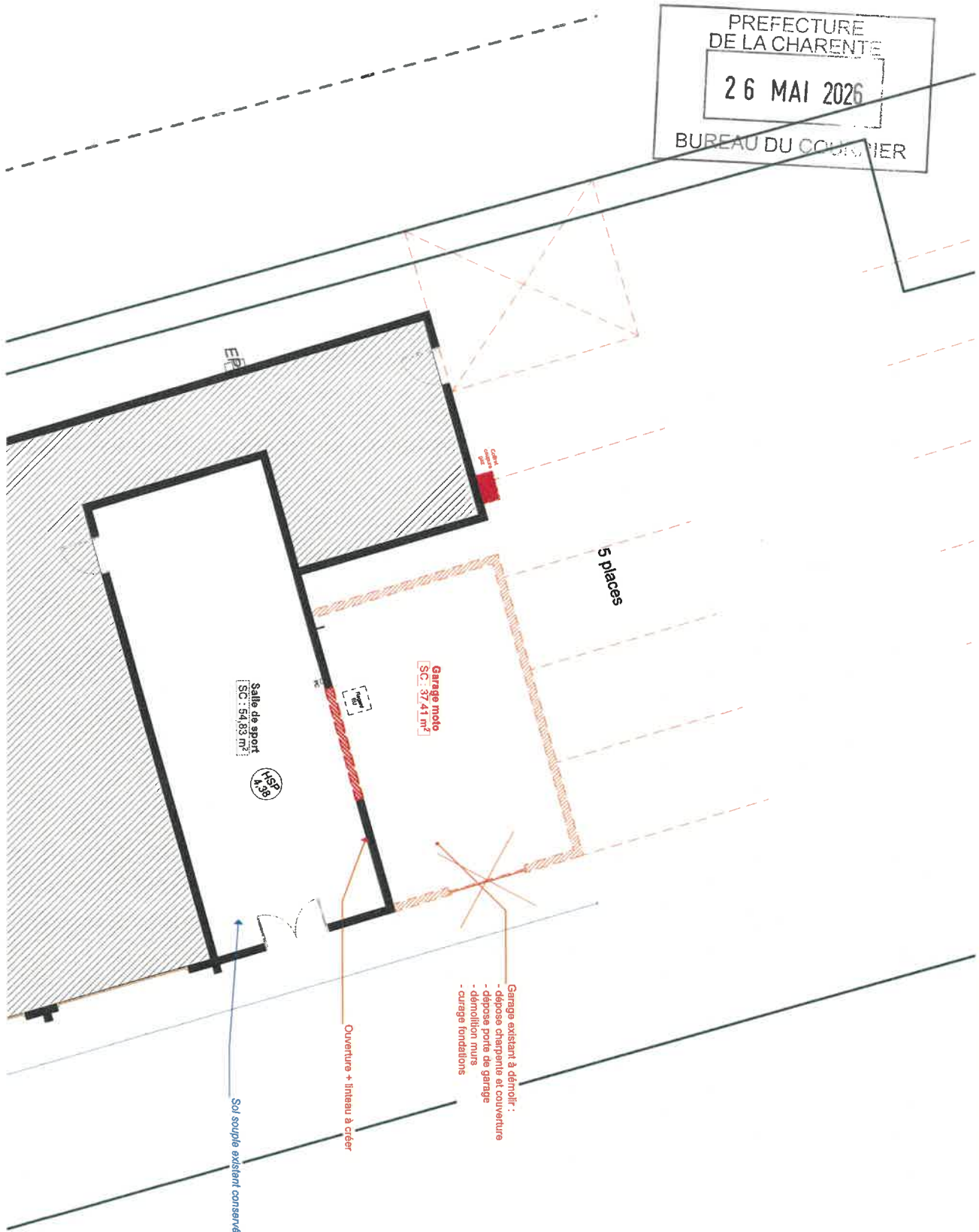
Date :
05/03/2026

Indice :
A



Echelle exacte réserve d'une réduction / Les cotés parallèles et les implantations doivent être vérifiées et/ou effectuées par un géomètre.
Ces plans ne sont destinés qu'à des études préliminaires et à l'obtention des autorisations administratives ne pouvant en aucun cas servir à l'exécution des travaux.

PREFECTURE
DE LA CHARENTE
26 MAI 2026
BUREAU DU COUVERNER



SDIS Angoulême - PRO
Plan de RDC - Existant/démolition - 1:100 eme

04

OME architecture
39 Avenue Pierre 1er de Serbie
75008 Paris
T: +33 (0)1 73 79 35 31

Date :
05/03/2026

Indice :
A



Echelle sans réserve d'une réduction / Les cotes parcellaires et les implantations doivent être vérifiées et/ou effectuées par un géomètre.
Ces plans ne sont destinés qu'à des études préliminaires et à l'obtention des autorisations administratives ne peuvent en aucun cas servir à l'exécution des travaux.

SDIS Angoulême - PRO

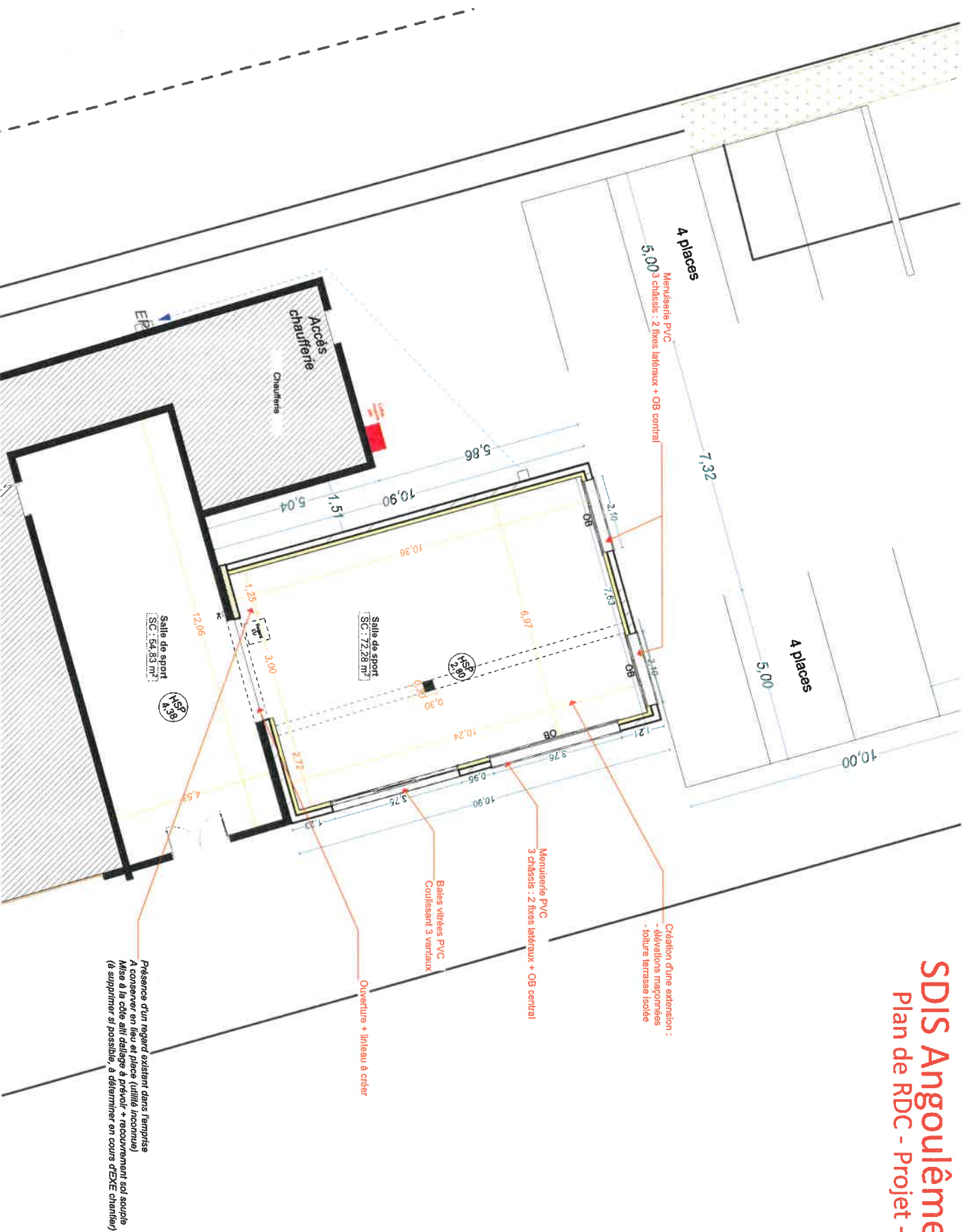
Plan de RDC - Projet - 1:100 eme

05

DMC architecture
 39 Avenue Pierre 1er de Serbie
 75008 Paris
 T. +33 (0)1 79 35 31

Date :
05/03/2026

Indices :
A



Châssis d'une extension :
 - élévations maçonnées
 - toiture terrasse isolée

Menuiserie PVC
 3 châssis : 2 fixes latéraux + OB central

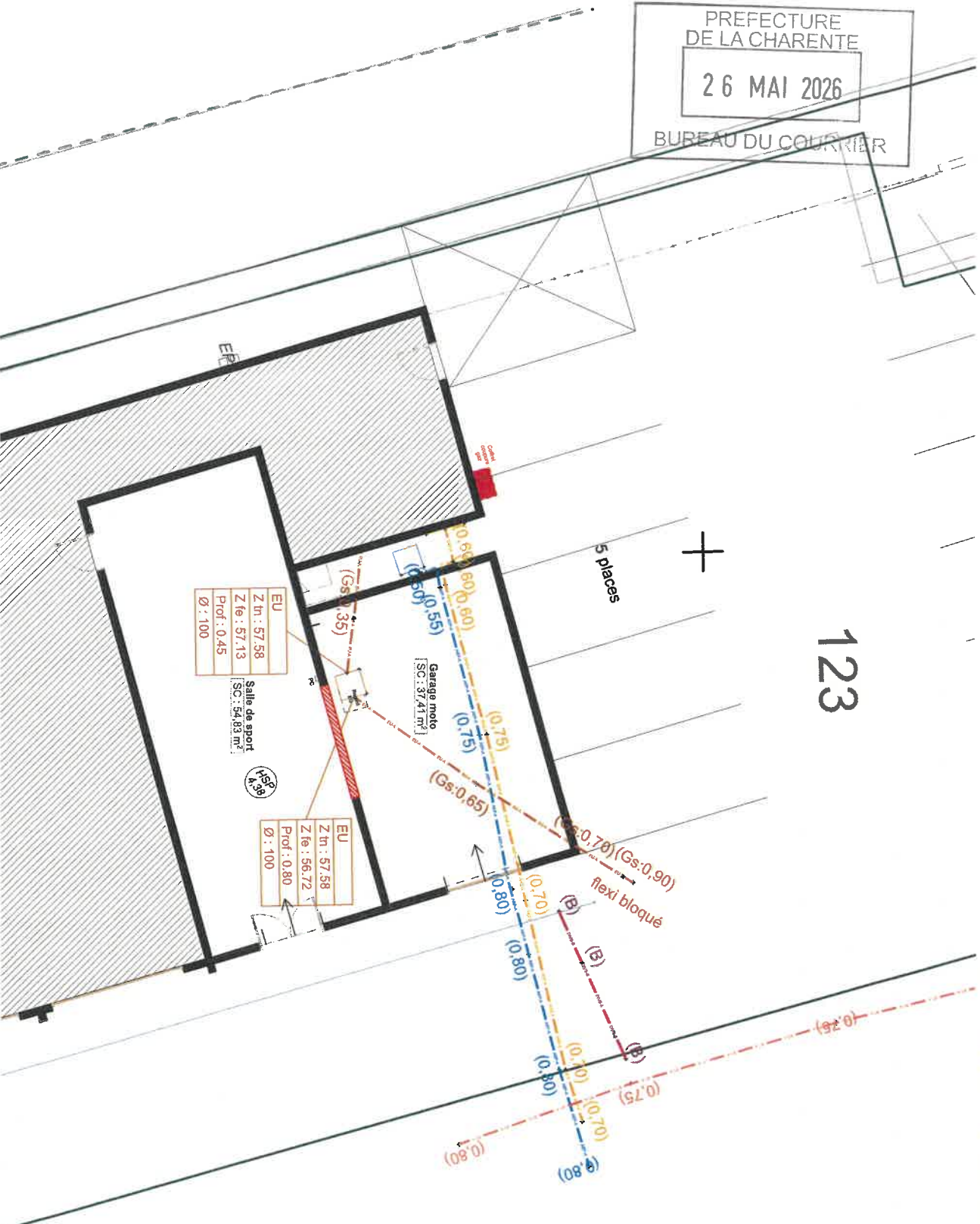
Bâties vitrées PVC
 Coulissant 3 vantaux

Ouverture + linteau à créer

Présence d'un regard existant dans l'emprise
 A conserver en lieu et place (utilité inconnue)
 Mise à la cote aillé dallage à prévoir + recouvrement sol souple
 (à supprimer si possible, à déterminer en cours d'EXE chantier)

*Echelle pour décrire d'une réduction / Les cotes parallèles et les implantations doivent être vérifiées et/ou effectuées par un géomètre.
 Ces plans ne sont destinés qu'aux études préliminaires et à l'obtention des autorisations administratives ne peuvent en aucun cas servir à l'exécution des travaux.*

PREFECTURE
DE LA CHARENTE
26 MAI 2026
BUREAU DU COURRIER



123



SDIS Angoulême - PRO
Plan réseaux enterrés - Existant - 1:100 ème

06

OWE architecture
39 Avenue Pierre Ter de Serle
75008 Paris
T: +33 (0)1 73 79 35 31

Date: 05/03/2026

Indice: A

Echelle sous réserve d'une réduction / Les cotés parallèles et les implantations doivent être vérifiées et/ou effaçées par un géomètre.
Ces plans ne sont destinés qu'à des études préliminaires et à l'obtention des autorisations administratives ne peuvent en aucun cas servir à l'exécution des travaux.

SDIS Angoulême - PRO

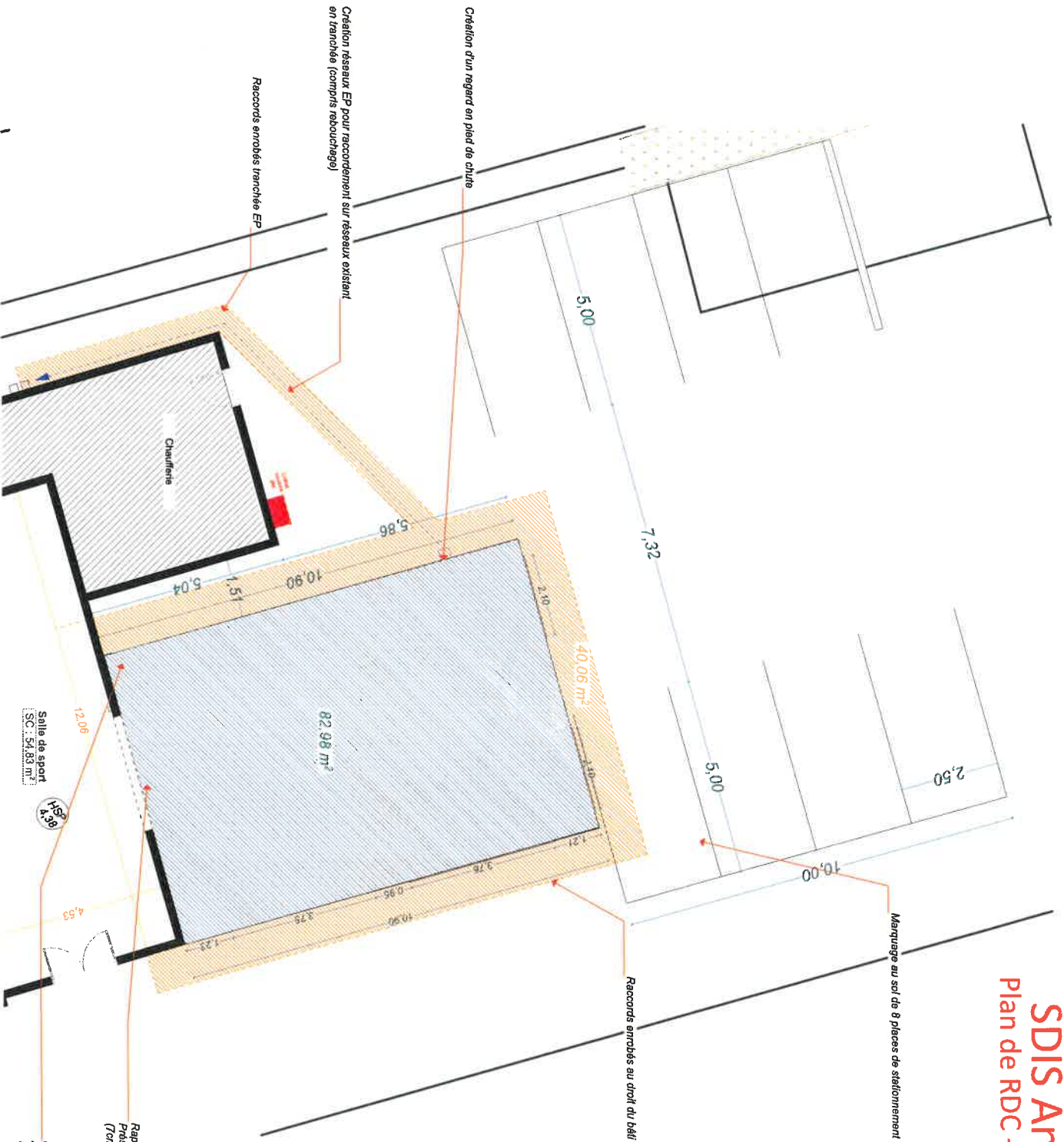
Plan de RDC - VRD projet - 1:100 ème

07

OWE architecture
 39 Avenue Pierre 1er de Sebie
 75008 Paris
 T. +33 (0)1 79 35 31

Date :
 05/03/2026

Indices :
 A



Marquage au sol de 8 places de stationnement

Raccords embasés au droit du bâti

Création d'un regard en pied de chute

Création réseaux EP pour raccordement sur réseaux existant en tranchée (compris rebouchage)

Raccords embasés tranchée EP

Rapport G2A/P - reconnaissance fondation
 Présence d'une semelle en débord de 25cm,
 (Tom débord à 60 cm de profondeur / 25cm à 85cm)

Présence d'un regard existant dans l'emprise
 A conserver en lieu et place (utilité inconnue)
 Mise à la cote au dalage à prévoir

Salle de sport
 SC : 54,83 m²

Echelle pour réserve d'une réduction / Les cotes périmétrales et les implantations doivent être vérifiées et/ou effectuées par un géomètre.
 Ces plans ne sont destinés qu'aux études préliminaires et à l'obtention des autorisations administratives ne peuvent en aucun cas servir à l'exécution des travaux

SDIS Angoulême - PRO

Plan de RDC - Fondations - 1:75 ème

08

CIME architecture

39 Avenue Pierre Lar de Sarthe
75008 Paris
T. +33 (0)1 79 35 31

Date :

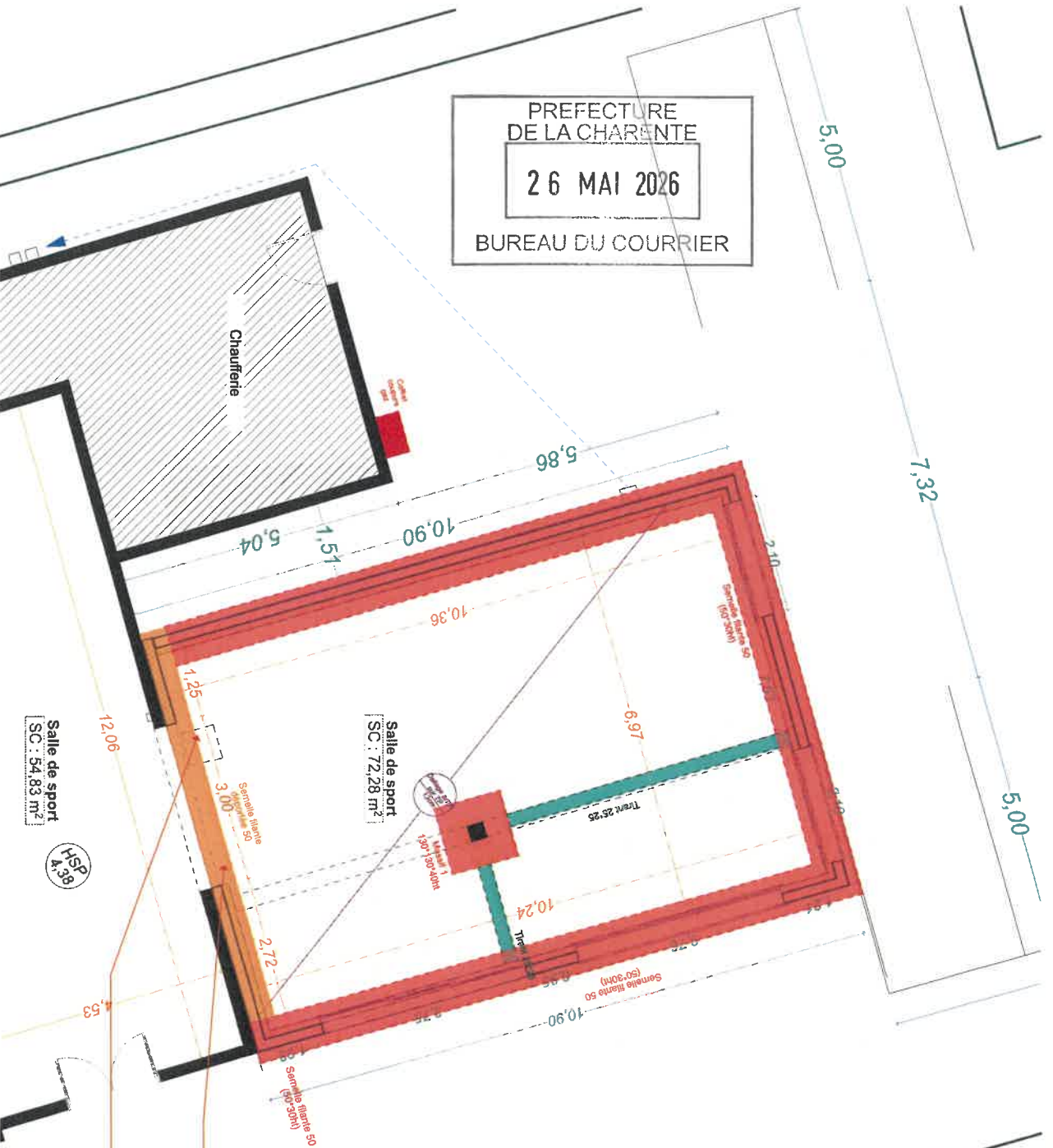
05/03/2026

Indice :

A



PREFECTURE
DE LA CHARENTE
26 MAI 2026
BUREAU DU COURRIER



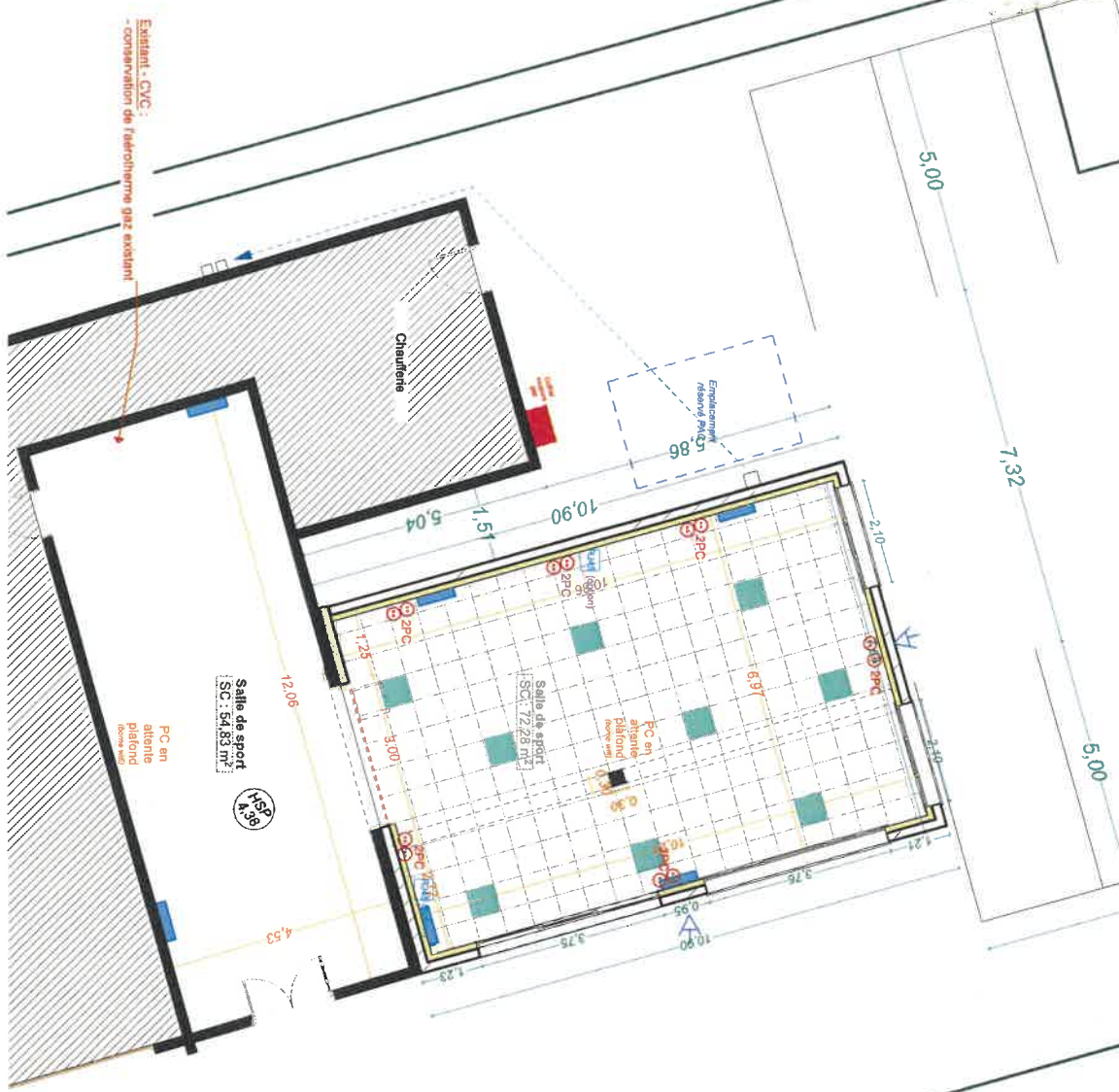
Rapport G24VP - reconnaissance fondation
Présence d'une semelle en débord de 25cm,
(7cm débord à 80 cm de profondeur / 25cm à 85cm)

Présence d'un regard existant dans le mur
A conserver en lieu et place (utilité inconnue)
Mise à la cote au delà de 80 cm de profondeur + recouvrement sol souple
(à supprimer si possible, à déterminer en cours d'EXE chantier)

PREFECTURE
DE LA GARENTE
26 MAI 2026
BUREAU DU COURRIER

SDIS Angoulême - PRO
Plan de RDC - Projet - Electricité, plomberie - 1:100 eme

10



- Légende :**
- Prise
 - Passe RJ45
 - Pavé LED 60/50
 - Projecteur sur detection
 - Radiateur électrique
 - Emetteur NF Electricité Performance 2*
 - Détecteur de présence
 - Horloge de programmation
 - Emplacement TGBT, TD et baie info : Voir plan masse

CIME architecture
39 Avenue Pierre 1er de Serbie
75008 Paris
T: +33 (0)1 79 35 51

Date :
05/03/2026

Indice :
A



Echelle avant recevoir votre réduction / Les cotés parcelaires et les implantations doivent être vérifiées et/ou effectuées par un géomètre. Ces plans ne sont destinés qu'à des études préliminaires et à l'obtention des autorisations administratives ne pouvant en aucun cas servir à l'exécution des travaux.

SDIS Angoulême - PRO

Plan de RDC - Projet - Chauffage climatisation - 1:100 eme

11

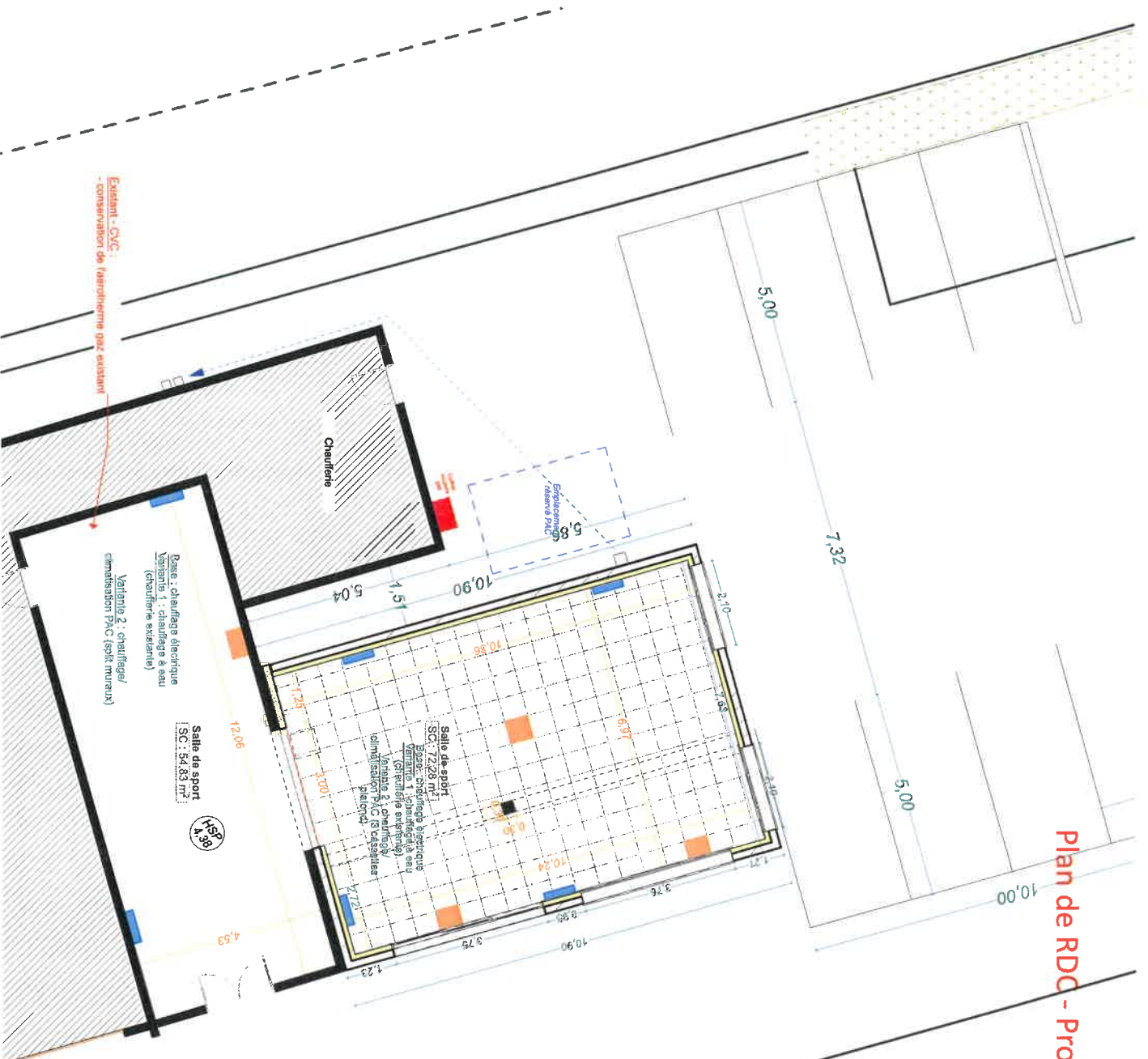
GIMÉ architecture
 39 Avenue Pierre Ter de Sèche
 75008 Paris
 T. +33 (0)1 79 35 31

Date :
 05/03/2026

Indice :
 A

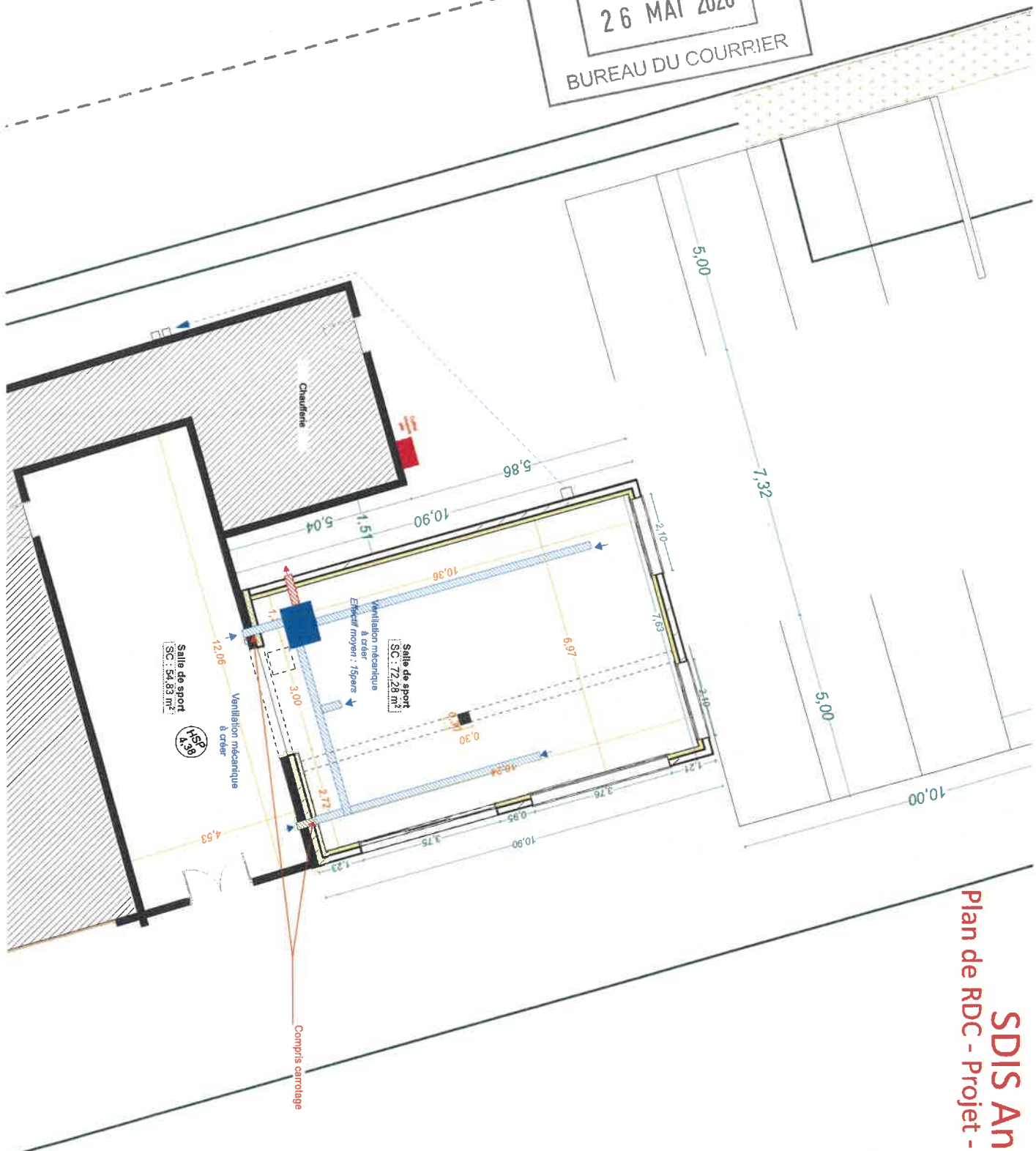


- Légende :**
- Variante 1 : radiateur à eau (raccordé sur chauffeuse existante)
 - Variante 2 : PAC et pose de cassette en plafond
 - Variante 2 : PAC et pose d'un split mural dans la salle existante



Echelle sous réserve d'une réduction / Les cotes parcelaires et les implantations doivent être vérifiées et/ou effectuées par un géomètre.
 Ces plans ne sont destinés qu'aux études préliminaires et à l'indication des autorisations administratives ne peuvent en aucun cas servir à l'exécution des travaux

PREFECTURE
DE LA CHARENTE
26 MAI 2026
BUREAU DU COURRIER



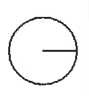
SDIS Angoulême - PRO
Plan de RDC - Projet - Ventilation - 1:100 eme

12

dime architecture
39 Avenue Pierre 1er de Serbie
75008 Paris
T: +33 (0)1 75 75 35 31

Date:
05/03/2026

Indice:
A

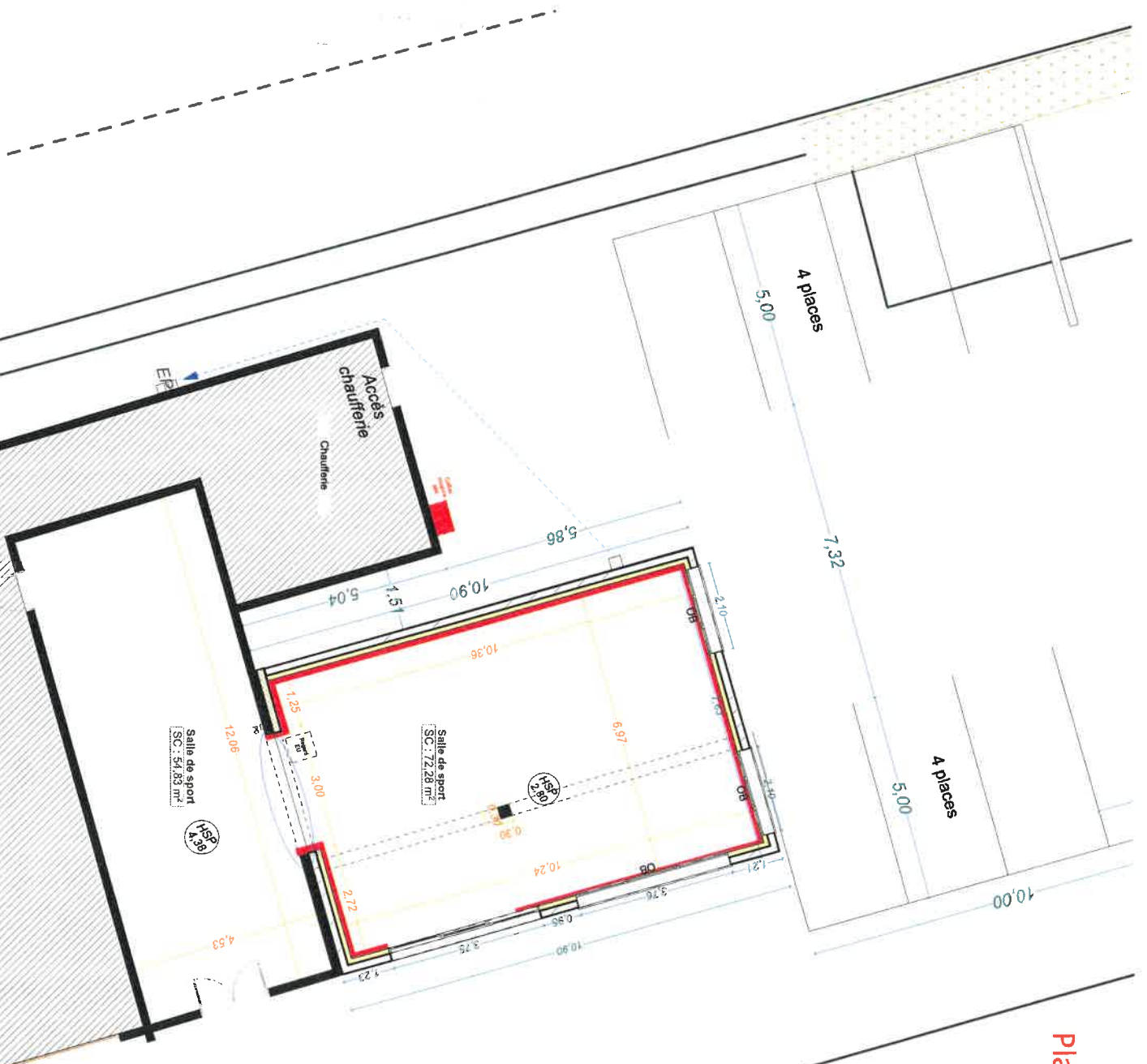


Exemple sous réserve d'une rédaction / Les notes parcellaires et les implantations doivent être vérifiées avant efficacité par un géomètre.
Ces plans ne sont destinés qu'aux études préliminaires et à l'obtention des autorisations administratives ne peuvent en aucun cas servir à l'exécution des travaux

SDIS Angoulême - PRO

Plan de RDC - Projet - Platerie - 1:100 eme

13



- Fourniture et pose plinthes bois 7cm
- Fourniture et pose sol double vitration salle de verre 7cm
- Placoplâtre 1250x2500
- Reprises platerie et finition au droit du niveau creux



Date : 05/03/2026
 Indice : A

OWE architecture
 39 Avenue Pierre 1er de Serbie
 75008 Paris
 T: +33 (0)1 73 79 35 31

Echelle sous réserve d'une réduction / Les cotes parcelaires et les implantations doivent être vérifiées et/ou effectuées par un géomètre. Ces plans ne sont destinés qu'aux études préliminaires et à l'obtention des autorisations administratives ne peuvent en aucun cas servir à l'exécution des travaux.

SDIS Angoulême - PRO

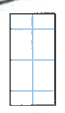
Plan de RDC - Projet - Faux plafond - 1:100 eme

14

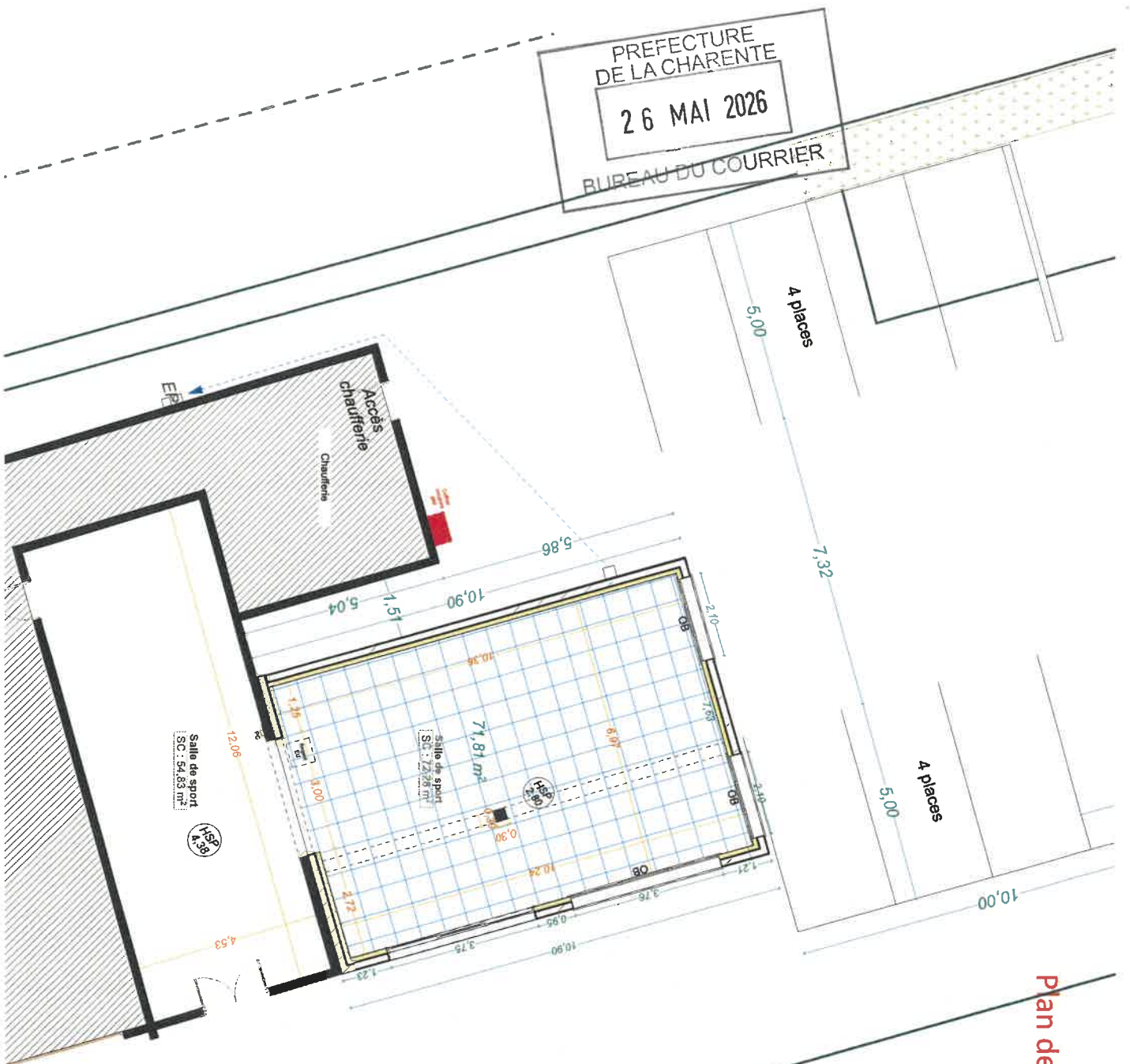
cime architecture
 39 Avenue Pierre 1er de Serbie
 75008 Paris
 T. +33 (0)1 73 79 35 31

Date :
 05/03/2025

Indice :
 A



Fourniture et pose faux-plafond 60*60cm



Échelle sans réserve d'une réduction / Les cotés parallèles et les implantations doivent être vérifiés et/ou effectués par un géomètre.
 Ces plans ne sont destinés qu'aux études préliminaires et à l'indication des autorisations administratives ne peuvent en aucun cas servir à l'exécution des travaux.

SDIS Angoulême - PRO

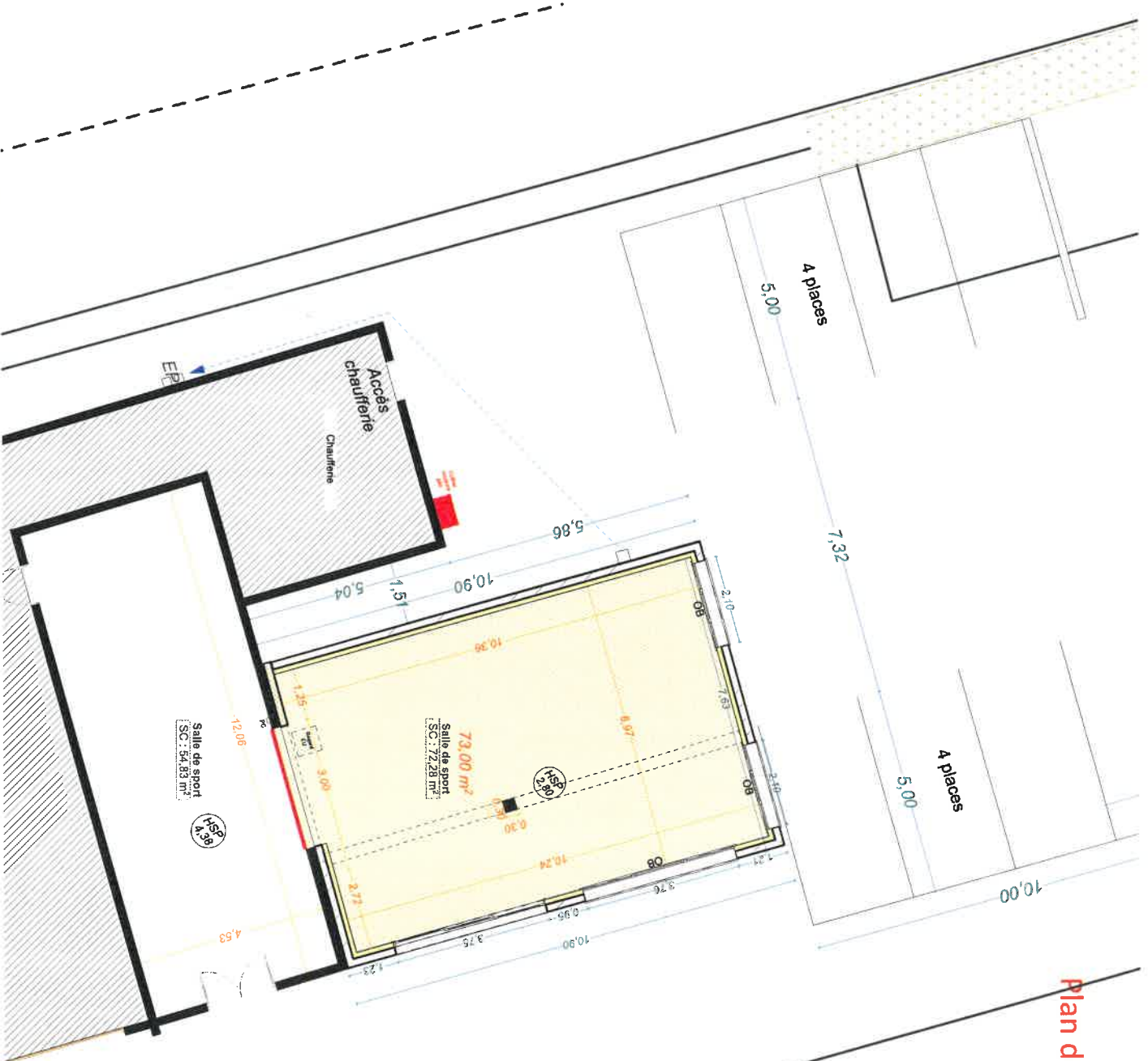
Plan de RDC - Projet - Soles souples - 1:100 eme

15

CIME architecture
 39 Avenue Pierre Larde de Serbie
 75008 Paris
 T: +33 (0)1 73 39 35 31

Date :
 05/03/2026

Indices :
 A



- Furniture et pose sur support en liège + sous-couche d'isolation sous arts technique Compris rangement
- Furniture et pose sur sol dur

Echelle sous réserve d'une réduction / Les cotés parallèles et les implantations doivent être vérifiées et/ou effectuées par un géomètre. Cas particuliers ne sont destinés qu'à des études préliminaires et à l'obtention des autorisations administratives ne pouvant en aucun cas servir à l'exécution des travaux.

SDIS Angoulême - PRO

Plan de RDC - Projet - Peinture - 1:100 eme

16

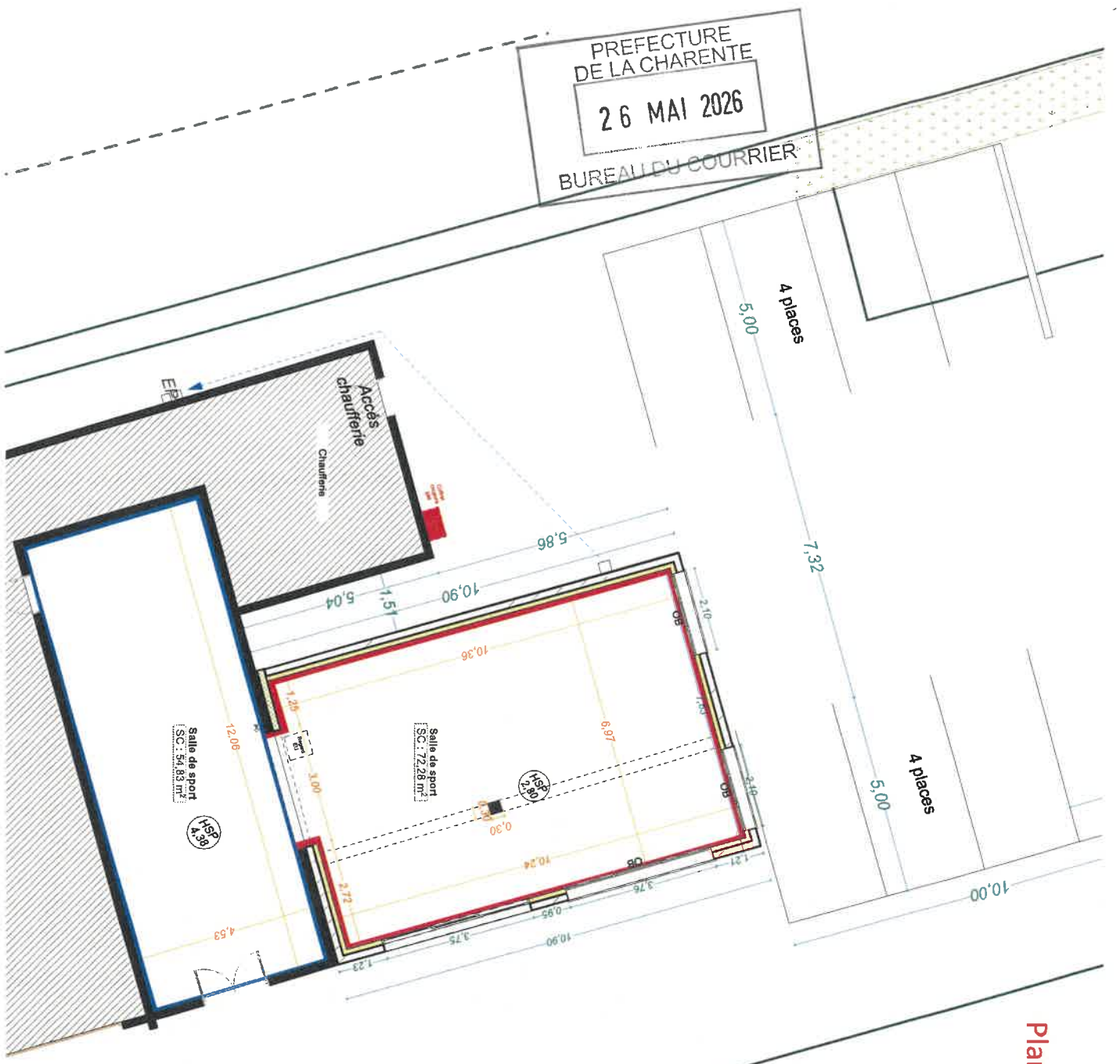
dime architecture
39 Avenue Pierre Tar de Sarchie
75008 Paris
T: +33 (0)1 79 39 35 31

Date :
05/03/2026

Indice :
A



Peinture sur support neuf
Peinture sur support existant
Compte plâtres neuves et existantes



PREFECTURE
DE LA CHARENTE
26 MAI 2026
BUREAU DU COURRIER

Echelle sous réserve d'une réduction. Les notes particulières et les implantations doivent être vérifiées et/ou effectuées par un géomètre.
Ces plans ne sont destinés qu'aux études préliminaires et à l'obtention des autorisations administratives ne peuvent en aucun cas servir à l'exécution des travaux.

SDIS Angoulême - PRO

Plan de RDC - Projet local moto - 1:100 eme

17

cme architecture
39 Avenue Pierre 1er de Serbie
75008 Paris
T: +33 (0)1 73 79 35 31

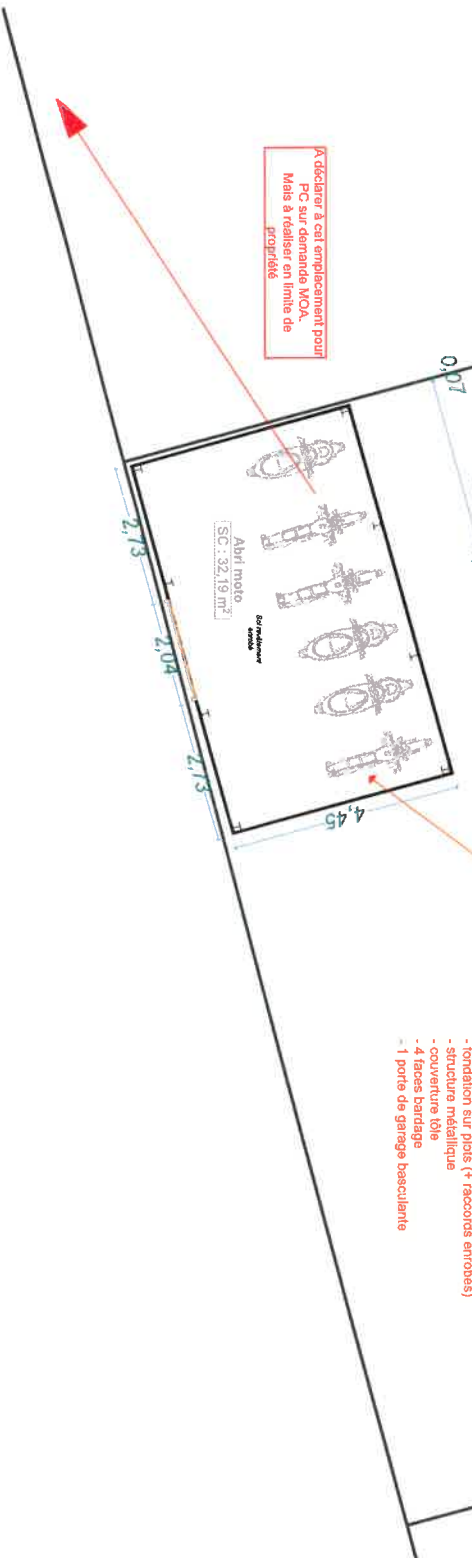
Date :
05/03/2026

Indice :
A



- OPTION :**
- création d'un local moto en structure légère
 - conservation de l'existant
 - fondation sur pilotis (* raccords entrobâés)
 - structure métallique
 - couverture tôle
 - 4 faces bardage
 - 1 porte de garage basculante

A déclarer à cet emplacement pour
PC sur demande M.O.A.
Mais à réaliser en limite de
propriété



SDIS Angoulême - PRO
Plan de RDC - Projet local moto - 1:100 eme

18

GIM architecture
39 Avenue Pierre Ter de Sable
75008 Paris
T. +33 (0)1 79 35 31

Date :
05/03/2026

Indice :
A



- OPTION :**
- Creation d'un local moto en structure légère
 - conservation de l'existant
 - fondation sur pilotis (+ raccords arrosés)
 - structure métallique
 - couverture tôle
 - 4 faces bardage
 - 1 porte de garage basculants

Abrir moto
SC : 32,19 m²

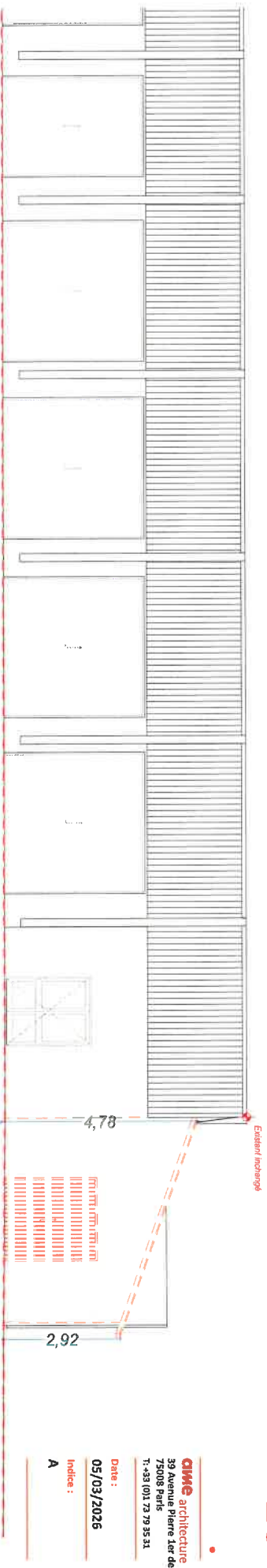
A déclarer à cet emplacement pour
PC sur demande MOA,
Mais à réaliser en limite de
Propriété

Les dimensions des massifs seront
à confirmer en ENE avec DDC par
Téleprospe

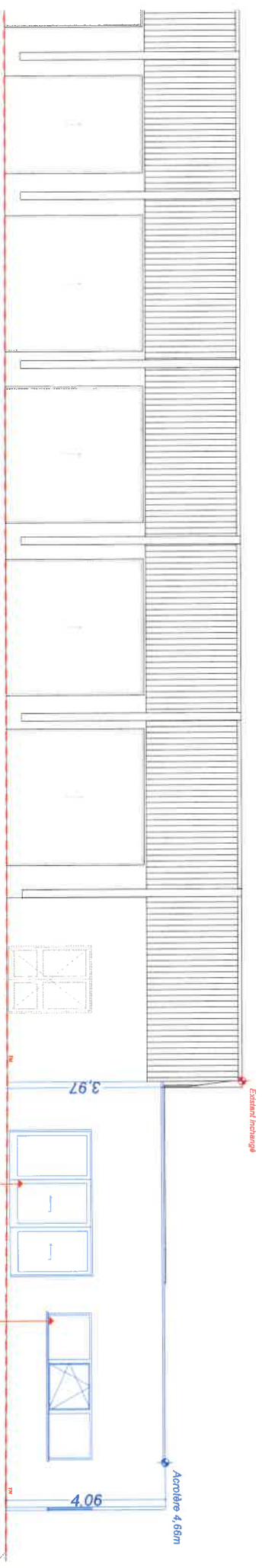
SDIS Angoulême - PRO

Façade Est - Existant/Projet - 1:100 eme

19



Façade Est - Existant



Façade Est - Projeté

Echelle sous réserve d'une réduction / Les cotés parcelaires et les implantations doivent être vérifiées et/ou effectués par un géomètre.
Ces plans ne sont destinés qu'aux études préliminaires et à l'obtention des autorisations administratives ne peuvent en aucun cas servir à l'exécution des travaux

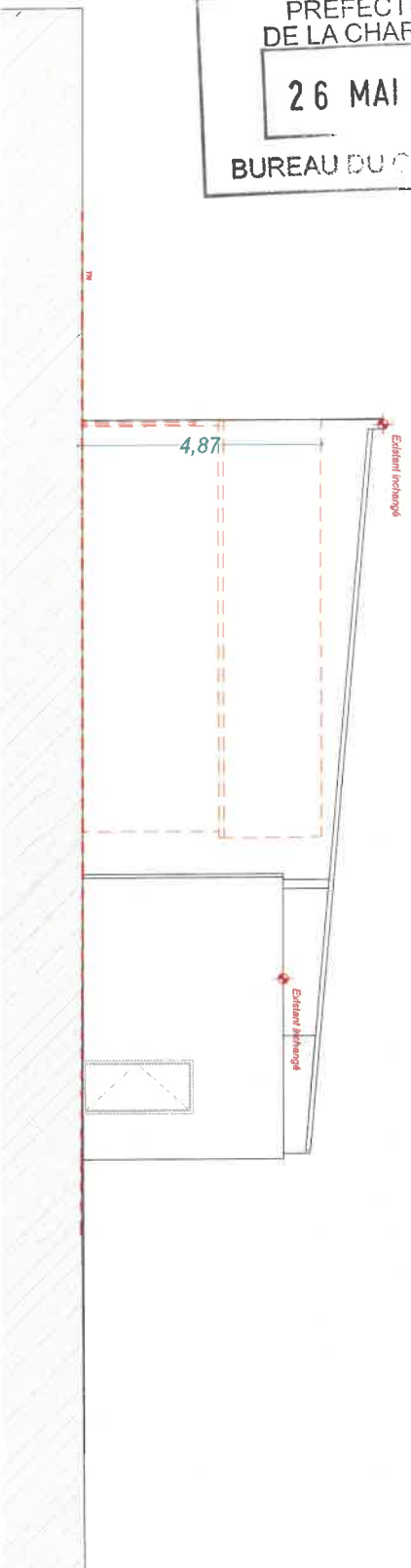
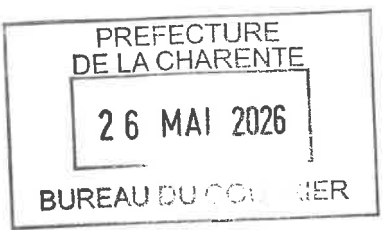
Menuiseries PVC double vitrage (sécurité 2 faces)
PVC à profil Ug ≤ 1,8 W/(m².K) équipé de
vitrage à isolation renforcé Ug ≤ 1,5 W/(m².K)
Vitrage de contrôle solaire Sw ≤ 0,35

Menuiseries PVC double vitrage
PVC à profil Ug ≤ 1,8 W/(m².K) équipé de
vitrage à isolation renforcé Ug ≤ 1,5 W/(m².K)
Vitrage de contrôle solaire Sw ≤ 0,35

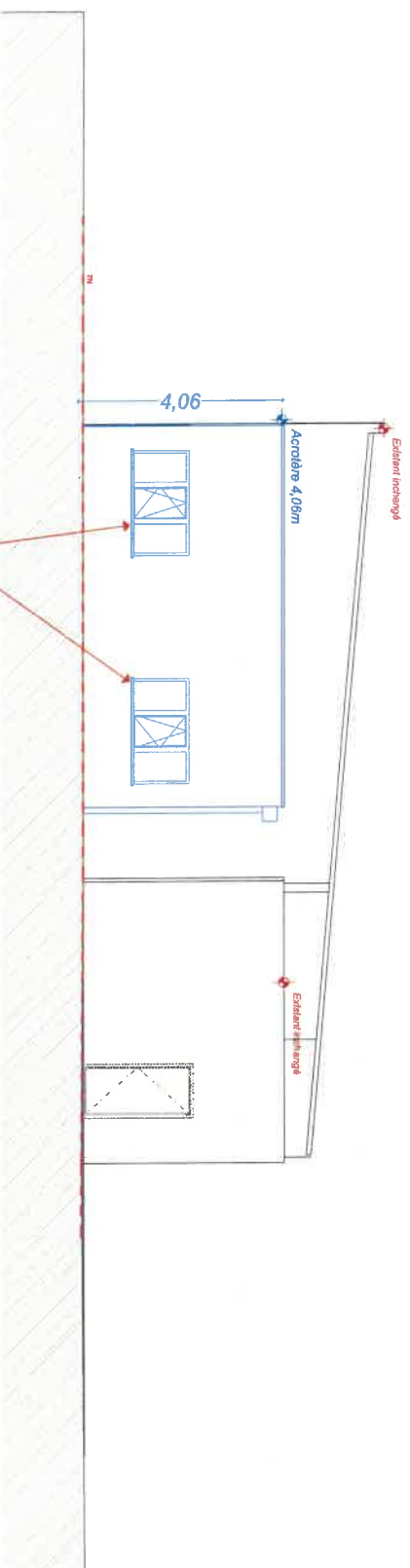
SDIS Angoulême - PRO

Façade Nord - Existant/Projeté - 1:100 ème

20



Façade Nord - Existant



Façade Nord - Projeté

Manivellées PVC double vitrage
PVC à profil UP ≤ 1,3 W/(m².K) équipé de
vitrage à isolation renforcée U_g ≤ 1,5 W/(m².K)
Vitrage de contrôle solaire SW ≤ 0,55

Echelle sous réserve d'une réduction / Les cotés parallèles et les implantations doivent être vérifiées a priori effectuées par un géomètre.
Ces plans ne sont destinés qu'aux études préliminaires et à l'obtention des autorisations administratives ne pouvant en aucun cas servir à l'exécution des travaux

CIME architecture
39 Avenue Pierre Larq de Sorbie
75008 Paris
T. +33 (0)1 79 35 31

Date :
05/03/2026

Index :
A

SDIS Angoulême - PRO

Façade Sud - Projet local moto - 1:50 eme

21

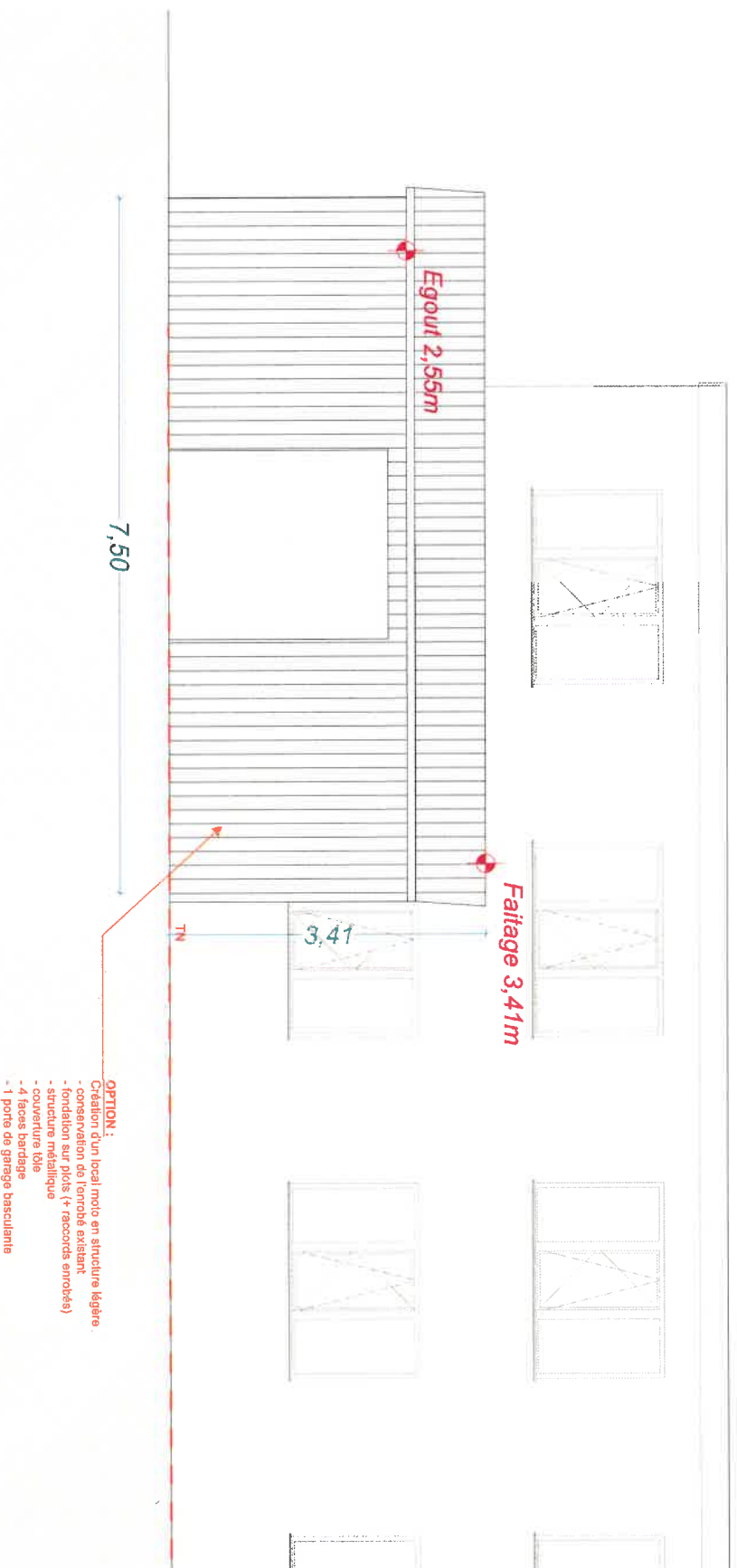
ame architecture
39 Avenue Pierre 1er de Serbie
79008 Paris
T. +33 (0)1 79 35 31

Date :

05/03/2026

Index :

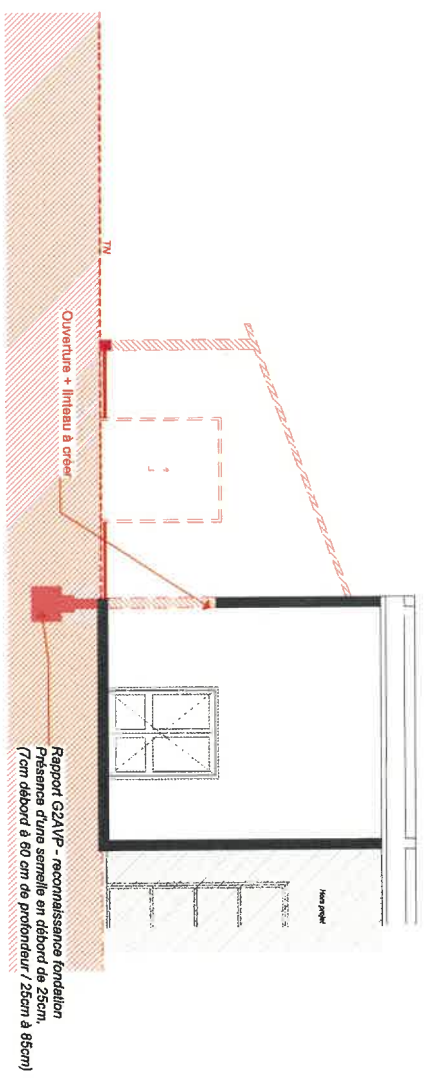
A



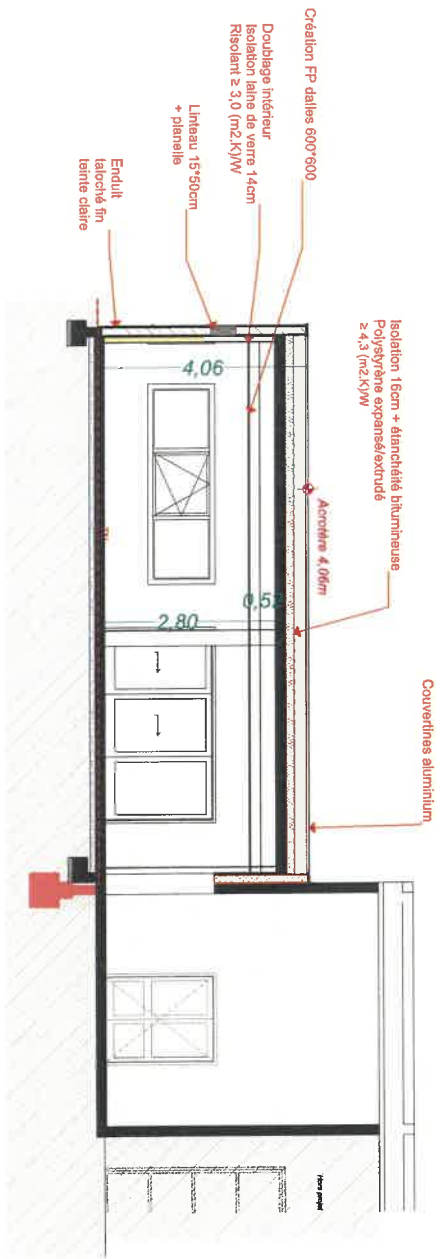
OPTION :

- Creation d'un local moto en structure légère
- conservation des terreble existant
- fondation sur pilotis (+ raccords enrobés)
- structure métallique
- couverture tôle
- 4 faces bardage
- 1 porte de garage basculante

Coupe de principe - Existant



Coupe de principe - Projet



Echelle sous réserve d'une réduction / Les cotés parcelaires et les implantations doivent être vérifiées et/ou attestées par un géomètre.
Ces plans ne sont destinés qu'aux études préliminaires et à l'obtention des autorisations administratives ne pouvant en aucun cas servir à l'exécution des travaux.



Extrait du procès-verbal des délibérations

Bureau du conseil d'administration

Séance du 22 avril 2026

Le bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Charente, dûment convoqué le 30 mars 2026 s'est réuni en session ordinaire au siège de l'établissement public, sous la présidence de monsieur Jérôme SOURISSEAU, président du Conseil d'administration du Sdis

Présents :

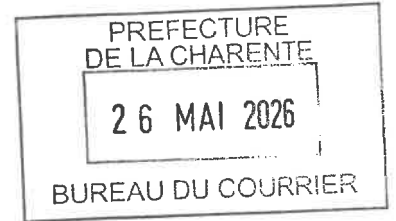
Messieurs Jérôme SOURISSEAU, Philippe BOUTY
Mesdames Emilie RICHAUD, Brigitte FOURE

Excusés :

Monsieur Xavier BONNEFONT

Assistait également à la séance :

Colonel David FAVARD, Directeur départemental



**Projet d'isolation de l'Etat-major (mur rideau)
Validation de l'avant-projet définitif (APD)**

La construction du bâtiment de l'Etat-major a été finalisée en 1991. Les façades de ce bâtiment ne présentent plus de qualités d'isolation suffisantes. Une rénovation thermique est indispensable pour limiter la consommation énergétique à la fois en hiver (chauffage) mais également en été (climatisation). Ce projet intègrera également la réfection de l'entrée de l'Etat-major.

Au cours du Conseil d'administration en date du 26 mars 2024, les membres du conseil d'administration ont validé la programmation des projets infrastructures. Il leur a été soumis notamment à validation, le projet de rénovation thermique de l'Etat-major avec une autorisation de programme d'un montant de 2 000 000 € TTC.

C'est pourquoi, un marché de maîtrise d'œuvre a été lancé l'an dernier et notifié en décembre 2024. C'est le cabinet d'architecture « BULLE architecte » qui a obtenu le marché de maîtrise d'œuvre pour un montant de 93 150 € HT soit 111 780,00 € TTC.

Lors de la commission infrastructure du 19 janvier dernier, il a été demandé de retravailler le projet en ôtant :

- la toiture végétalisée sur les bacs du sous-sol ;
- la rampe PMR sur l'accès principal ;
- l'espace végétalisé à l'entrée du site.

Toutes ces suppressions amènent une moins-value estimative de 133 500 € HT soit 160 200 € TTC.

Ainsi, l'enveloppe des travaux serait estimée à 1 049 000 € HT soit 1 258 800 € TTC sans les options suivantes :

- la réalisation de l'étanchéité des toitures terrasse : 240 000 € HT / 288 000 € TTC ;
- le remplacement des habillages façades pignon Est et Sud du réfectoire : 12 500 € HT / 15 000 € TTC.

Vous trouverez ci-joint l'avant-projet définitif réalisé par Mme Elise CADART du cabinet d'architecture Bulle architecte.

Il est donc proposé aux membres du Bureau du conseil d'administration de valider l'avant-projet définitif (APD), d'autoriser le dépôt du permis de construire et d'inviter le maître d'œuvre à poursuivre le projet.

Vu le rapport soumis à leur examen ;

Après en avoir délibéré ;

Les membres du bureau du conseil d'administration :

- valident l'avant-projet définitif ;
- valident les options pour la réfection d'étanchéité des toitures terrasses et le remplacement de l'habillage des pignons Est et Sud ;
- valident l'estimation du montant des travaux ;
- autorisent le dépôt du permis de construire ;
- invitent le maître d'œuvre à poursuivre le projet.

Le Président du conseil d'administration

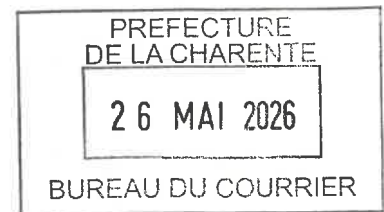


Monsieur Jérôme SOURISSEAU

REMPLACEMENT DU MUR RIDEAU – ETAT MAJOR DU SDIS 16

43 Rue Chabernaud, 16340 L'Isle-d'Espagnac

NOTICE THERMIQUE – PHASE APD



Maître d'Ouvrage



SDIS Charente
43 Rue Chabernaud,
16340 L'Isle-d'Espagnac

Maître d'œuvre



bulle
architectes

Bureau d'études

bulle architectes
31 rue Bobillot
33800 Bordeaux



Inginnov
4 All des Amandiers
84510 Caumont-sur-Durance

Bureau de contrôle



Bureau Veritas
77 Avenue Maryse Bastie
16340 L'Isle d'Espagnac

Etude thermique
Pour le compte de la maîtrise
d'oeuvre



Bureau d'études Beleev
1 rue Maurice MALLET
17300 ROCHEFORT



Table des matières

1. Présentation et obligations réglementaires :.....	2
2. Données générales du projet :.....	2
3. Détails du bâti :	3
4. Détail des systèmes :.....	5
5. Scénarios STD :.....	5
6. Résultats RTex et STD.....	6
Conclusion.....	9
Annexe : réparation parois état projet	10

1. Présentation et obligations réglementaires :

Le présent projet concerne un bâtiment de bureaux. L'étude ci-après a pour objectif de comparer l'état initial et l'état projet sur 2 points différents :

- Le Cep déterminé d'après le moteur de calcul de la RT existante et exprimé en kWhep/m².an. Cette valeur est calculée de manière conventionnelle d'après des scénarios prédéfinis
- Le nombre d'heures d'inconforts sur les périodes d'occupation calculé avec une Simulation Thermique Dynamique (STD) qui permet de déterminer les scénarios d'occupations, les apports internes, les températures de consignes...

D'un point de vue réglementation thermique le projet est soumis à la réglementation thermique existante élément par élément car la SHON est > 1000m² mais le coût des travaux de rénovation énergétique est < à 25% du cout du foncier actuel (1679€/m²SHON soit coût du foncier actuel 2 897 954€HT). Le bâtiment est soumis à la RT existante globale si le coût des travaux de rénovation énergétiques est supérieur à 724 488€HT. Les exigences liées à cette réglementation sont définies dans l'arrêté du 22 mars 2017 modifiant l'arrêté du 3 mai 2007 relatif aux caractéristiques thermiques et à la performance énergétique des bâtiments existants.

Le bureau d'études n'a pas pour mission d'effectuer des contrôles sur les isolants réellement posés sur chantier, ni l'inspection de la mise en œuvre des différents produits prescrits. La responsabilité du bureau d'études ne peut pas être mise en cause en cas de malfaçon sur site.

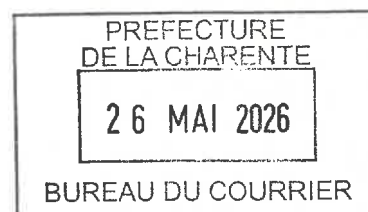
2. Données générales du projet :

- Surface habitable (SHON) : 1726.46 m²
- Zone thermique : H2b
- Altitude < 100m

Le projet a donc été soumis à 2 calculs différents :

- R_{Tex} pour déterminer :
 - Le coefficient **U_{bat}** qui représente le coefficient de déperdition thermique du bâtiment dans sa globalité. Plus ce coefficient sera faible, moins les besoins en chauffage, refroidissement et éclairage artificiel seront importants.
 - L'indice **Cep** (Consommation conventionnelle en énergie primaire) dépend de la performance énergétique de vos systèmes de ventilation, chauffage, et production d'eau chaude sanitaire.
- STD pour déterminer :
 - L'inconfort thermique en considérant l'inconfort à partir d'une température intérieure > 28°C.






Les études ont été réalisées sur le logiciel PLEIADES version 6.26.2.1.



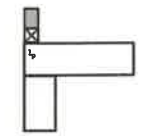
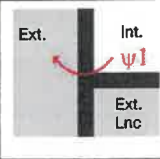
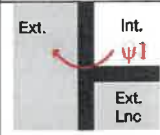
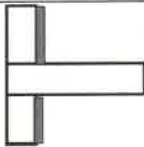
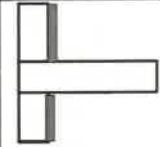
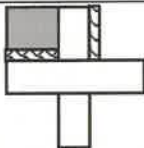
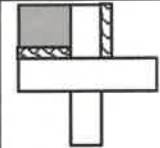
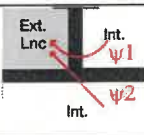
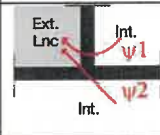
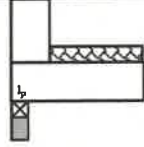
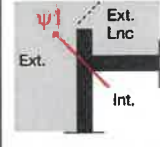
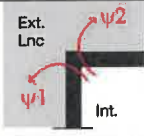
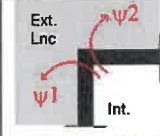
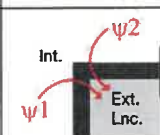
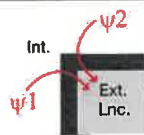

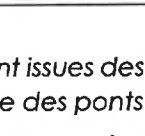
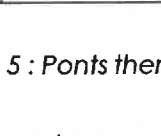
3. Détails du bâti :

Composition des parois déperditives :

Nota : les exigences de la RT élément par élément s'appliquent à partir du moment où des travaux d'installation ou de remplacement de l'isolation thermique sont entrepris sur une paroi.

PAROIS	COMPLEXE DE LA PAROI existante	COMPLEXE DE LA PAROI projet	Valeur minimale RT existante élément par élément (indicative pour les parois non modifiées)
Mur extérieur béton	. Doublage intérieur . Isolant : épaisseur 4.8 cm avec R = 1.20 m².K/W . Béton	Inchangée	R ≥ 3.2 m².K/W 
Mur rideau	. Menuiseries avec $U_w \approx 3.15 \text{ W/m}^2.\text{K}$	Remplacement du mur rideau par un mur ossature bois : . Doublage intérieur . Isolant intérieur : épaisseur 6 cm avec R = 1.50 m².K/W . Isolant entre montant : épaisseur 14.5 cm avec R = 3.63 m².K/W . Bardage extérieur	R ≥ 3.2 m².K/W 
Plancher bas	. Dalle Béton	Inchangé	R ≥ 3 m².K/W Cette valeur peut être diminuer à 2.1 m ² .K/W pour s'adapter à la hauteur libre disponible 
Plancher bas « carré »	. Dalle Béton	. Dalle béton . Isolant : épaisseur 12 cm avec R = 3 m².K/W	R ≥ 3 m².K/W Cette valeur peut être diminuer à 2.1 m ² .K/W pour s'adapter à la hauteur libre disponible 
Toiture bac acier	. Acier . Isolant : épaisseur 8 cm avec R = 2.67 m².K/W . Étanchéité	Inchangée	R ≥ 4.3 m².K/W 

Ponts thermiques :

Type de liaison	État initial	État projet		
Liaison plancher bas / mur rideau (existant)			0.23 W/m.K	
Liaison plancher bas / mur ossature bois (projet)		0.55 W/m.K		0.501 W/m.K
Liaison plancher bas « carré » isolé en sous face / mur ossature bois		0.94 W/m.K		0.94 W/m.K
Liaison plancher intermédiaire / mur béton		0.98 W/m.K		0.98 W/m.K
Liaison plancher haut / mur refend traversant		0.77 W/m.K		0.77 W/m.K
Liaison plancher haut / mur refend haut avec décroché		0.93 W/m.K		0.547 W/m.K
Liaison plancher haut / mur rideau (existant)			Ossature bois : 0.07 W/m.K	
Liaison plancher haut / mur ossature bois (projet)		1.07 W/m.K		0.11 W/m.K
Angle sortant		1.2 W/m.K		Ossature bois : 0.11 W/m.K
Angle rentrant				

Les valeurs des ponts thermiques sont issues des règles Th-U (Fascicule 5 : Ponts thermiques) ou calculées par logiciel de simulation numérique des ponts thermiques linéiques.

Les représentations graphiques sont proposées à titre indicatif et peuvent ne pas refléter la réalité.



Menuiseries extérieures :

Les caractéristiques du mur rideau existant sont les suivantes :

- Coefficient de transmission thermique $U_w = 3.15 \text{ W/m}^2\text{.K}$
- Caractéristique du vitrage :
 - Facteur solaire : $FS = 0.47$
 - Transmission lumineuse : $TR = 0.59$
 - Conductivité vitrage : $U_g = 2.9 \text{ W/m}^2\text{.K}$

Les caractéristiques des menuiseries extérieures modifiées dans le cadre du projet sont les suivantes :

- Coefficient de transmission thermique $U_w \approx 1.40 \text{ W/m}^2\text{.K}$
- Caractéristique du vitrage :
 - Facteur solaire : $FS = 0.36$
 - Transmission lumineuse : $TR = 0.71$
 - Conductivité vitrage : $U_g = 1 \text{ W/m}^2\text{.K}$

4. Détail des systèmes :

Chauffage des locaux (non rénové) :

Le chauffage est assuré par une chaudière gaz (non rénovée), les caractéristiques prises en compte sont les suivantes :

- Puissance = 285 kW
- Rendement 86%

Ventilation des locaux (non rénovée) :

La ventilation est considérée en simple flux

5. Scénarios STD :

Scénarios d'occupation :

Les bureaux sont considérés occupés de 8h00 à 19h00 du lundi au vendredi

Les chambres sont considérées occupées de 20h00 à 7h00 du lundi au dimanche

Consigne de chauffage :

La température est de 19°C durant les heures d'occupation avec un réduit à 15°C en inoccupation.

Scénarios de puissances dissipées :

Une puissance dissipée de 14 W/m² est prise en compte dans les zones de bureaux durant les heures d'occupation.

Scénarios d'éclairage :

Consigne d'éclairage dans les bureaux/salle de réunion : 500 lux

Consigne d'éclairage dans les sanitaires : 200 lux

Consigne d'éclairage dans les circulations : 100 lux

6. Résultats RTex et STD

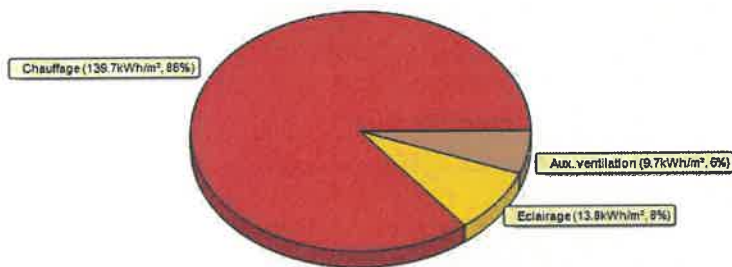
Résultats RTex (rappel des différents coefficients page 2) :

Ubât initial	1.251	Cep initial (kWhEP/m ² .an)	163.2
Ubât projet	0.89	Cep projet (kWhEP/m ² .an)	162.2
Gain	29.1%	Gain	0.6%

Répartition du Cep :

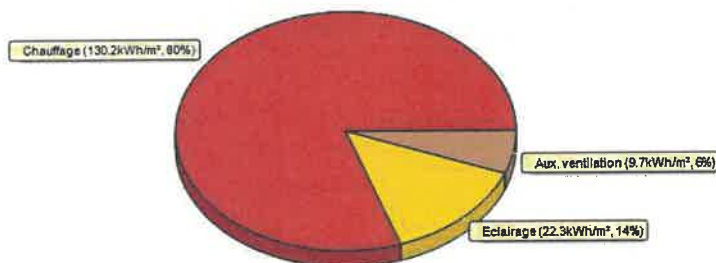
Etat initial :

Décomposition du Cep (hors prod. ENR) Initial: 163.2 kWhEP/m².an

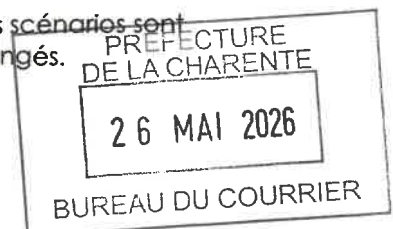


Etat projet :

Décomposition du Cep (hors prod. ENR) Projet: 162.2 kWhEP/m².an

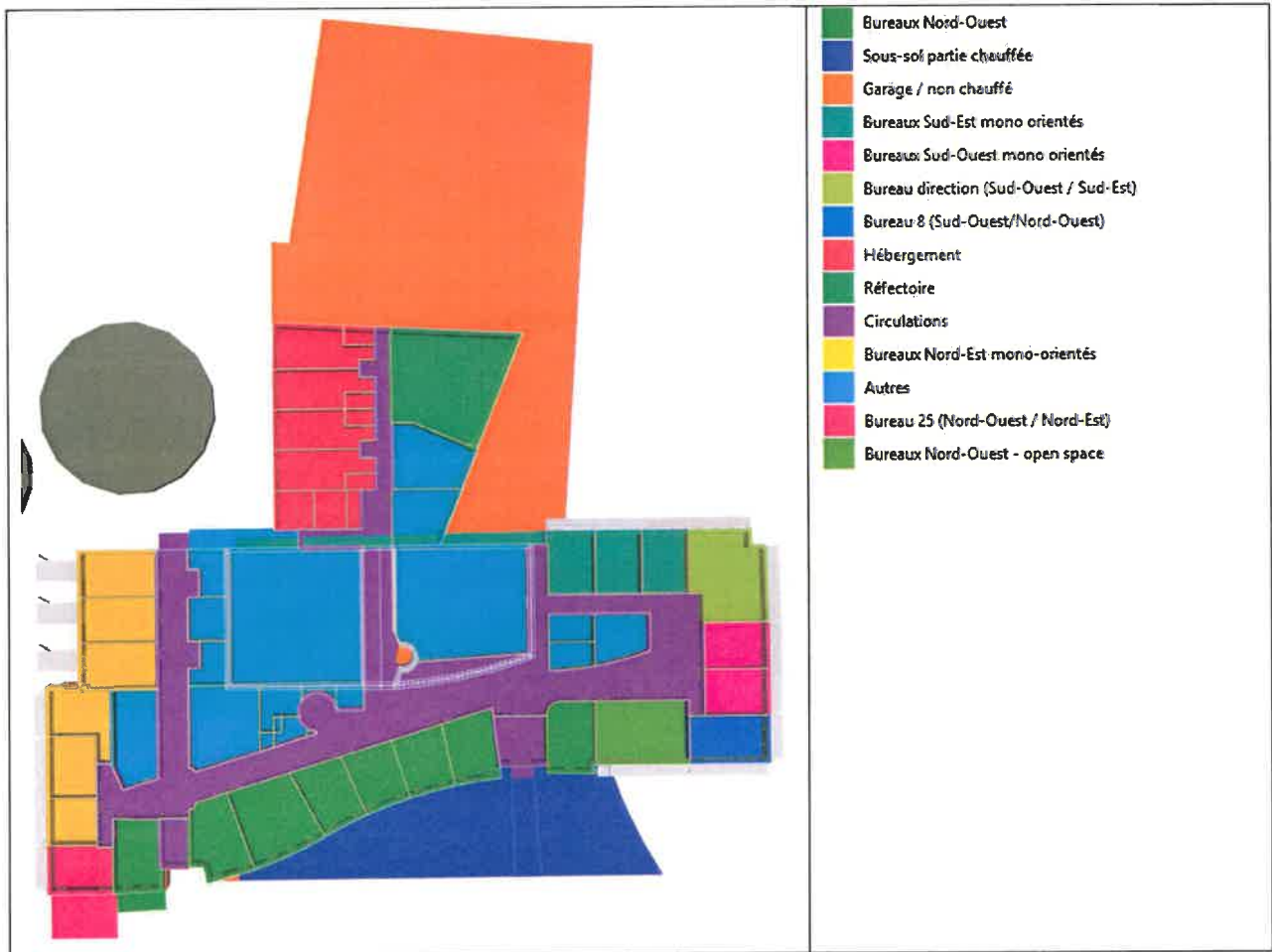


Nota : le faible gain entre l'état initial et l'état projet provient du fait que les scénarios sont conventionnels dans le calcul réglementaire et que les systèmes sont inchangés.



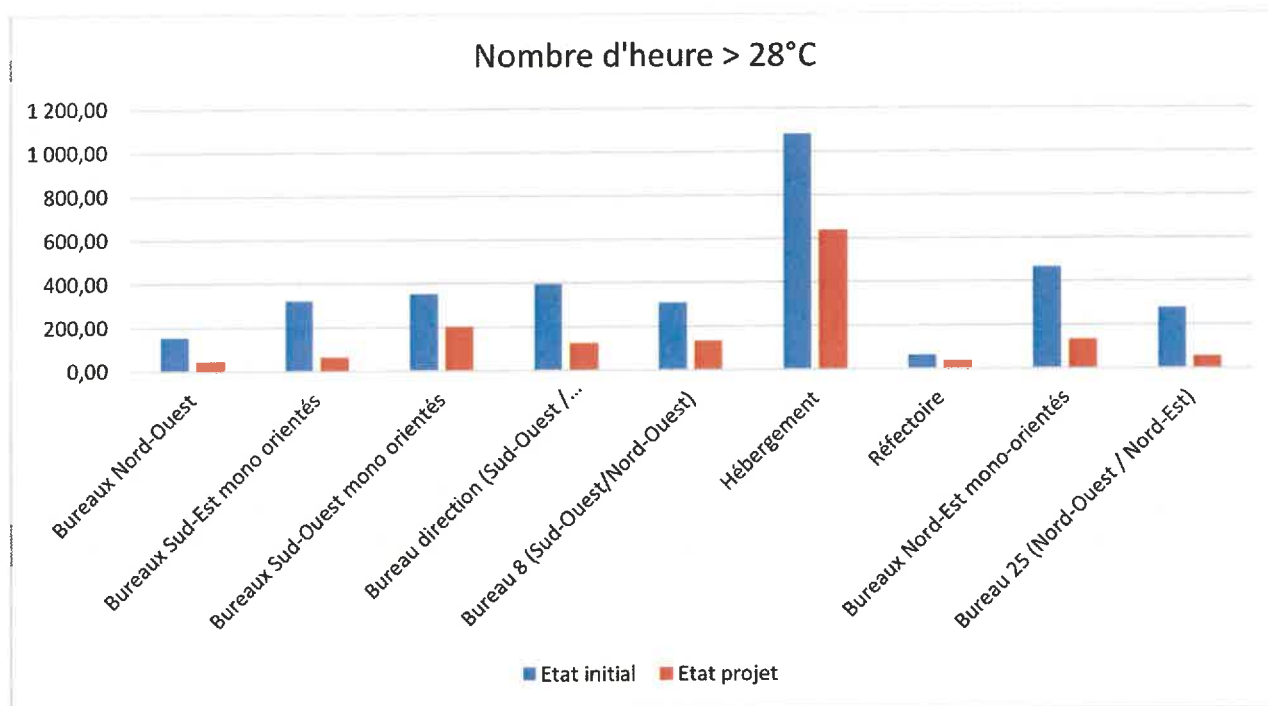
Résultats STD :

Repérage des zones STD :



	Nombre d'heure >28°C		
	<u>Etat initial</u>	<u>Etat projet</u>	<u>Gain</u>
Bureaux Nord-Ouest	153.00	43.00	72%
Bureaux Sud-Est mono orientés	321.00	64.00	80%
Bureaux Sud-Ouest mono orientés	353.00	203.00	42%
Bureau direction (Sud-Ouest / Sud-Est)	395.00	124.00	69%
Bureau 8 (Sud-Ouest/Nord-Ouest)	309.00	133.00	57%
Hébergement	1 081.00	639.00	41%
Réfectoire	62.00	36.00	42%
Bureaux Nord-Est mono-orientés	465.00	133.00	71%
Bureau 25 (Nord-Ouest / Nord-Est)	278.00	54.00	81%
Bureaux Nord-Ouest - open space	152.00	73.00	52%

Gain moyen : 60%



D'après les hypothèses prises en compte pour les scénarios, les besoins de chauffage et de refroidissement sont les suivants :

	Besoins chauffage [kWh]	Besoins refroidissement [kWh]
État initial	149 171	23 607
État projet	112 549	7 076
Gain [%]	25%	70%

Nota : le gain est significatif sur les besoins en refroidissement du fait que le bâti est moins solarisé. Nous notons une diminution de 25% des besoins de chauffage car les déperditions sont tout de même réduites grâce à la performance du mur ossature bois.



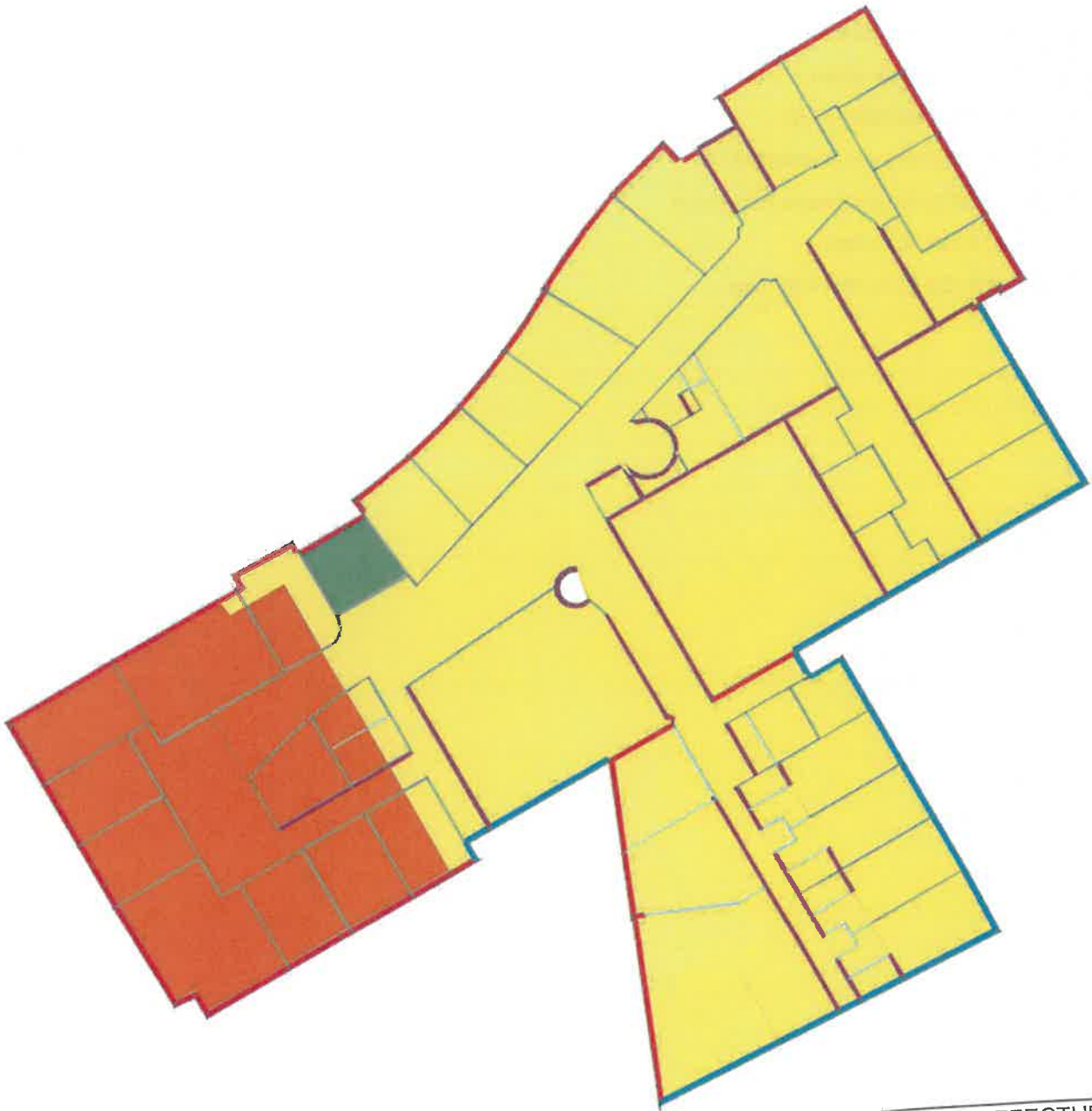
Conclusion

L'étude ci-après a comparé l'état initial et l'état projet sur l'aspect « statique » c'est-à-dire l'évolution de la consommation en énergie primaire sur la base de scénarios conventionnelles. Cette étude s'inscrivait dans la recherche de subvention « fond vert » exigeant un écart de 40% entre les Cep initial et le Cep du projet.

Comme mentionné sur la page 6, le gain est mineur du fait du non-remplacement des équipements techniques (hors programme).

L'étude a également comparé le nombre d'heures d'inconforts sur les périodes d'occupation calculé avec une Simulation Thermique Dynamique (STD) entre l'état initial et l'état projet. Cette STD a permis l'identification d'un gain moyen de 60% grâce au remplacement des murs rideaux par un mur ossature bois et la mise en œuvre de ventelles. Sur ce point, le projet respect les ambitions du programme et permettra un réel gain de confort pour les usagers tant en hiver qu'en été, ce qui était le point de départ du programme.

Annexe : réparation parois état projet



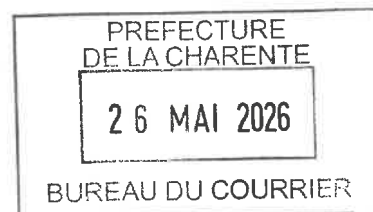
PREFECTURE
DE LA CHARENTE
26 MAI 2026
BUREAU DU COURRIER

Couleur	Composition
	Sol_Plancher bois
	Mur INT_Cloison 7cm
	Mur INT_Cloison 10cm
	Mur EXT_Bardage + MOB
	Mur INT_Maçonnerie 110 mm
	Mur EXT_Maçonnerie+doublage+ BA13
	Mur EXT_Enduit+Maçonnerie 20cm+Enduit
	Sol_B-Dalle béton 30cm
	Sol_B-Dalle béton 30cm + ITE 12cm



ESTIMATION - APD_ind b
MARS 2026

	Estimation	%
1 - VRD ESPACES VERTS	147 000,00 €	14,01%
Travaux préalables	12 000,00 €	8%
<i>Etudes</i>		
<i>Travaux préparatoires - Installation de chantier</i>		
<i>Travaux préliminaires</i>		
<i>Frais de chantier</i>		
Ouvrages de VRD	105 000,00 €	
<i>Démolition - décroutages</i>		
<i>Terrassements</i>		
<i>Gestion des eaux pluviales</i>		
<i>Réseaux</i>		
<i>Voiries, dalles engazonnées, dalle béton</i>		
<i>Ouvrages béton</i>		
<i>Signalisation</i>		
<i>Divers</i>		
<i>Signalétique (socles béton)</i>		
<i>Eclairage extérieur (dépose des bornes)</i>		
<i>Déplacement du cheminement piéton au nord-Est suite modification façade</i>		
Ouvrages d'espaces verts	30 000,00 €	
<i>Abattage et désouchage</i>		
<i>Apport de terre végétale</i>		
<i>Reprofilage des espaces verts</i>		
<i>Plantations</i>		
<i>Enherbement</i>		





ESTIMATION - APD_ind b
MARS 2026

2 - GROS-ŒUVRE	34 000,00 €	3,24%
Travaux préalables	9 000,00 €	
<i>Insallations de chantier</i>		
<i>Panneau d'affichage</i>		
<i>Implantation</i>		
<i>Protection de la santé et sécurité</i>		
<i>Etudes EXE, DOE, ...</i>		
<i>DOE DIUO PV</i>		
<i>Constat d'huissier</i>		
Création de la passerelle de l'entrée	21 000,00 €	
<i>Démolition pas d'ânes</i>		
<i>Fondations MP</i>		
<i>Tête de MP</i>		
<i>Longrines BA</i>		
<i>Réhausses BA</i>		
Ouvrages dans l'existant	4 000,00 €	
<i>Seuils</i>		
<i>Relevés BA</i>		
<i>Sciage acrotère</i>		
<i>Divers ;Réservations, percements, sciage Ac terrasse.</i>		
3 - CHARPENTE METALLIQUE	18 500,00 €	1,76%
Travaux préliminaires	9 000,00 €	
<i>Protection de la santé et sécurité</i>		
<i>Etudes EXE, DOE, ...</i>		
<i>DOE DIUO PV</i>		
Charpente métallique pour passerelle	9 500,00 €	
<i>Structure métallique galvanisée</i>		
<i>Plancher Caillebotis</i>		
Modification de charpente existante		
<i>Ossature de couverture</i>		



REPLACEMENT DE LA FACADE RIDEAU DE L'ETAT MAJOR

43 rue Chabernaud 16170 L'ISLE D'ESPAGNAC
SDIS CHARENTE

ESTIMATION - APD_ind b
MARS 2026

4 - OSSATURE BOIS	92 160,00 €	8,78%
Travaux préliminaires	9 000,00 €	
<i>Protection de la santé et sécurité</i>		
<i>Etudes EXE, DOE, ...</i>		
<i>DOE DIUO PV</i>		
Surplancher bois	2 160,00 €	
<i>ossature de plancher</i>		
<i>Panneau OSB22mm</i>		
Façade à Ossature bois	81 000,00 €	
<i>Profil métallique en pied de façade</i>		
<i>FOB</i>		
5 - MENUISERIES EXTERIEURES-PORTES AUTOMATIQUES-OCCULTATIONS	282 000,00 €	26,88%
Travaux préalables	62 000,00 €	
<i>Insallations de chantier</i>		
<i>Moyens de levage</i>		
<i>Etudes EXE, DOE, ...</i>		
Ouvrages de Menuiseries Extérieures	205 000,00 €	
<i>Dépose façade rideau</i>		
<i>Remplacement de la façade rideau</i>		
<i>Traitement des entrées (portes automatique, porte vitrée entrée secondaire)</i>		
<i>Réfectoire</i>		
<i>Remplacement des menuiseries de l'hébergement</i>		
<i>Traitement de la façade Nord-Est</i>		
Ouvrages d'occultations	15 000,00 €	
<i>Store screen intérieurs</i>		
6 - COUVERTURE ET BARDAGE METALLIQUE - ISOLATION	60 000,00 €	5,72%
Travaux préalables	5 000,00 €	
<i>Insallations de chantier</i>		
<i>Moyens de levage</i>		
Ouvrages de couverture	15 000,00 €	
<i>Remplacement du bac de la pharmacie</i>		
Ouvrages de bardage	40 000,00 €	
<i>Remplacement de façade rideau : finition bardage métallique compris accessoires de finition</i>		





ESTIMATION - APD_ind b
MARS 2026

7 - ETANCHEITE	53 500,00 €	5,10%
Travaux préalables	15 000,00 €	
<i>Insallations de chantier</i>		
<i>Moyens de levage</i>		
Ouvrages d'étanchéité	38 500,00 €	
<i>Etanchéité sur bac acier pharmacie</i>		
<i>Etanchéité de la fosse</i>		
<i>Etanchéité toiture réfectoire</i>		
8 - SERRURERIE	230 000,00 €	21,92%
Travaux préalables	32 000,00 €	
<i>Moyens de levage</i>		
<i>Etudes EXE, DOE, ...</i>		
Ouvrages de serrurerie	198 000,00 €	
<i>Garde-corps de la rampe et escaliers de l'entrée principale, main courante</i>		
<i>Garde-corps de la terrasse du réfectoire</i>		
<i>Garde-corps des menuiseries de l'hébergement</i>		
<i>Pergola</i>		
<i>Occultations par ventelles et casquette du "carré"</i>		
<i>Occultations par ventelles et casquette de la façade Nord-Est</i>		

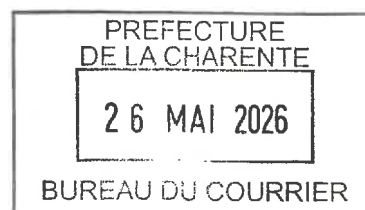


REPLACEMENT DE LA FACADE RIDEAU DE L'ETAT MAJOR

43 rue Chabernaud 16170 L'ISLE D'ESPAGNAC
SDIS CHARENTE

ESTIMATION - APD_ind b MARS 2026

9 - FAUX-PLAFONDS - PEINTURE - REVÊTEMENTS DE SOLS	107 500,00 €	10,25%
Travaux préalables		
<i>Etudes EXE, DOE, ...</i>	2 000,00 €	
Ouvrages de doublages	18 000,00 €	
<i>Doublage laine de verre + fermacell</i>		
Ouvrages de faux-plafonds	30 000,00 €	
<i>Découpe et dépose des faux-plafonds inclinés dans les bureaux</i>		
<i>Découpe et dépose des faux-plafonds des entrées</i>		
Ouvrages de peinture	13 000,00 €	
<i>Peintures sur murs de façade</i>		
<i>Peinture Sas</i>		
<i>Nettoyage fin de chantier</i>		
Ouvrages de revêtements de sols	17 000,00 €	
<i>Sols souples Sas et tapis d'entrée</i>		
<i>Sols souples Réfectoire et dégagements</i>		
Ouvrages de cloisons	2 500,00 €	
<i>Cloisons de distribution pour création de Sas</i>		
Ouvrages de menuiseries intérieures	10 000,00 €	
<i>Panneau d'affichage dans les entrées</i>		
Ouvrages d'isolation	15 000,00 €	
<i>Isolation en sous-face des bureaux du "carré"</i>		





ESTIMATION - APD_ind b
MARS 2026

11 - ELECTRICITE	24 500,00 €	2,34%
Travaux préalables	3 500,00 €	
Etudes & frais de chantier		
Repérage des installations existantes		
Consignation des réseaux		
Dépose d'équipements		
Ouvrages de courants forts	17 000,00 €	
Adaptation armoire électrique existante		
Eclairage intérieur (sas)		
Eclairage extérieur (éclairage en façade, rampe)		
Dépose-repose de l'éclairage de sécurité		
Ouvrages de courants faibles	4 000,00 €	
Dépose-repose d'équipement de sécurité incendie (sas)		
Dépose-repose d'équipements d'éclairage de sécurité (sas)		
TOTAL HT	1 049 160,00 €	100,00%
dont travaux de réhabilitation thermique :	344 000,00 €	
Rappel estimation janvier 2026 :	1 182 660,00 €	
Ecart estimation mars 2026 - janvier 2026	-133 500,00 €	
Budget programme	1 360 000,00 €	
Ecart budget programme	-23%	
OPTIONS		
Etanchéité des toitures terrasses (hors déposes des équipements techniques sur les toitures terrasses techniques)	240 000,00 €	
REPLACEMENT HABILLAGE FACADE - PIGNON EST	5 500,00 €	
REPLACEMENT HABILLAGE FACADE - PIGNON SUD DU REFECTOIRE	7 000,00 €	



REMPLACEMENT DE LA FACADE RIDEAU DE L'ETAT MAJOR

43 rue Chabernaud 16170 L'ISLE D'ESPAGNAC
SDIS CHARENTE

**ESTIMATION - APD_ind b
MARS 2026**

Obversation et conclusion :

Lors de la présentation de l'APD en date du 23 janvier 2026, la maîtrise d'ouvrage a demandé à la maîtrise d'œuvre la suppression des prestations suivantes :

- aménagement des places de stationnement sur l'entrée du site,
- végétalisation de la toiture de la pharmacie
- rampe PMR sur l'entrée principale.

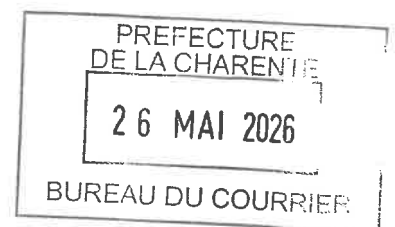
Le présent chiffrage tient compte de ces évolutions de projet.

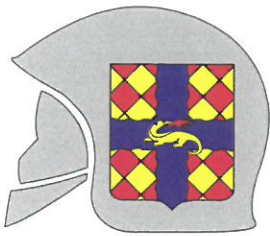
La prestation des places de stationnement à l'entrée est remplacée par des places de stationnement à pavés enherbés, sachant que la prestation d'étanchéité sur le mur du sous-sol doit être conservée ce qui induit de toute manière le décroûtage de l'enrobé existant sur les places actuelles et le déblais sur cette surface.

La végétalisation de la toiture est supprimée en faveur d'un simple remplacement du bac acier existant en mauvais état. Cela induit des moins-values liées à la suppression de la prestation d'étanchéité sur bac ainsi que le renfort de la toiture.

La suppression de la rampe PMR génère de la moins-value sur le gros oeuvre et sur la serrurerie.

Bien que ces prestations permettaient de dessiner un projet d'ensemble, les prestations conservées permettent de répondre pleinement au programme de la maîtrise d'ouvrage, à savoir : améliorer le confort thermique des occupants (voir rapport d'étude thermique joint) et redéfinir les entrées.





A R R Ê T É N° 236 / 2026

**Fixant la liste d'aptitude d'accès
au grade de capitaine de sapeurs-pompiers professionnels**

LE PREFET ET LE PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Vu le code général de la fonction publique ;
- Vu le décret n° 85-1229 du 20 novembre 1985 modifié relatif aux conditions générales de recrutement des agents de la fonction publique territoriale ;
- Vu le décret n° 90-580 du 25 septembre 1990 modifié portant dispositions communes à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels ;
- Vu le décret n° 2016-2008 du 30 décembre 2016 portant statut particulier du cadre d'emplois des capitaines, commandants et lieutenants-colonels de sapeurs-pompiers professionnels ;
- Vu les lignes directrices de gestion ;
- Vu la délibération du Bureau du conseil d'administration du 12 décembre 2025 portant adoption du tableau des effectifs ;

Considérant que l'intéressé présente l'aptitude physique et remplit les conditions requises ;
Sur proposition du Directeur départemental des services d'incendie et de secours de la Charente.

A R R Ê T E N T

Article 1 : La liste d'aptitude pour l'accès au grade de capitaine de sapeurs-pompiers professionnels au titre de la promotion interne est fixée comme suit :

- Cyril MARTINEZ

Article 2 : L'inscription sur la liste d'aptitude est valable deux ans renouvelables au terme des deux premières années suivant son inscription et au terme de la troisième. Elle peut être renouvelée dans les conditions prévues à l'article 44 de la loi n° 84-53 ci-dessus visée.

Article 3 : Cet arrêté est susceptible de recours auprès du Tribunal Administratif de Poitiers pendant un délai de deux mois à compter du jour de sa publication.

Article 4 : Le Directeur départemental des services d'incendie et de secours de la Charente est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département.

Fait à L'Isle d'Espagnac, le 23 mars 2026

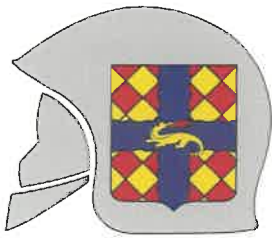
Le Président du conseil d'administration,

Jérôme SOURISSEAU

Le Préfet de la Charente,

Jérôme HARNNOIS





ARRÊTÉ N° 450 /2026

Portant délégations de signature
(État-major)



LE PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1424-27 et L. 1424-33 ;

Vu la délibération du conseil départemental de la Charente du 16 septembre 2025 constatant l'élection de Monsieur Jérôme SOURISSEAU en tant que président dudit conseil ;

Vu l'arrêté du président du conseil départemental de la Charente en date du 30 septembre 2025, portant désignation de Madame Emilie RICHAUD en qualité de présidente du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de la Charente, à compter du 1^{er} octobre 2025 ;

Vu l'arrêté du président du conseil départemental de la Charente en date du 7 octobre 2025, portant abrogation de la nomination de Madame Emilie RICHAUD en qualité de présidente dudit conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de la Charente, à compter du 2 octobre 2025 ;

Vu l'organigramme du service départemental d'incendie et de secours de la Charente (SDIS16) ;

ARRÊTE

Article 1 : Le présent arrêté traite des délégations de signature en matières administrative et financière dans le cadre des dispositions de l'article L. 1424-33 du code général des collectivités territoriales susvisé. La notion de matières administrative et financière s'entend dans son acception prévue par ledit article, par opposition aux autres matières dévolues au SDIS16 relevant de la compétence de l'État.

Article 2 : Sans préjudice de la délégation consentie au directeur départemental et au directeur départemental adjoint des services d'incendie et de secours de la Charente, délégation de signature est donnée, dans la limite de leurs attributions en matières administrative et financière, aux chefs de groupement et chefs de service désignés ci-après, et, en cas d'absence ou d'empêchement, à leurs adjoints également désignés ci-après, à l'effet de signer les documents qui sont expressément mentionnés :

2.1 à M. Laurent VASSEUR, chef du **groupement technique et logistique**, et à son adjoint, M. Emmanuel PONTET, à l'effet de signer les documents qui suivent :

- bons de commande d'un montant unitaire inférieur ou égal à 2.500€ TTC ;

- tout document nécessaire au maintien de l'effectif minimum au sein du groupement ;
- procès-verbal de dépôt de plainte au nom du SDIS16 ;
- ordres de mission des personnels du groupement, à l'exclusion de ceux concernant le chef de groupement ou ses adjoints ;
- certificats de cession et de demandes d'immatriculation de véhicules.

2.2 à Mme Catherine LÉGERON, cheffe du **groupement ressources humaines et finances**, et à son adjoint, Mme Nathalie MAUBARET, à l'effet de signer les documents qui suivent :

- bons de commande d'un montant unitaire inférieur ou égal à 1.000€ TTC ;
- tout document nécessaire au maintien de l'effectif minimum au sein du groupement ;
- procès-verbal de dépôt de plainte au nom du SDIS16 ;
- ordres de mission liés à des formations, à l'exclusion de ceux susceptibles d'être accordés à des chefs de groupement ;
- ordres de mission des personnels du groupement, à l'exclusion de ceux concernant le chef de groupement ou son adjoint ;
- attestations de toute nature relevant des attributions de son groupement (appartenance au service, formation, ...) ;
- conventions avec des personnes ou organismes extérieures et relatives à des stages au sein du SDIS16 ;
- décisions de refus de recrutement au sein du SDIS16.

2.3 à M. Xavier LABOUSSOLE, chef du **groupement opération**, et à ses adjoints, MM. Wilfrid MARIE et Matthieu CORDIER, à l'effet de signer les documents qui suivent :

- bons de commande d'un montant unitaire inférieur ou égal à 1.000€ TTC ;
- tout document nécessaire au maintien de l'effectif minimum au sein du groupement ;
- procès-verbal de dépôt de plainte au nom du SDIS16 ;
- ordres de mission des personnels du groupement, à l'exclusion de ceux concernant le chef de groupement ou ses adjoints ;
- attestations d'intervention.

2.4 à M. Bastien FORSANS, chef du **groupement d'appui stratégique à la direction**, à l'effet de signer les documents qui suivent :

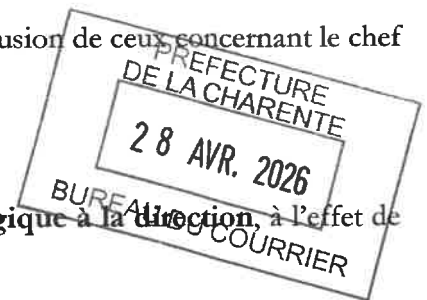
- bons de commande d'un montant unitaire inférieur ou égal à 1.000€ TTC ;
- tout document nécessaire au maintien de l'effectif minimum au sein du groupement ;
- procès-verbal de dépôt de plainte au nom du SDIS16.
- ordres de mission des personnels du groupement, à l'exclusion de ceux concernant le chef de groupement ou son adjoint ;

2.5 à M. le docteur Fabrice COURAUD, chef de la **sous-direction santé**, à l'effet de signer les documents qui suivent :

- tout document nécessaire au maintien de l'effectif minimum au sein de la sous-direction.

2.6 à M. le docteur Fabrice COURAUD, chef du **groupement santé**, au médecin-chef adjoint, M. le docteur Xavier MARTIN, et au pharmacien-chef, M. le docteur Stéphane LAFOND, à l'effet de signer les documents qui suivent :

- bons de commande d'un montant unitaire inférieur ou égal à 1.000€ TTC ;
- tout document nécessaire au maintien de l'effectif minimum au sein du groupement ;



- procès-verbal de dépôt de plainte au nom du SDIS16 ;
 - ordres de mission des personnels du groupement, à l'exclusion de ceux concernant le chef de groupement ou son adjoint ;
 - tout document propre à l'exercice de leur art, relevant du code de la santé publique.
- 2.7 à M. le docteur Stéphane LAFOND, chef du **groupement pharmacie**, et aux pharmaciens-adjoints, Mmes les docteurs Emmanuelle GACON, Romane PAPONNET, Sihem VAUDANDAINE et Raphaëlle TROCMÉ, MM. les docteurs Christophe DELGOULET, Olivier LORETZ, Tu Luong MAC, Jacques NADAUD et François ROULLET-RENOLEAU, à l'effet de signer les documents qui suivent :
- bons de commande d'un montant unitaire inférieur ou égal à 1.000€ TTC ;
 - tout document nécessaire au maintien de l'effectif minimum au sein du groupement ;
 - procès-verbal de dépôt de plainte au nom du SDIS16 ;
 - ordres de mission des personnels du groupement, à l'exclusion de ceux concernant le chef de groupement ou son adjoint ;
 - tout document propre à l'exercice de leur art, relevant du code de la santé publique.
- 2.8 à M. Rémy POINTECOUTEAU, chef du **service formation et activités physiques**, et à son adjoint, M. Morgan VESSIÈRE, à l'effet de signer les documents qui suivent :
- bons de commande d'un montant unitaire inférieur ou égal à 300€ TTC ;
 - tout document d'attestation de formation de maintien et de perfectionnement des acquis des centres d'incendie et de secours ;
- 2.9 à M. Christophe AUGEREAU, chef du **service informatique**, et à son adjoint, M. Jean-Michel WILLI à l'effet de signer les documents qui suivent :
- bons de commande d'un montant unitaire inférieur ou égal à 300€ TTC ;
- 2.10 à M. Jean-Paul ROUGIER, chef du **service transmissions**, et à son adjoint, M. Aurélien BERBESSON, à l'effet de signer les documents qui suivent :
- bons de commande d'un montant unitaire inférieur ou égal à 300€ TTC ;
- 2.11 à M. Stève GIOSA, chef du **service des bâtiments**, et à son adjoint, M. Didier NOUVEAU, à l'effet de signer les documents qui suivent :
- bons de commande d'un montant unitaire inférieur ou égal à 300€ TTC ;
- 2.12 à M. Pierre-Antoine MARCO, chef de **l'atelier départemental**, et à son adjoint, M. Jonathan AUBINEAU, à l'effet de signer les documents qui suivent :
- bons de commande d'un montant unitaire inférieur ou égal à 300€ TTC ;
- 2.13 à Mme Pauline BALLETT, cheffe du **service des affaires générales et juridiques**, à l'effet de signer les documents qui suivent :
- procès-verbal de dépôt de plainte au nom du SDIS16.

Article 3 : Sont exclus de la présente délégation de signature tout document, acte ou correspondance qui n'est pas énuméré pour chacun d'entre eux, et notamment ceux :

- engageant la responsabilité du SDIS16 ;
- ayant un caractère réglementaire ou contractuel ;
- à destination des autorités de l'État ou des élus.

Article 4 : L'arrêté n° 1207/2025 du 24 octobre 2025 portant délégations de signature (état-major) est abrogé à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté.

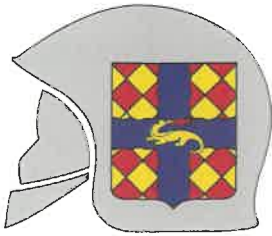
Article 5 : Le directeur départemental des services d'incendie et de secours de la Charente est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'établissement public.

Fait à l'Isle d'Espagnac, le **24 AVR. 2026**

Le président du conseil d'administration

Monsieur Jérôme SOURISSEAU





ARRÊTÉ N° 451 /2026

Portant délégations de signature
(centres d'incendie et de secours)



LE PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1424-27 et L. 1424-33 ;

Vu la délibération du conseil départemental de la Charente du 16 septembre 2025 constatant l'élection de Monsieur Jérôme SOURISSEAU en tant que président dudit conseil ;

Vu l'arrêté du président du conseil départemental de la Charente en date du 30 septembre 2025, portant désignation de Madame Emilie RICHAUD en qualité de présidente du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de la Charente, à compter du 1^{er} octobre 2025 ;

Vu l'arrêté du président du conseil départemental de la Charente en date du 7 octobre 2025, portant abrogation de la nomination de Madame Emilie RICHAUD en qualité de présidente dudit conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de la Charente, à compter du 2 octobre 2025 ;

Vu l'organigramme du service départemental d'incendie et de secours de la Charente (SDIS16) ;

ARRÊTE

Article 1 : Le présent arrêté traite des délégations de signature en matières administrative et financière dans le cadre des dispositions de l'article L. 1424-33 du code général des collectivités territoriales susvisé. La notion de matières administrative et financière s'entend dans son acception prévue par ledit article, par opposition aux autres matières dévolues au SDIS16 relevant de la compétence de l'État.

Article 2 : Sans préjudice de la délégation consentie au directeur départemental et au directeur départemental adjoint des services d'incendie et de secours de la Charente, délégation de signature est donnée, dans la limite de leurs attributions en matières administrative et financière, aux chefs de centre d'incendie et de secours et, en cas d'absence ou d'empêchement, à leurs adjoints désignés dans le tableau ci-après :

CIS	Chefs	Adjoints
Aigre	M. Cédric NARCÈS	M. Laurent DOMAIN M. Bruno LANGLOIS
Angoulême	M. Guillian KERHARO	M. Laurent JACQUET
Baignes	M. Pierre GIRARD	M. Gérard COIFFARD
Barbezieux	M. Laurent DOUTEAU	M. Didier AUSONE
Blanzac	M. Yann BENOIST	M. Dimitri ROUYER

Brigueuil	M. Yannick ROUGIER	M. Jean-Christophe VAN BEERS
Chabanais	M. Norbert ROUGIER	M. Laurent PARTHENAY
Chalais	M. Nicolas MARCELIN	M. Jérôme NEVEU
Champagne-Mouton	M. Jean-François CHARDAT	M. Hervé CHADELEAUD
Chasseneuil	M. Yoann CHABERNAUD	M. Jean-François LARQUEMIN
Châteauneuf	M. Christophe SEGUIN	M. Sébastien BRÉAUX
Cognac	M. Ludovic ROY	M. Sylvain TISSIER
Confolens	M. David COUSSIT	M. Pascal DUNORD
Jarnac	M. Cyrille DEBARD	M. Yannick THEILLOUT
La Couronne	M. Éric PAGNOUX	M. Christophe VINCENT-TESSERON
La Rochefoucauld	M. Sébastien MAGNÉ	M. Jean-Pierre FORT M. Ludovic DEMANGEAU
Mansle	M. Pascal CHILLA	M. Maxime DELAUNAY M. Cédric SAUVAGE
Montbron	M. Mathieu GABILAN	M. Christophe BONIFACIO
Montmoreau	Mme Alicia GOUPILLEAU	Mme Isabelle LACOUR
Rouillac	M. David RUTAULT	M. Franck LABARUSSIAS
Roumazières	M. David GUYNET	M. Thomas ALLIGANT
Ruffec	M. Jean-Yves SIMON	M. Bruno BELLUTEAU M. Julien HERVIOT
Saint-Claud	M. Jean-Philippe LIGNET	M. Thierry FRÉTILLÈRE
Saint-Séverin	M. Lionel RASPIENGEAS	
Segonzac	M. Jean-Luc CHAUMET	M. Rudy MORELLE
Villebois-Lavalette	M. Francis VALADE	M. Olivier JUILLIEN
Villefagnan	M. Didier ALLAIN	M. Christophe BERNARD

à l'effet de signer les documents dument mentionnés qui suivent :

- bons de commande d'un montant unitaire inférieur ou égal à 300€ TTC ;
- notes, consignes, convocations et correspondances relatives au fonctionnement interne du centre d'incendie et de secours ;
- tout document nécessaire au maintien de l'effectif minimum au sein du centre d'incendie et de secours ;
- procès-verbal de dépôt de plainte au nom du SDIS16 ;
- décisions de refus d'engagement en qualité de sapeur-pompier volontaire au sein du centre d'incendie et de secours.

Article 3 : Sont exclus de la présente délégation de signature tout document, acte ou correspondance qui n'entrent pas dans le champ de l'article 2, notamment ceux :

- engageant la responsabilité du SDIS ;
- ayant un caractère réglementaire ou contractuel ;
- à destination des autorités de l'État ou des élus.

Article 4 : L'arrêté n°47/2026 du 8 janvier 2026 portant délégations de signature (centres d'incendie et de secours) est abrogé à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté.

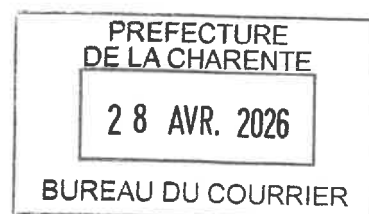


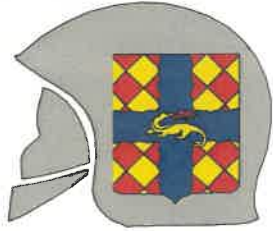
Article 5 : Le directeur départemental des services d'incendie et de secours de la Charente est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'établissement public.

Fait à l'Isle d'Espagnac, le **24 AVR. 2026**

Le président du conseil d'administration

Monsieur Jérôme SOURISSEAU





PROCÈS VERBAL

de l'élection destinée au renouvellement des
représentants des établissements publics de coopération intercommunale
compétents en matière de secours et de lutte contre l'incendie
au Conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de la Charente
(CASDIS – Collège des représentants des EPCI)

Clôture du scrutin : 22 mai 2026
Opérations de recensement des votes : 26 mai 2026

Le mardi 26 mai 2026 s'est réunie la commission de recensement des votes dans le cadre de l'élection citée en titre du présent procès-verbal, conformément aux dispositions :

- du code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1424-24-3 et R. 1424-13 ;
- de la délibération du CASDIS du 11 février et de l'arrêté du Président du CASDIS n°334/2026 du 19 mars 2026 relatifs à la commission de recensement des votes pour la présente élection.

Cette commission était composée de :

- Mme Laurence CHAINTRON, Présidente, représentant monsieur le préfet de la Charente ;
- Mme Emilie RICHAUD, 1^{ère} vice-présidente représentant le Président du CASDIS ;
- M. Xavier BONNEFONT, Président de Grand Angoulême ;
- M. le colonel David FAVARD, Directeur départemental des services d'incendie et de secours.

Les membres suivants étaient toutefois excusés :

- Mme Isabelle LAGARDE, Maire de Oriolles ;
- M. Pierre-Hermann MUGNIER, Maire de Nanclars ;
- M. Renaud COMBAUD, Président de la communauté de communes Cœur de Charente ;

Les membres de la commission et les scrutateurs ont procédé au recensement, au contrôle et à l'ouverture des enveloppes d'acheminement des bulletins de vote adressés par correspondance jusqu'au 22 mai 2026, cachet de la poste faisant foi. Ils ont ensuite procédé aux opérations de dépouillement de ces bulletins de vote. Enfin, les membres de la commission ont procédé à la proclamation des résultats.

Présentation des listes de candidats déposées à l'état-major du SDIS de la Charente

Liste présentée par les représentants des EPCI et des communes :

Titulaires		Suppléants	
Identité	Qualités	Identité	Qualités
- COMBAUD Renaud	- Maire d'Aigre - Élu CDC Cœur de Charente	- CROIZARD Christian	- Maire de Mansle - Élu CDC Cœur de Charente
- RODET Claudine	- Maire de Mareuil - Élu CDC Rouillacais	- MESNARD Patrick	- Maire de Mons - Élu CDC Rouillacais
- TRIGUERO Nathalie	- Élu commune de La Rochefoucauld - Élu CDC La Roche Porte du Périgord	- BROUILLET Jean-Marc	- Maire de Chazelles - Élu CDC La Roche. Porte du Périgord
- BUHAJ Marie-Joséphine	- Élu commune de Chabanais - Élu CDC Charente Limousine	- DERRAS Michele	- Élu commune de Saint Claud - Élu CDC Charente Limousine
- BONNEFONT Xavier	- Maire d'Angoulême - Élu CA Grand Angoulême	- MOUFFLET Isabelle	- Maire de Vindelle - Élu CA Grand Angoulême
- REY-BOURREAU Marie-Pierre	- Maire de Vernières - Élu CA Grand Cognac	- CAMUS Cyril	- Maire de Saint-Fort-sur-le-Né - Élu CA Grand Cognac
- BASTIER Thierry	- Maire de Ruffec - Élu CDC Val de Charente	- PATAY Gladys	- Élu commune de Villefagnan
- MAUDET Didier	- Maire de Brossac - Élu CDC 4B	- VARENNES Michel	- Maire de Salles-de-Barbezieux - Élu CDC 4B

Recensement, contrôle et ouverture des enveloppes d'acheminement des bulletins de vote puis dépouillement des bulletins de vote

Les membres de la commission et les scrutateurs ont comptabilisé le nombre d'enveloppes d'acheminement des bulletins de vote reçus. Ils ont ensuite procédé à leur contrôle à l'aide de la liste des électeurs, puis à leur ouverture.

Ils ont écarté les plis non conformes, notamment dans les cas suivants :

- l'enveloppe utilisée n'était pas conforme à celle fournie par le SDIS ;
- les rubriques au verso de l'enveloppe n'étaient pas toutes remplies ou ne l'étaient pas lisiblement ;
- la signature au verso de l'enveloppe était absente ;
- l'électeur n'était pas inscrit sur la liste électorale ;
- un électeur avait retourné plusieurs enveloppes pour le même scrutin (tous les plis de cet électeur ont alors été écartés) ;
- l'enveloppe ne contenait pas d'enveloppe de scrutin ;
- l'enveloppe contenait une enveloppe de scrutin ne correspondant pas à l'élection ou au collège concerné ;
- l'enveloppe contenait plusieurs enveloppes de scrutin.

Les membres de la commission et les scrutateurs ont ensuite mis les enveloppes de scrutin dans l'urne, puis ils ont procédé à leur dépouillement.

Les votes ont été comptabilisés comme blanc ou nul notamment dans les cas suivants :

- l'enveloppe ne contenait pas de bulletin de vote ;
- l'enveloppe contenait un ou plusieurs bulletins de vote non conformes au modèle fourni par le SDIS ;
- l'enveloppe contenait un ou plusieurs bulletins de vote ne correspondant pas à l'élection ou au collège concerné ;
- l'enveloppe contenait plusieurs bulletins de vote pour des listes différentes ;
- le bulletin de vote portait des mentions manuscrites ;
- le bulletin de vote était totalement déchiré.

La synthèse de ces opérations est décrite dans le tableau ci-dessous.

A- Nombre d'électeurs inscrits Soit en nombre de suffrages pondérés	8 34 325
B- Nombre d'enveloppes d'acheminement des votes reçues	8
C- Nombre d'enveloppes d'acheminement des votes reçues et écartées	0
D- Nombre de votants (B-C)	8
E- Nombre de bulletins blancs ou nuls	0
F- Nombre total de suffrages exprimés (D-E) Soit en nombre total de suffrages pondérés	8 34 325

Proclamation des résultats

Les membres de la commission de recensement des votes ont ensuite comptabilisé les voix attribuées à chaque liste puis ils ont procédé à la proclamation des résultats.

Listes	Nombre de voix obtenues
Des représentants des EPCI et des communes	34 325

Nombre de sièges à pourvoir : 8 représentants titulaires et 8 représentants suppléants.

Mode de scrutin : proportionnel au plus fort reste.

L'unique liste de candidats, présentée par les représentants des EPCI et des communes, est donc déclarée attributive de l'ensemble des sièges à pourvoir pour la représentation des EPCI au sein du CASDIS de la Charente, soit 8 sièges de titulaires et 8 sièges de suppléants répartis comme suit :

Titulaires		Suppléants	
Identité	Qualités	Identité	Qualités
- COMBAUD Renaud	- Maire d'Aigre - Élu CDC Cœur de Charente	- CROIZARD Christian	- Maire de Mansle - Élu CDC Cœur de Charente
- RODET Claudine	- Maire de Mareuil - Élué CDC Rouillacais	- MESNARD Patrick	- Maire de Mons - Élu CDC Rouillacais
- TRIGUERO Nathalie	- Élué commune de La Rochefoucauld - Élué CDC La Roche. Porte du Périgord	- BROUILLET Jean-Marc	- Maire de Chazelles - Élu CDC La Roche. Porte du Périgord
- BUHAJ Marie-Joséphine	- Élué de Chabanais - Élué CDC Charente Limousine	- DERRAS Michele	- Élué commune de Saint Claud - Élué CDC Charente Limousine
- BONNEFONT Xavier	- Maire d'Angoulême - Élu CA Grand Angoulême	- MOUFFLET Isabelle	- Maire de Vindelle - Élué CA Grand Angoulême
- REY-BOURREAU Marie-Pierre	- Maire de Verrières - Élué CA Grand Cognac	- CAMUS Cyril	- Maire de Saint-Fort-sur-le-Né - Élu CA Grand Cognac
- BASTIER Thierry	- Maire de Ruffec - Élu CDC Val de Charente	- PATAY Gladys	- Élué commune de Villefagnan
- MAUDET Didier	- Maire de Brossac - Élu CDC 4B	- VARENNES Michel	- Maire de Salles-de-Barbezieux - Élu CDC 4B

Observations ou réclamations

Néant

Mentions réglementaires et signatures

Conformément aux dispositions de l'article R. 1424-13 du code général des collectivités territoriales, le Préfet, tout candidat ou tout électeur peut contester les résultats du présent scrutin devant le Tribunal administratif de Poitiers dans les 10 jours suivant leur proclamation.

Le présent procès-verbal, dressé et clos le 26 mai 2026 à 15h23 est signé par la Présidente de la commission de recensement des votes, après lecture par les membres de ladite commission. Il sera publié au recueil des actes administratifs du SDIS de la Charente.

La Présidente de la commission
de recensement des votes



Laurence CHAINTRON



PROCÈS VERBAL

de l'élection destinée au renouvellement des
représentants des communes
compétentes en matière de secours et de lutte contre l'incendie
au Conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de la Charente
(CASDIS – Collège des représentants des communes)

Clôture du scrutin : 22 mai 2026

Opérations de recensement des votes : 26 mai 2026

Le mardi 26 mai 2026 s'est réunie la commission de recensement des votes dans le cadre de l'élection citée en titre du présent procès-verbal, conformément aux dispositions :

- du code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1424-24-3 et R. 1424-13 ;
- de la délibération du CASDIS du 11 février 2026 et de l'arrêté du Président du CASDIS n°334/2026 du 19 mars 2026 relatifs à la commission de recensement des votes pour la présente élection.

Cette commission était composée de :

- Mme Laurence CHAINTRON, Présidente, représentant monsieur le préfet de la Charente ;
- Mme Emilie RICHAUD, 1^{ère} vice-présidente représentant le Président du CASDIS ;
- M. Xavier BONNEFONT, Président de Grand Angoulême ;
- M. le colonel David FAVARD, Directeur départemental des services d'incendie et de secours.

Les membres suivants étaient toutefois excusés :

- Mme Isabelle LAGARDE, Maire de Oriolles ;
- M. Pierre-Hermann MUGNIER, Maire de Nanclars ;
- M. Renaud COMBAUD, Président de la communauté de communes Cœur de Charente ;

Les membres de la commission et les scrutateurs ont procédé au recensement, au contrôle et à l'ouverture des enveloppes d'acheminement des bulletins de vote adressés par correspondance jusqu'au 22 mai 2026, cachet de la poste faisant foi. Ils ont ensuite procédé aux opérations de dépouillement de ces bulletins de vote. Enfin, les membres de la commission ont procédé à la proclamation des résultats.

Présentation des listes de candidats déposées à l'état-major du SDIS de la Charente

Liste présentée par les représentants des EPCI et des communes :

Titulaires		Suppléants	
Identité	Qualités	Identité	Qualités
- MARLAND Pascal	- Elu commune Saint-Laurent-des-Combes	- ENIQUE Muriel	- Maire de Montboyer

Recensement, contrôle et ouverture des enveloppes d'acheminement des bulletins de vote puis dépouillement des bulletins de vote

Les membres de la commission et les scrutateurs ont comptabilisé le nombre d'enveloppes d'acheminement des bulletins de vote reçus. Ils ont ensuite procédé à leur contrôle à l'aide de la liste des électeurs, puis à leur ouverture.

Ils ont écarté les plis non conformes, notamment dans les cas suivants :

- l'enveloppe utilisée n'était pas conforme à celle fournie par le SDIS ;
- les rubriques au verso de l'enveloppe n'étaient pas toutes remplies ou ne l'étaient pas lisiblement ;
- la signature au verso de l'enveloppe était absente ;
- l'électeur n'était pas inscrit sur la liste électorale ;
- un électeur avait retourné plusieurs enveloppes pour le même scrutin (tous les plis de cet électeur ont alors été écartés) ;
- l'enveloppe ne contenait pas d'enveloppe de scrutin ;
- l'enveloppe contenait une enveloppe de scrutin ne correspondant pas à l'élection ou au collège concerné ;
- l'enveloppe contenait plusieurs enveloppes de scrutin.

Les membres de la commission et les scrutateurs ont ensuite mis les enveloppes de scrutin dans l'urne, puis ils ont procédé à leur dépouillement.

Les votes ont été comptabilisés comme blanc ou nul notamment dans les cas suivants :

- l'enveloppe ne contenait pas de bulletin de vote ;
- l'enveloppe contenait un ou plusieurs bulletins de vote non conformes au modèle fourni par le SDIS ;
- l'enveloppe contenait un ou plusieurs bulletins de vote ne correspondant pas à l'élection ou au collège concerné ;
- l'enveloppe contenait plusieurs bulletins de vote pour des listes différentes ;
- le bulletin de vote portait des mentions manuscrites ;
- le bulletin de vote était totalement déchiré.

La synthèse de ces opérations est décrite dans le tableau ci-dessous.

A- Nombre d'électeurs inscrits Soit en nombre de suffrages pondérés	49 1 787
B- Nombre d'enveloppes d'acheminement des votes reçues	41
C- Nombre d'enveloppes d'acheminement des votes reçues et écartées	2
D- Nombre de votants (B-C)	39

E- Nombre de bulletins blancs ou nuls	0
F- Nombre total de suffrages exprimés (D-E) Soit en nombre total de suffrages pondérés	39 1350

Proclamation des résultats

Les membres de la commission de recensement des votes ont ensuite comptabilisé les voix attribuées à chaque liste puis ils ont procédé à la proclamation des résultats.

Listes	Nombre de voix obtenues
Des représentants des EPCI et des communes	1350

Nombre de sièges à pourvoir : 1 représentant titulaire et 1 représentant suppléant.

Mode de scrutin : proportionnel au plus fort reste.

L'unique liste de candidats, présentée par les représentants des EPCI et des communes, est donc déclarée attributive de l'ensemble des sièges à pourvoir pour la représentation des communes au sein du CASDIS de la Charente, soit 1 siège de titulaire et 1 siège de suppléant répartis comme suit :

Titulaires		Suppléants	
Identité	Qualités	Identité	Qualités
- MARLAND Pascal	- Elu commune Saint-Laurent-des-Combes	- ENIQUE Muriel	- Maire de Montboyer

Observations ou réclamations

Dans deux enveloppes se trouvaient un seul bulletin d'une voix, tandis que le nombre minimal de bulletin de votes est de six voix.

Mentions réglementaires et signatures

Conformément aux dispositions de l'article R. 1424-13 du code général des collectivités territoriales, le Préfet, tout candidat ou tout électeur peut contester les résultats du présent scrutin devant le Tribunal administratif de Poitiers dans les 10 jours suivants leur publication.

Le présent procès-verbal, dressé et clos le 26 mai 2026 à 15h43, est signé par la Présidente de la commission de recensement des votes, après lecture par les membres de ladite commission. Il sera publié au recueil des actes administratifs du SDIS de la Charente.

La Présidente de la commission
de recensement des votes

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping, fluid strokes that form a stylized representation of the name Laurence Chaintron.

Laurence CHAINTRON



Elections CATSIS & CCDSPV 2026

Procès verbal de dépouillement

**CCDSPV - Tour unique
Instance : CCDSPV
Collège : Collège unique**

Composition du bureau de vote

Le 26/05/2026 à 16:06:33, s'est réuni le bureau de vote de **SDIS - Charente** pour le scrutin **CCDSPV - Tour unique** composé de :

- LEGERON Catherine (Présidente) - *Détenteur d'un fragment de clé*
- BARA Dalila (Secrétaire) - *Détenteur d'un fragment de clé*
- GABRIEL Jean (Délégué de liste AS) - *Détenteur d'un fragment de clé*
- BOY Xavier (Délégué de liste SA SPP PATS) - *Détenteur d'un fragment de clé*
- FORT Jean-Pierre (Délégué liste UDSP16) - *Détenteur d'un fragment de clé*

Cérémonie de scellement

Lors d'une réunion de scellement effectuée avant le début du vote, les membres du bureau de vote ont pu :

- Vérifier la conformité de la configuration du vote
- Vérifier la conformité des propositions
- Assister à un test de scrutin - en son entier - comprenant notamment :
 - La saisie de clés permettant de générer la clé de chiffrement des bulletins
 - Le scellement de la plateforme de vote
 - La connexion d'un électeur sur son interface de vote
 - Le vote d'au moins un électeur
 - Le déclenchement du dépouillement grâce aux clés des membres du bureau de vote
 - La publication des résultats
- Etre formés à l'utilisation de la plateforme de vote en tant qu'électeur
- Etre formés à l'utilisation de la plateforme de vote en tant que membre du bureau de vote
- Constaté l'accessibilité des instructions de vote

A l'issue de ces tests, vérifications et formations, le système de vote a été scellé le 12/05/2026 à 12:22:05 entraînant la génération des empreintes numériques suivantes :

Empreinte numérique de l'application (version 11.1.5) :

`fc7a329d76dd316f50440ade8f43de809d96fff0749beec6938b2551c16c65ff`

Empreinte numérique de la liste électorale du vote électronique :

`130304d16cfe681b44fa963eff31c1df36ec3b9e6e042551bb9ef23750a2206`

Empreinte numérique de la configuration du vote et des propositions :

4e4b20738aa8e51e766d84c4aac1e6d152246cb149a2a76cb9ec8db89f846ebe

Empreinte numérique globale du vote :

5dc956e16d75fe0f7b0138062af9e16fe3292f5ca51ed9886831a32dd6fbf5c3

Cachet d'horodatage de l'empreinte numérique globale du vote :

Déroulement du scrutin

Les électeurs ont pu se connecter pour voter à partir du 18/05/2026 à 15:30.
Les membres du bureau de vote ont pu suivre le bon déroulement des opérations de vote via l'interface de gestion mise à leur disposition en constatant notamment que :

- Avant le début du vote, l'urne et la liste d'émargement étaient bien vides
- Une fois l'heure de début de vote passée, les électeurs ont pu se connecter sur la plateforme de vote et voter
- La liste d'émargement s'est alors remplie progressivement et de la même manière que le nombre de bulletins dans l'urne
- Les électeurs connectés après le 26/05/2026 à 15:30 n'ont plus pu accéder au vote.
- Les électeurs connectés avant le 26/05/2026 à 15:30 ont pu exprimer leur choix jusqu'au 26/05/2026 à 15:50.

Fin du scrutin

Une fois l'heure de fin de vote passée, le contenu de l'urne et de la liste d'émargement ont été scellés et les membres du bureau de vote ont reçu les empreintes numériques correspondantes suivantes :

Empreinte numérique de la liste d'émargement électronique composée de 254 entrées représentant 254 voix :

671218d14131bd2710b2e58cf2c08a77b88791049b96baddc4f452d670e77b98

Empreinte numérique du contenu de l'urne électronique :

3ecf891b89d17b4284cf24f87e1b27b7e795eda7e0d87d7938b3a588c03e6dea

Empreinte permettant de vérifier l'intégrité des bulletins attendue après déchiffrement :

Résultats du dépouillement

Nombre d'électeurs sur la liste électorale	868
Nombre de bulletins dans l'urne	254
Taux de participation	29,26 %
Nombre de suffrages valablement exprimés	222
Nombre de bulletins blancs	32
Nombre de bulletins nuls (hors blancs)	0
Nombre de sièges à pourvoir	1

Résultats

Nom	Nb de voix	% des voix exprimées	Elu ?
<u>UDSP16</u>			
<ul style="list-style-type: none"> ○ <u>GODREAU ANNE-LYSE</u> ○ <u>SEGUIN CHRISTOPHE</u> ○ <u>LIGNET JEAN-PHILIPPE</u> ○ <u>PEYS FRÉDÉRIC</u> ○ <u>LACOUR ALISSON</u> ○ <u>EPELY CÉCILE</u> ○ <u>GAUTHIER JONATHAN</u> ○ <u>GUICHOU GRÉGOIRE</u> ○ <u>PINGAUD CHRISTOPHE</u> ○ <u>CHABERNAUD YOANN</u> ○ <u>LAMIRAUD ANGÉLIQUE</u> ○ <u>BERTUCAT-VISIEDO QUENTIN</u> ○ <u>KERSSE THIERRY</u> ○ <u>DAMBREVILLE VALÉRIE</u> 	222	100,00 %	Elu
Total	222	100 %	

Détail des calculs d'attribution du siège

Attribution des sièges à la majorité relative

Attribution de 1 sièges

- Siège 1 attribué à UDSP16

Aide aux électeurs

Certains électeurs ne pouvant se connecter à la plateforme de vote ont pu adresser une demande d'aide.

Les membres du bureau de vote, organisateurs ou l'équipe technique LegaVote se sont assurés de l'identité des personnes demandant les modifications, ils ont accepté 1 demande et en ont clos 0.

Observations et réclamations

Pas d'observations particulières à formuler, tout s'est bien déroulé.

Annexes

L'ensemble des preuves du bon déroulement des opérations de vote permettant également un contrôle a posteriori est accessible via les fichiers suivants :

- **Rapport de résultats**

Fichier : 6_resultats_ccdspv.txt

Empreinte (sha256) : 5a92d8000dccc53d09663aa636cb7119d6d14614a5a7debb4938f12c9ec7328d

- **Liste électorale**

Fichier : 6_listeelectorale_ccdspv_2481092174.csv

Empreinte (sha256) : 7e8a90fe37638be021bc41bce73e7176f40332359ac98e2bcf6822e5385a891e

- **Liste des tickets**

Fichier : 6_modifs_ccdspv.csv

Empreinte (sha256) : d8763d014f6cb911d0d156713dd4c79c74b2f58719b471ee9f834a527e2b7dea

- **Liste d'émargement**

Fichier : 6_listeemargement_ccdspv.csv

Empreinte (sha256) : 16b252407cdc8e16187925de8344ce20fa41f2b6e4a002c7113b5669fde7ab84

- **Registre d'activité du serveur de vote**

Fichier : 6_vote_registre.csv

Empreinte (sha256) : 99474e8ae549ab084927f3ad525c288253347e871c7051f219e1ddf55495632

- **Registre d'activité de l'urne**

Fichier : 6_urne_registre.csv

Empreinte (sha256) : afdead775851389218b1f78a8c91cb6baf675cf6663afdecbe74772abb730296

Signatures des membres du bureau de vote

LEGERON Catherine

Présidente

BARA Dalila

Secrétaire

GABRIEL Jean

Délégué de liste AS

BOY Xavier

Délégué de liste SA SPP PATS

Catherine LEGERON Dalila BARA Jean GABRIEL Xavier BOY

Signé le 26/05/2025 à 16:16:27 via 37,166,2,9

Signé le 26/05/2025 à 16:17:27 via 37,166,2,9

Signé le 26/05/2025 à 16:17:27 via 37,166,2,9

Signé le 26/05/2025 à 16:17:28 via 37,166,2,9

FORT Jean-Pierre

Délégué liste UDSP16

Jean-Pierre FORT

Signé le 26/05/2025 à 16:24:14 via 37,166,2,9

Le mardi 26 mai 2026 s'est réunie la commission de recensement des votes dans le cadre de l'élection citée en titre du présent procès-verbal, conformément aux dispositions :

- du code général des collectivités territoriales ;
- de la délibération du CASDIS du 11 février 2026 et de l'arrêté du Président du CASDIS n°334/2026 du 19 mars 2026 relatifs à la commission de recensement des votes pour la présente élection.

Cette commission était composée de :

- Mme Laurence CHAINTRON, Présidente, représentant monsieur le préfet de la Charente ;
- Mme Emilie RICHAUD, 1^{ère} vice-présidente représentant le Président du CASDIS ;
- M. Xavier BONNEFONT, Président de Grand Angoulême ;
- M. le colonel David FAVARD, Directeur départemental des services d'incendie et de secours.

Les membres suivants étaient toutefois excusés :

- Mme Isabelle LAGARDE, Maire de Oriolles ;
- M. Pierre-Hermann MUGNIER, Maire de Nanclars ;
- M. Renaud COMBAUD, Président de la communauté de communes Cœur de Charente ;

Les membres de la commission et les scrutateurs ont procédé au recensement, au contrôle des opérations électorales effectués par voie électronique dont la date de clôture du scrutin était fixée au 26 mai 2026. Enfin, les membres de la commission ont procédé à la proclamation des résultats.

Mentions réglementaires et signatures

Conformément aux dispositions de l'article R. 1424-13 du code général des collectivités territoriales, le Préfet, tout candidat ou tout électeur peut contester les résultats du présent scrutin devant le Tribunal administratif de Poitiers dans les 10 jours suivants leur publication.

Le présent procès-verbal, dressé et clos le 26 mai 2026 à 16h26, est signé par la Présidente de la commission de recensement des votes, après lecture par les membres de ladite commission. Il sera publié au recueil des actes administratifs du SDIS de la Charente.

La Présidente de la commission
de recensement des votes



Laurence CHAINTRON



Elections CATSIS & CCDSPV 2026

Procès verbal de dépouillement

**CATSIS-Officiers sapeurs-pompiers professionnels - Tour
unique
Instance : CATSIS
Collège : SPP Officiers**

Composition du bureau de vote

Le 26/05/2026 à 16:07:35, s'est réuni le bureau de vote de **SDIS - Charente** pour le scrutin **CATSIS-Officiers sapeurs-pompiers professionnels - Tour unique** composé de :

- LEGERON Catherine (Présidente) - *Détenteur d'un fragment de clé*
- BARA Dalila (Secrétaire) - *Détenteur d'un fragment de clé*
- GABRIEL Jean (Délégué de liste AS) - *Détenteur d'un fragment de clé*
- BOY Xavier (Délégué de liste SA SPP PATS) - *Détenteur d'un fragment de clé*
- FORT Jean-Pierre (Délégué liste UDSP16) - *Détenteur d'un fragment de clé*

Cérémonie de scellement

Lors d'une réunion de scellement effectuée avant le début du vote, les membres du bureau de vote ont pu :

- Vérifier la conformité de la configuration du vote
- Vérifier la conformité des propositions
- Assister à un test de scrutin - en son entier - comprenant notamment :
 - La saisie de clés permettant de générer la clé de chiffrement des bulletins
 - Le scellement de la plateforme de vote
 - La connexion d'un électeur sur son interface de vote
 - Le vote d'au moins un électeur
 - Le déclenchement du dépouillement grâce aux clés des membres du bureau de vote
 - La publication des résultats
- Etre formés à l'utilisation de la plateforme de vote en tant qu'électeur
- Etre formés à l'utilisation de la plateforme de vote en tant que membre du bureau de vote
- Constater l'accessibilité des instructions de vote

A l'issue de ces tests, vérifications et formations, le système de vote a été scellé le 12/05/2026 à 12:22:06 entraînant la génération des empreintes numériques suivantes :

Empreinte numérique de l'application (version 11.1.5) :

fc7a329d76dd316f50440ade8f43de809d96fff0749beec6938b2551c16c65ff

Empreinte numérique de la liste électorale du vote électronique :

b4b9c9046a4c6e5ae2a4aa8f9dd4a86b1b7974988c05cb6feaebeaa6e3f53d71

Résultats du dépouillement

Nombre d'électeurs sur la liste électorale	59
Nombre de bulletins dans l'urne	47
Taux de participation	79,66 %
Nombre de suffrages valablement exprimés	46
Nombre de bulletins blancs	1
Nombre de bulletins nuls (hors blancs)	0
Nombre de sièges titulaires	2
Nombre de sièges suppléants	2

Résultats

Nom	Nb de voix	% des voix exprimées	Nb de sièges
<u>Syndicat Autonome SPP-PATS 16</u>	25	54,35 %	1
<u>Avenir Secours</u>	21	45,65 %	1
Total	46	100 %	

Détails de la liste "Syndicat Autonome SPP-PATS 16"

Nom du candidat	Élu ?
<u>COINCHELIN</u> Nicolas	Titulaire
GAUTHIER Grégory	
<u>DEBARD</u> Cyrille	Suppléant
VINCENT-TESSERON Christophe	

Détails de la liste "Avenir Secours"

Nom du candidat	Élu ?
<u>SIMON</u> Jean-Yves	Titulaire
GABRIEL Jean	
<u>DOUTEAU</u> Laurent	Suppléant
GALTIE Thierry	

Détail des calculs d'attribution des 2 sièges

Calcul du quotient électoral : 23

Nombre de bulletins valablement exprimés / Nombre de sièges = $46 / 2 = 23$

Attribution de 1 siège à la liste Syndicat Autonome SPP-PATS 16 : Nombre de voix / Quotient électoral = $25 / 23 = 1.0869565217391$

Attribution des sièges à la majorité relative

Attribution du siège 2 au plus fort reste :

- Liste "Syndicat Autonome SPP-PATS 16" :

- Moyenne des voix - (Nombre de sièges x Quotient électoral) = $25 - (1 \times 23) = 2$

- Liste "Avenir Secours" :

- Moyenne des voix - (Nombre de sièges x Quotient électoral) = $21 - (0 \times 23) = 21$

Attribution du siège 2 à la liste : Avenir Secours

AFFECTATION DES SIEGES

Affectation de 1 siège à la liste Syndicat Autonome SPP-PATS 16

- Un siège est attribué à Nicolas COINCHELIN (ordre de la liste)

Affectation de 1 siège à la liste Avenir Secours

- Un siège est attribué à Jean-Yves SIMON (ordre de la liste)

AFFECTATION DES SIEGES POUR LES SUPPLEANTS

Affectation de 1 siège (suppléant) à la liste Syndicat Autonome SPP-PATS 16

- Un siège suppléant est attribué à Cyrille DEBARD

Affectation de 1 siège (suppléant) à la liste Avenir Secours

- Un siège suppléant est attribué à Laurent DOUTEAU

=> 2 hommes sont élus titulaires

=> 2 hommes sont élus suppléants

Aide aux électeurs

Certains électeurs ne pouvant se connecter à la plateforme de vote ont pu adresser une demande d'aide.

Les membres du bureau de vote, organisateurs ou l'équipe technique LegaVote se sont assurés de l'identité des personnes demandant les modifications, ils ont accepté 1 demande et en ont clos 0.

Observations et réclamations

Pas d'observations particulières à formuler, tout s'est bien déroulé.

Annexes

L'ensemble des preuves du bon déroulement des opérations de vote permettant également un contrôle a posteriori est accessible via les fichiers suivants :

- **Rapport de résultats**

Fichier : 1_resultats_catsis_officiers_sapeurs_pompiers_professionnels.txt
Empreinte (sha256) : 07250cdfc8abf528136b4f2289d5f27b1149420c807842e46bb97be5af5f42ae

- **Liste électorale**

Fichier : 1_listeelectorale_catsis_officiers_sapeurs_pompiers_professionnels_3917305698.csv
Empreinte (sha256) : ef14eca7c29597f59ce0a4cbb38dfa42b659fa37b4bca06a8b0b292ee7f9fe2c

- **Liste des tickets**

Fichier : 1_modifs_catsis_officiers_sapeurs_pompiers_professionnels.csv
Empreinte (sha256) : c886c198d77346030e8e3b348283bd7e431eb889bbaf8ba66620fb5e4c6fec4c

- **Liste d'émargement**

Fichier : 1_listeemargement_catsis_officiers_sapeurs_pompiers_professionnels.csv
Empreinte (sha256) : 2acd615adda39379d30fd6e68b239d76775304d6d45907a9b7a72bf20ee7117f

- **Registre d'activité du serveur de vote**

Fichier : 1_vote_registre.csv
Empreinte (sha256) : 9430cb9f618447fd679b2c00fb63644b14d34de8b830ef99e2fbd407146e7563

- **Registre d'activité de l'urne**

Fichier : 1_urne_registre.csv
Empreinte (sha256) : a9af3cce437620d5a3732ab011b6218cda8efc4b69e00bcff9697f4e998cbaa

Signatures des membres du bureau de vote

LEGERON Catherine

Présidente

BARA Dalila

Secrétaire

GABRIEL Jean

Délégué de liste AS

BOY Xavier

Délégué de liste SA SPP PATS

Catherine LEGERON Dalila BARA Jean GABRIEL Xavier BOY

Signé le 26/05/2025 à 14:16:28 via #1200142386

Signé le 26/05/2025 à 15:17:56 via #1200142386

Signé le 26/05/2025 à 16:17:38 via 37.166.2.9

Signé le 26/05/2025 à 16:17:29 via #1200142386

FORT Jean-Pierre

Délégué liste UDSP16

Jean-Pierre FORT

Signé le 26/05/2025 à 14:51:14 via #1200142386

Le mardi 26 mai 2026 s'est réunie la commission de recensement des votes dans le cadre de l'élection citée en titre du présent procès-verbal, conformément aux dispositions :

- du code général des collectivités territoriales ;
- de la délibération du CASDIS du 11 février 2026 et de l'arrêté du Président du CASDIS n°334/2026 du 19 mars 2026 relatifs à la commission de recensement des votes pour la présente élection.

Cette commission était composée de :

- Mme Laurence CHAINTRON, Présidente, représentant monsieur le préfet de la Charente ;
- Mme Emilie RICHAUD, 1^{ère} vice-présidente représentant le Président du CASDIS ;
- M. Xavier BONNEFONT, Président de Grand Angoulême ;
- M. le colonel David FAVARD, Directeur départemental des services d'incendie et de secours.

Les membres suivants étaient toutefois excusés :

- Mme Isabelle LAGARDE, Maire de Oriolles ;
- M. Pierre-Hermann MUGNIER, Maire de Nanclars ;
- M. Renaud COMBAUD, Président de la communauté de communes Cœur de Charente ;

Les membres de la commission et les scrutateurs ont procédé au recensement, au contrôle des opérations électorales effectués par voie électronique dont la date de clôture du scrutin était fixée au 26 mai 2026. Enfin, les membres de la commission ont procédé à la proclamation des résultats.

Mentions réglementaires et signatures

Conformément aux dispositions de l'article R. 1424-13 du code général des collectivités territoriales, le Préfet, tout candidat ou tout électeur peut contester les résultats du présent scrutin devant le Tribunal administratif de Poitiers dans les 10 jours suivants leur publication.

Le présent procès-verbal, dressé et clos le 26 mai 2026 à 16h26, est signé par la Présidente de la commission de recensement des votes, après lecture par les membres de ladite commission. Il sera publié au recueil des actes administratifs du SDIS de la Charente.

La Présidente de la commission
de recensement des votes



Laurence CHAINTRON



Elections CATSIS & CCDSPV 2026

Procès verbal de dépouillement

**CATSIS-Sapeurs-pompiers professionnels non officiers - Tour
unique**

Instance : CATSIS

Collège : SPP non Officiers

Composition du bureau de vote

Le 26/05/2026 à 16:10:25, s'est réuni le bureau de vote de **SDIS - Charente** pour le scrutin **CATSIS-Sapeurs-pompiers professionnels non officiers - Tour unique** composé de :

- LEGERON Catherine (Présidente) - *Détenteur d'un fragment de clé*
- BARA Dalila (Secrétaire) - *Détenteur d'un fragment de clé*
- GABRIEL Jean (Délégué de liste AS) - *Détenteur d'un fragment de clé*
- BOY Xavier (Délégué de liste SA SPP PATS) - *Détenteur d'un fragment de clé*
- FORT Jean-Pierre (Délégué liste UDSP16) - *Détenteur d'un fragment de clé*

Cérémonie de scellement

Lors d'une réunion de scellement effectuée avant le début du vote, les membres du bureau de vote ont pu :

- Vérifier la conformité de la configuration du vote
- Vérifier la conformité des propositions
- Assister à un test de scrutin - en son entier - comprenant notamment :
 - La saisie de clés permettant de générer la clé de chiffrement des bulletins
 - Le scellement de la plateforme de vote
 - La connexion d'un électeur sur son interface de vote
 - Le vote d'au moins un électeur
 - Le déclenchement du dépouillement grâce aux clés des membres du bureau de vote
 - La publication des résultats
- Etre formés à l'utilisation de la plateforme de vote en tant qu'électeur
- Etre formés à l'utilisation de la plateforme de vote en tant que membre du bureau de vote
- Constater l'accessibilité des instructions de vote

A l'issue de ces tests, vérifications et formations, le système de vote a été scellé le 12/05/2026 à 12:22:07 entraînant la génération des empreintes numériques suivantes :

Empreinte numérique de l'application (version 11.1.5) :

fc7a329d76dd316f50440ade8f43de809d96fff0749beec6938b2551c16c65ff

Empreinte numérique de la liste électorale du vote électronique :

b5f0ef08e789cd6f3ae1d35d1fa0f28218bbe6e232468bb0ec27b5d04b72aab7

Empreinte numérique de la configuration du vote et des propositions :

3a15fc9aa37781aca3cd80174ac3ff13ee362493e8d523658df7cbe97be3e02a

Empreinte numérique globale du vote :

eb801e4101df808b2ef35e53f9a6d017a4880a6790b79ddc0daba60b89c2f0e1

Cachet d'horodatage de l'empreinte numérique globale du vote :

Déroulement du scrutin

Les électeurs ont pu se connecter pour voter à partir du 18/05/2026 à 15:30.

Les membres du bureau de vote ont pu suivre le bon déroulement des opérations de vote via l'interface de gestion mise à leur disposition en constatant notamment que :

- Avant le début du vote, l'urne et la liste d'émargement étaient bien vides
- Une fois l'heure de début de vote passée, les électeurs ont pu se connecter sur la plateforme de vote et voter
- La liste d'émargement s'est alors remplie progressivement et de la même manière que le nombre de bulletins dans l'urne
- Les électeurs connectés après le 26/05/2026 à 15:30 n'ont plus pu accéder au vote.
- Les électeurs connectés avant le 26/05/2026 à 15:30 ont pu exprimer leur choix jusqu'au 26/05/2026 à 15:50.

Fin du scrutin

Une fois l'heure de fin de vote passée, le contenu de l'urne et de la liste d'émargement ont été scellés et les membres du bureau de vote ont reçu les empreintes numériques correspondantes suivantes :

Empreinte numérique de la liste d'émargement électronique composée de 99 entrées représentant 99 voix :

5dba9500125ac4b7e3facae8aa7f34a7884c96c2e15428cba5b66da03e2b0f79

Empreinte numérique du contenu de l'urne électronique :

4f436eb1c424a76e505e40a49646208779a29f5c58e9b36041a9862af94b365f

Empreinte permettant de vérifier l'intégrité des bulletins attendue après déchiffrement :

1221cca405bc9f2c86354ec586ccf4ca478d782aec0d9752c3ffc1bc8f2fdeaa

Cachet d'horodatage de la somme de contrôle :

Caractéristiques techniques des données de vote :
- Date de l'élection : 26/05/2026 à 16:10:25
- Nombre de bulletins : 99
- Nombre de bulletins valablement exprimés : 95
- Nombre de bulletins blancs : 4
- Nombre de bulletins nuls : 0

Dépouillement

Les membres du bureau de vote ont procédé au dépouillement le 26/05/2026 à 16:10:25 après avoir reconstitué la clé de chiffrement des bulletins à partir des fragments attribués lors de la cérémonie de scellement.

Le système a extrait de l'urne 99 bulletins dont 0 bulletin nul et 4 bulletins blancs soit un total de 95 bulletins valablement exprimés.

La liste d'émargement numérique contenait 99 entrées représentant 99 voix, correspondant bien au nombre de bulletins dans l'urne numérique.

Résultats du dépouillement

Nombre d'électeurs sur la liste électorale	182
Nombre de bulletins dans l'urne	99
Taux de participation	54,40 %
Nombre de suffrages valablement exprimés	95
Nombre de bulletins blancs	4
Nombre de bulletins nuls (hors blancs)	0
Nombre de sièges titulaires	3
Nombre de sièges suppléants	3

Résultats

Nom	Nb de voix	% des voix exprimées	Nb de sièges
Syndicat Autonome SPP-PATS 16	95	100,00 %	3
Total	95	100 %	

Détails de la liste "Syndicat Autonome SPP-PATS 16"

Nom du candidat	Élu ?
<u>BOY</u> Xavier	Titulaire
<u>RUER</u> Jean-Michel	Titulaire
<u>ROSEL</u> Vincent	Titulaire
<u>BROUCKAERT</u> Sylvain	Suppléant
<u>PARENT</u> Mathieu	Suppléant
<u>GENEAU</u> Damien	Suppléant

Détail des calculs d'attribution des 3 sièges

Calcul du quotient électoral : 31.67

Nombre de bulletins valablement exprimés / Nombre de sièges = $95 / 3 = 31.67$

Attribution de 2 siège à la liste Syndicat Autonome SPP-PATS 16 : Nombre de voix / Quotient électoral
= $95 / 31.67 = 2.9996842437638$

Attribution des sièges à la majorité relative

Attribution du siège 3 au plus fort reste :

- Liste "Syndicat Autonome SPP-PATS 16" :

- Moyenne des voix - (Nombre de sièges x Quotient électoral) = $95 - (2 \times 31.67) = 31.66$

Attribution du siège 3 à la liste : Syndicat Autonome SPP-PATS 16

AFFECTATION DES SIEGES

Affectation de 3 sièges à la liste Syndicat Autonome SPP-PATS 16

- Un siège est attribué à Xavier BOY (ordre de la liste)

- Un siège est attribué à Jean-Michel RUER (ordre de la liste)

- Un siège est attribué à Vincent ROSEL (ordre de la liste)

AFFECTATION DES SIEGES POUR LES SUPPLEANTS

Affectation de 3 sièges (suppléant) à la liste Syndicat Autonome SPP-PATS 16

- Un siège suppléant est attribué à Sylvain BROUCKAERT

- Un siège suppléant est attribué à Mathieu PARENT

- Un siège suppléant est attribué à Damien GENEAU

=> 3 hommes sont élus titulaires

=> 3 hommes sont élus suppléants

Aide aux électeurs

Certains électeurs ne pouvant se connecter à la plateforme de vote ont pu adresser une demande d'aide.

Les membres du bureau de vote, organisateurs ou l'équipe technique LegaVote se sont assurés de l'identité des personnes demandant les modifications, ils ont accepté 3 demandes et en ont clos 0.

Observations et réclamations

Pas d'observations particulières à formuler, tout s'est bien déroulé.

Annexes

L'ensemble des preuves du bon déroulement des opérations de vote permettant également un contrôle a posteriori est accessible via les fichiers suivants :

- **Rapport de résultats**

Fichier : 2_resultats_catsis_sapeurs_pompiers_professionnels_non_officie.txt
Empreinte (sha256) : *f38b272676c11f81ed12be6f8f789d07bad7d5fbd3cad2004b17d23d088e9d53*

- **Liste électorale**

Fichier : 2_listeelectorale_catsis_sapeurs_pompiers_professionnels_non_officie_982627237.csv
Empreinte (sha256) : *711876c2c622159606a5c8e7613685d27912295736236bde19fa7082bb80a69*

- **Liste des tickets**

Fichier : 2_modifs_catsis_sapeurs_pompiers_professionnels_non_officie.csv
Empreinte (sha256) : *fc3de378f6e1af705865b6a46c80f8fa9b38f24b0d2c5340eb5892910824df8b*

- **Liste d'émargement**

Fichier : 2_listeemargement_catsis_sapeurs_pompiers_professionnels_non_officie.csv
Empreinte (sha256) : *5001299f0770a88d068d1228a13a72f3ac505691be40992cfd0f2fc624291db5*

- **Registre d'activité du serveur de vote**

Fichier : 2_vote_registre.csv
Empreinte (sha256) : *e80227d3513c3aeeb849a41b19e888f721dd8b009b0c6cf1e8bc93777c947fb5*

- **Registre d'activité de l'urne**

Fichier : 2_urne_registre.csv
Empreinte (sha256) : *41fcc2451a1d28c6a9fac69d922a78d463e01ec9a60c86b755c96354f40f9990*

Signatures des membres du bureau de vote

LEGERON Catherine

Présidente

BARA Dalila

Secrétaire

GABRIEL Jean

Délégué de liste AS

BOY Xavier

Délégué de liste SA SPP PATS

Catherine LEGERON Dalila BARA Jean GABRIEL Xavier BOY

Signé le 26/05/2025 à 16:18:28 via 37,166.2,9

Signé le 26/05/2025 à 16:17:37 via 37,166.2,9

Signé le 26/05/2025 à 16:17:38 via 37,166.2,9

Signé le 26/05/2025 à 16:17:20 via 37,166.2,9

FORT Jean-Pierre

Délégué liste UDSP16

Jean-Pierre FORT

Signé le 26/05/2025 à 15:21:15 via 37,166.2,9

Le mardi 26 mai 2026 s'est réunie la commission de recensement des votes dans le cadre de l'élection citée en titre du présent procès-verbal, conformément aux dispositions :

- du code général des collectivités territoriales ;
- de la délibération du CASDIS du 11 février 2026 et de l'arrêté du Président du CASDIS n°334/2026 du 19 mars 2026 relatifs à la commission de recensement des votes pour la présente élection.

Cette commission était composée de :

- Mme Laurence CHAINTRON, Présidente, représentant monsieur le préfet de la Charente ;
- Mme Emilie RICHAUD, 1^{ère} vice-présidente représentant le Président du CASDIS ;
- M. Xavier BONNEFONT, Président de Grand Angoulême ;
- M. le colonel David FAVARD, Directeur départemental des services d'incendie et de secours.

Les membres suivants étaient toutefois excusés :

- Mme Isabelle LAGARDE, Maire de Oriolles ;
- M. Pierre-Hermann MUGNIER, Maire de Nanclars ;
- M. Renaud COMBAUD, Président de la communauté de communes Cœur de Charente ;

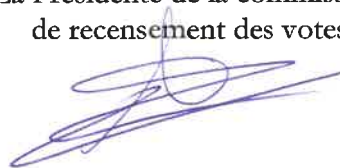
Les membres de la commission et les scrutateurs ont procédé au recensement, au contrôle des opérations électorales effectués par voie électronique dont la date de clôture du scrutin était fixée au 26 mai 2026. Enfin, les membres de la commission ont procédé à la proclamation des résultats.

Mentions réglementaires et signatures

Conformément aux dispositions de l'article R. 1424-13 du code général des collectivités territoriales, le Préfet, tout candidat ou tout électeur peut contester les résultats du présent scrutin devant le Tribunal administratif de Poitiers dans les 10 jours suivants leur publication.

Le présent procès-verbal, dressé et clos le 26 mai 2026 à 16h26, est signé par la Présidente de la commission de recensement des votes, après lecture par les membres de ladite commission. Il sera publié au recueil des actes administratifs du SDIS de la Charente.

La Présidente de la commission
de recensement des votes

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Laurence Chaintron', written over a faint circular stamp or watermark.

Laurence CHAINTRON



Elections CATSIS & CCDSPV 2026

Procès verbal de dépouillement

CATSIS - Officiers sapeurs-pompiers volontaires - Tour unique
Instance : CATSIS
Collège : SPV Officiers

Composition du bureau de vote

Le 26/05/2026 à 16:11:12, s'est réuni le bureau de vote de **SDIS - Charente** pour le scrutin **CATSIS - Officiers sapeurs-pompiers volontaires - Tour unique** composé de :

- LEGERON Catherine (Présidente) - *Détenteur d'un fragment de clé*
- BARA Dalila (Secrétaire) - *Détenteur d'un fragment de clé*
- GABRIEL Jean (Délégué de liste AS) - *Détenteur d'un fragment de clé*
- BOY Xavier (Délégué de liste SA SPP PATS) - *Détenteur d'un fragment de clé*
- FORT Jean-Pierre (Délégué liste UDSP16) - *Détenteur d'un fragment de clé*

Cérémonie de scellement

Lors d'une réunion de scellement effectuée avant le début du vote, les membres du bureau de vote ont pu :

- Vérifier la conformité de la configuration du vote
- Vérifier la conformité des propositions
- Assister à un test de scrutin - en son entier - comprenant notamment :
 - La saisie de clés permettant de générer la clé de chiffrement des bulletins
 - Le scellement de la plateforme de vote
 - La connexion d'un électeur sur son interface de vote
 - Le vote d'au moins un électeur
 - Le déclenchement du dépouillement grâce aux clés des membres du bureau de vote
 - La publication des résultats
- Etre formés à l'utilisation de la plateforme de vote en tant qu'électeur
- Etre formés à l'utilisation de la plateforme de vote en tant que membre du bureau de vote
- Constater l'accessibilité des instructions de vote

A l'issue de ces tests, vérifications et formations, le système de vote a été scellé le 12/05/2026 à 12:22:08 entraînant la génération des empreintes numériques suivantes :

Empreinte numérique de l'application (version 11.1.5) :

`fc7a329d76dd316f50440ade8f43de809d96fff0749beec6938b2551c16c65ff`

Empreinte numérique de la liste électorale du vote électronique :

`a8c3ea763bf953602b07c2db910698bb7b5aca458e99da2fe559fbf448b34db9`

303a65709727a9a1233b8440f1bbecba52d03b32fe0d09b8096ec64d762a765

Cachet d'horodatage de la somme de contrôle :

Contingency of the... (The following text is a dense, repetitive sequence of characters, likely a cryptographic hash or a corrupted data stream, used for verification purposes.)

Dépouillement

Les membres du bureau de vote ont procédé au dépouillement le 26/05/2026 à 16:11:12 après avoir reconstitué la clé de chiffrement des bulletins à partir des fragments attribués lors de la cérémonie de scellement.

Le système a extrait de l'urne 58 bulletins dont 0 bulletin nul et 6 bulletins blancs soit un total de 52 bulletins valablement exprimés.

La liste d'émargement numérique contenait 58 entrées représentant 58 voix, correspondant bien au nombre de bulletins dans l'urne numérique.

Résultats du dépouillement

Nombre d'électeurs sur la liste électorale	176
Nombre de bulletins dans l'urne	58
Taux de participation	32,95 %
Nombre de suffrages valablement exprimés	52
Nombre de bulletins blancs	6
Nombre de bulletins nuls (hors blancs)	0
Nombre de sièges titulaires	2
Nombre de sièges suppléants	2

Résultats

Nom	Nb de voix	% des voix exprimées	Nb de sièges
UDSP16	52	100,00 %	2
Total	52	100 %	

Détails de la liste "UDSP16"

Nom du candidat	Élu ?
<u>VALADE</u> Francis	Titulaire
<u>GABILAN</u> Mathieu	Titulaire
<u>GOUPILLEAU</u> Alicia	Suppléante
<u>RUTAULT</u> David	Suppléant

Détail des calculs d'attribution des 2 sièges

Calcul du quotient électoral : 26
Nombre de bulletins valablement exprimés / Nombre de sièges = $52 / 2 = 26$
Attribution de 2 siège à la liste UDSP16 : Nombre de voix / Quotient électoral = $52 / 26 = 2$
Attribution des sièges à la majorité relative
AFFECTATION DES SIEGES
Affectation de 2 sièges à la liste UDSP16
- Un siège est attribué à Francis VALADE (ordre de la liste)
- Un siège est attribué à Mathieu GABILAN (ordre de la liste)
AFFECTATION DES SIEGES POUR LES SUPPLEANTS
Affectation de 2 sièges (suppléant) à la liste UDSP16
- Un siège suppléant est attribué à Alicia GOUPILLEAU
- Un siège suppléant est attribué à David RUTAULT
=> 2 hommes sont élus titulaires
=> 1 femme et 1 homme sont élus suppléants

Aide aux électeurs

Certains électeurs ne pouvant se connecter à la plateforme de vote ont pu adresser une demande d'aide.

Les membres du bureau de vote, organisateurs ou l'équipe technique LegaVote se sont assurés de l'identité des personnes demandant les modifications, ils ont accepté 0 demande et en ont clos 0.

Observations et réclamations

Pas d'observations particulières à formuler, tout s'est bien déroulé.

Annexes

L'ensemble des preuves du bon déroulement des opérations de vote permettant également un contrôle a posteriori est accessible via les fichiers suivants :

- **Rapport de résultats**

Fichier : 3_resultats_catsis__officiers_sapeurs_pompiers_volontaires.txt
Empreinte (sha256) : *a5b7e4ef48ef6f0cd718c4b606cf519be41b585e0f6bca54ed6bae08bf9f487*

- **Liste électorale**

Fichier : 3_listeelectorale_catsis__officiers_sapeurs_pompiers_volontaires_4037422907.csv
Empreinte (sha256) : *83d85afb48ff82167c219f36f65e28825cd3b9b90e8a31b0a57b067eedacd1fa*

- **Liste des tickets**

Fichier : 3_modifs_catsis__officiers_sapeurs_pompiers_volontaires.csv
Empreinte (sha256) : *ff5279e97afe18e4e4ec9b144b22c7cd4257b939bd7630a254fb2915a886af8d*

- **Liste d'émargement**

Fichier : 3_listeemargement_catsis__officiers_sapeurs_pompiers_volontaires.csv
Empreinte (sha256) : *ed9e1a2a3d69aaf0530c878e46cb79186d9d53df8df9fd37f38b05822026b64*

- **Registre d'activité du serveur de vote**

Fichier : 3_vote_registre.csv
Empreinte (sha256) : *2cf8d2bdd8b6c9ba4974737891adf8021cc36928aa109c54c1930dbafbc5bfe7*

- **Registre d'activité de l'urne**

Fichier : 3_urne_registre.csv
Empreinte (sha256) : *3442e5e8fa7e0c860155a8dda2698c00814905376361cc4e75da6efcb14009d9*

Signatures des membres du bureau de vote

LEGERON Catherine

Présidente

BARA Dalila

Secrétaire

GABRIEL Jean

Délégué de liste AS

BOY Xavier

Délégué de liste SA SPP PATS

Catherine LEGERON Dalila BARA Jean GABRIEL Xavier BOY

Signé le 26/05/2025 à 15:29 via 81.208.142.166

Signé le 26/05/2025 à 15:11 via 81.208.142.166

Signé le 26/05/2025 à 16:12:39 via 81.164.2.9

Signé le 26/05/2025 à 16:12:39 via 81.208.142.166

FORT Jean-Pierre

Délégué liste UDSP16

Jean-Pierre FORT

Signé le 26/05/2025 à 15:24 via 81.208.142.166

Le mardi 26 mai 2026 s'est réunie la commission de recensement des votes dans le cadre de l'élection citée en titre du présent procès-verbal, conformément aux dispositions :

- du code général des collectivités territoriales ;
- de la délibération du CASDIS du 11 février 2026 et de l'arrêté du Président du CASDIS n°334/2026 du 19 mars 2026 relatifs à la commission de recensement des votes pour la présente élection.

Cette commission était composée de :

- Mme Laurence CHAINTRON, Présidente, représentant monsieur le préfet de la Charente ;
- Mme Emilie RICHAUD, 1^{ère} vice-présidente représentant le Président du CASDIS ;
- M. Xavier BONNEFONTI, Président de Grand Angoulême ;
- M. le colonel David FAVARD, Directeur départemental des services d'incendie et de secours.

Les membres suivants étaient toutefois excusés :

- Mme Isabelle LAGARDE, Maire de Oriolles ;
- M. Pierre-Hermann MUGNIER, Maire de Nanclars ;
- M. Renaud COMBAUD, Président de la communauté de communes Cœur de Charente ;

Les membres de la commission et les scrutateurs ont procédé au recensement, au contrôle des opérations électorales effectués par voie électronique dont la date de clôture du scrutin était fixée au 26 mai 2026. Enfin, les membres de la commission ont procédé à la proclamation des résultats.

Mentions réglementaires et signatures

Conformément aux dispositions de l'article R. 1424-13 du code général des collectivités territoriales, le Préfet, tout candidat ou tout électeur peut contester les résultats du présent scrutin devant le Tribunal administratif de Poitiers dans les 10 jours suivants leur publication.

Le présent procès-verbal, dressé et clos le 26 mai 2026 à 16h26, est signé par la Présidente de la commission de recensement des votes, après lecture par les membres de ladite commission. Il sera publié au recueil des actes administratifs du SDIS de la Charente.

La Présidente de la commission
de recensement des votes

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Laurence CHAINTRON



Elections CATSIS & CCDSPV 2026

Procès verbal de dépouillement

**CATSIS-Sapeurs-pompiers volontaires non officiers - Tour
unique
Instance : CATSIS
Collège : SPV non Officiers**

Composition du bureau de vote

Le 26/05/2026 à 16:11:50, s'est réuni le bureau de vote de **SDIS - Charente** pour le scrutin **CATSIS-Sapeurs-pompiers volontaires non officiers - Tour unique** composé de :

- LEGERON Catherine (Présidente) - *Détenteur d'un fragment de clé*
- BARA Dalila (Secrétaire) - *Détenteur d'un fragment de clé*
- GABRIEL Jean (Délégué de liste AS) - *Détenteur d'un fragment de clé*
- BOY Xavier (Délégué de liste SA SPP PATS) - *Détenteur d'un fragment de clé*
- FORT Jean-Pierre (Délégué liste UDSP16) - *Détenteur d'un fragment de clé*

Cérémonie de scellement

Lors d'une réunion de scellement effectuée avant le début du vote, les membres du bureau de vote ont pu :

- Vérifier la conformité de la configuration du vote
- Vérifier la conformité des propositions
- Assister à un test de scrutin - en son entier - comprenant notamment :
 - La saisie de clés permettant de générer la clé de chiffrement des bulletins
 - Le scellement de la plateforme de vote
 - La connexion d'un électeur sur son interface de vote
 - Le vote d'au moins un électeur
 - Le déclenchement du dépouillement grâce aux clés des membres du bureau de vote
 - La publication des résultats
- Etre formés à l'utilisation de la plateforme de vote en tant qu'électeur
- Etre formés à l'utilisation de la plateforme de vote en tant que membre du bureau de vote
- Constater l'accessibilité des instructions de vote

A l'issue de ces tests, vérifications et formations, le système de vote a été scellé le 12/05/2026 à 12:22:09 entraînant la génération des empreintes numériques suivantes :

Empreinte numérique de l'application (version 11.1.5) :

`fc7a329d76dd316f50440ade8f43de809d96fff0749beec6938b2551c16c65ff`

Empreinte numérique de la liste électorale du vote électronique :

`40129730fa450145d8f2fdf63e58f895baf470245cec318de18341812c95fb57`

Empreinte numérique de la configuration du vote et des propositions :

1997487886738b01eb8a423360f92495d553275bd7cd75e2b0df0741d68df3af

Empreinte numérique globale du vote :

55241246f796beb513c24a082f95fbab2ddf9770a855963626ef6e13c48f5407

Cachet d'horodatage de l'empreinte numérique globale du vote :

Déroulement du scrutin

Les électeurs ont pu se connecter pour voter à partir du 18/05/2026 à 15:30.

Les membres du bureau de vote ont pu suivre le bon déroulement des opérations de vote via l'interface de gestion mise à leur disposition en constatant notamment que :

- Avant le début du vote, l'urne et la liste d'emargement étaient bien vides
- Une fois l'heure de début de vote passée, les électeurs ont pu se connecter sur la plateforme de vote et voter
- La liste d'emargement s'est alors remplie progressivement et de la même manière que le nombre de bulletins dans l'urne
- Les électeurs connectés après le 26/05/2026 à 15:30 n'ont plus pu accéder au vote.
- Les électeurs connectés avant le 26/05/2026 à 15:30 ont pu exprimer leur choix jusqu'au 26/05/2026 à 15:50.

Fin du scrutin

Une fois l'heure de fin de vote passée, le contenu de l'urne et de la liste d'emargement ont été scellés et les membres du bureau de vote ont reçu les empreintes numériques correspondantes suivantes :

Empreinte numérique de la liste d'emargement électronique composée de 146 entrées représentant 146 voix :

6d778be39c261d8084ee1901760561e062222e6587defacd74db79fc889e926c

Empreinte numérique du contenu de l'urne électronique :

a15cee19a2c8a42e9ebaec7d04500d5dc38a51920aa7a053feff5c7349b3319

Empreinte permettant de vérifier l'intégrité des bulletins attendue après déchiffrement :

Résultats du dépouillement

Nombre d'électeurs sur la liste électorale	615
Nombre de bulletins dans l'urne	146
Taux de participation	23,74 %
Nombre de suffrages valablement exprimés	120
Nombre de bulletins blancs	26
Nombre de bulletins nuls (hors blancs)	0
Nombre de sièges titulaires	3
Nombre de sièges suppléants	3

Résultats

Nom	Nb de voix	% des voix exprimées	Nb de sièges
UDSP16	120	100,00 %	3
Total	120	100 %	

Détails de la liste "UDSP16"

Nom du candidat	Élu ?
<u>LACOUR</u> Alisson	Titulaire
<u>KERSSE</u> Thierry	Titulaire
<u>EPELY</u> Cécile	Titulaire
<u>PINEAU</u> Henry	Suppléant
<u>DAMBREVILLE</u> Valérie	Suppléante
<u>PEYS</u> Frédéric	Suppléant

Détail des calculs d'attribution des 3 sièges

Calcul du quotient électoral : 40
Nombre de bulletins valablement exprimés / Nombre de sièges = $120 / 3 = 40$
Attribution de 3 siège à la liste UDSP16 : Nombre de voix / Quotient électoral = $120 / 40 = 3$
Attribution des sièges à la majorité relative
AFFECTATION DES SIEGES
Affectation de 3 sièges à la liste UDSP16
- Un siège est attribué à Alisson LACOUR (ordre de la liste)
- Un siège est attribué à Thierry KERSSE (ordre de la liste)
- Un siège est attribué à Cécile EPELY (ordre de la liste)
AFFECTATION DES SIEGES POUR LES SUPPLEANTS
Affectation de 3 sièges (suppléant) à la liste UDSP16
- Un siège suppléant est attribué à Henry PINEAU
- Un siège suppléant est attribué à Valérie DAMBREVILLE
- Un siège suppléant est attribué à Frédéric PEYS
=> 2 femmes et 1 homme sont élus titulaires
=> 1 femme et 2 hommes sont élus suppléants

Aide aux électeurs

Certains électeurs ne pouvant se connecter à la plateforme de vote ont pu adresser une demande d'aide.

Les membres du bureau de vote, organisateurs ou l'équipe technique LegaVote se sont assurés de l'identité des personnes demandant les modifications, ils ont accepté 1 demande et en ont clos 0.

Observations et réclamations

Pas d'observations particulières à formuler, tout s'est bien déroulé.

Annexes

L'ensemble des preuves du bon déroulement des opérations de vote permettant également un contrôle a posteriori est accessible via les fichiers suivants :

- **Rapport de résultats**

Fichier : 4_resultats_catsis_sapeurs_pompiers_volontaires_non_officiers.txt
Empreinte (sha256) : *ac30f00573feb47e67f662426cf60bdc47614349a81ede119027b74617e0df3e*

- **Liste électorale**

Fichier : 4_listeelectorale_catsis_sapeurs_pompiers_volontaires_non_officiers_4068105920.csv
Empreinte (sha256) : *ccedbadb26db138f43648bbae2dc1f69495c65b383edb5c963d922580b7bad4*

- **Liste des tickets**

Fichier : 4_modifs_catsis_sapeurs_pompiers_volontaires_non_officiers.csv
Empreinte (sha256) : *204a3c278f0d47ebcc24a15dfe73c92237377479f5bb89f0c64666e77389a83*

- **Liste d'émargement**

Fichier : 4_listeemargement_catsis_sapeurs_pompiers_volontaires_non_officiers.csv
Empreinte (sha256) : *8c89f64d02696723d4045f95a272450c84d7b172e2438403dd047c844a9c3e05*

- **Registre d'activité du serveur de vote**

Fichier : 4_vote_registre.csv
Empreinte (sha256) : *3b2821930964bb19a1ce1cc982c7bfaf0d248957923140e6fc859d1f6b930693*

- **Registre d'activité de l'urne**

Fichier : 4_urne_registre.csv
Empreinte (sha256) : *05c3beebd5011e727fc05a378a4e7033c4683ce1c840e9ab0e096bb590f2fe5a*

Signatures des membres du bureau de vote

LEGERON Catherine

Présidente

BARA Dalila

Secrétaire

GABRIEL Jean

Délégué de liste AS

BOY Xavier

Délégué de liste SA SPP PATS

Catherine LEGERON Dalila BARA Jean GABRIEL Xavier BOY

Signé le 26/06/2025 à 16:17:59 via 07.166.761.86

Signé le 26/06/2025 à 16:17:59 via 07.166.761.86

Signé le 26/06/2025 à 16:17:59 via 07.166.761.86

Signé le 26/06/2025 à 16:17:59 via 07.166.761.86

FORT Jean-Pierre

Délégué liste UDSP16

Jean-Pierre FORT

Signé le 26/06/2025 à 16:24:17 via 07.166.761.86

Le mardi 26 mai 2026 s'est réunie la commission de recensement des votes dans le cadre de l'élection citée en titre du présent procès-verbal, conformément aux dispositions :

- du code général des collectivités territoriales ;
- de la délibération du CASDIS du 11 février 2026 et de l'arrêté du Président du CASDIS n°334/2026 du 19 mars 2026 relatifs à la commission de recensement des votes pour la présente élection.

Cette commission était composée de :

- Mme Laurence CHAINTRON, Présidente, représentant monsieur le préfet de la Charente ;
- Mme Emilie RICHAUD, 1^{ère} vice-présidente représentant le Président du CASDIS ;
- M. Xavier BONNEFONT, Président de Grand Angoulême ;
- M. le colonel David FAVARD, Directeur départemental des services d'incendie et de secours.

Les membres suivants étaient toutefois excusés :

- Mme Isabelle LAGARDE, Maire de Oriolles ;
- M. Pierre-Hermann MUGNIER, Maire de Nanclars ;
- M. Renaud COMBAUD, Président de la communauté de communes Cœur de Charente ;

Les membres de la commission et les scrutateurs ont procédé au recensement, au contrôle des opérations électorales effectués par voie électronique dont la date de clôture du scrutin était fixée au 26 mai 2026. Enfin, les membres de la commission ont procédé à la proclamation des résultats.

Mentions réglementaires et signatures

Conformément aux dispositions de l'article R. 1424-13 du code général des collectivités territoriales, le Préfet, tout candidat ou tout électeur peut contester les résultats du présent scrutin devant le Tribunal administratif de Poitiers dans les 10 jours suivants leur publication.

Le présent procès-verbal, dressé et clos le 26 mai 2026 à 16h26, est signé par la Présidente de la commission de recensement des votes, après lecture par les membres de ladite commission. Il sera publié au recueil des actes administratifs du SDIS de la Charente.

La Présidente de la commission
de recensement des votes

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'L. Chaintron', written over a faint circular stamp or watermark.

Laurence CHAINTRON



Elections CATSIS & CCDSPV 2026

Procès verbal de dépouillement

**CATSIS-PATS - Tour unique
Instance : CATSIS
Collège : PATS**

Composition du bureau de vote

Le 26/05/2026 à 16:12:29, s'est réuni le bureau de vote de **SDIS - Charente** pour le scrutin **CATSIS-PATS - Tour unique** composé de :

- LEGERON Catherine (Présidente) - *Détenteur d'un fragment de clé*
- BARA Dalila (Secrétaire) - *Détenteur d'un fragment de clé*
- GABRIEL Jean (Délégué de liste AS) - *Détenteur d'un fragment de clé*
- BOY Xavier (Délégué de liste SA SPP PATS) - *Détenteur d'un fragment de clé*
- FORT Jean-Pierre (Délégué liste UDSP16) - *Détenteur d'un fragment de clé*

Cérémonie de scellement

Lors d'une réunion de scellement effectuée avant le début du vote, les membres du bureau de vote ont pu :

- Vérifier la conformité de la configuration du vote
- Vérifier la conformité des propositions
- Assister à un test de scrutin - en son entier - comprenant notamment :
 - La saisie de clés permettant de générer la clé de chiffrement des bulletins
 - Le scellement de la plateforme de vote
 - La connexion d'un électeur sur son interface de vote
 - Le vote d'au moins un électeur
 - Le déclenchement du dépouillement grâce aux clés des membres du bureau de vote
 - La publication des résultats
- Etre formés à l'utilisation de la plateforme de vote en tant qu'électeur
- Etre formés à l'utilisation de la plateforme de vote en tant que membre du bureau de vote
- Constater l'accessibilité des instructions de vote

A l'issue de ces tests, vérifications et formations, le système de vote a été scellé le 12/05/2026 à 12:22:10 entraînant la génération des empreintes numériques suivantes :

Empreinte numérique de l'application (version 11.1.5) :

fc7a329d76dd316f50440ade8f43de809d96fff0749beec6938b2551c16c65ff

Empreinte numérique de la liste électorale du vote électronique :

a6f81a404c2cc1dfd6500f15ea720ba429f956dd1757ffe85c906e345fcd0967

Résultats du dépouillement

Nombre d'électeurs sur la liste électorale	64
Nombre de bulletins dans l'urne	43
Taux de participation	67,19 %
Nombre de suffrages valablement exprimés	41
Nombre de bulletins blancs	2
Nombre de bulletins nuls (hors blancs)	0
Nombre de sièges titulaires	2
Nombre de sièges suppléants	2

Résultats

Nom	Nb de voix	% des voix exprimées	Nb de sièges
<u>Avenir Secours</u>	22	53,66 %	1
<u>Syndicat Autonome SPP-PATS 16</u>	19	46,34 %	1
Total	41	100 %	

Détails de la liste "Avenir Secours"

Nom du candidat	Élu ?
<u>DAGUSET</u> Mickaël	Titulaire
<u>PELLETIER</u> Gabriel	
<u>PORTEJOIE</u> Emmanuelle	Suppléante
<u>DUBREAU</u> Anne	

Détails de la liste "Syndicat Autonome SPP-PATS 16"

Nom du candidat	Élu ?
<u>VILLETTE</u> Colleen	Titulaire
BOUFFART Nicolas	
<u>BERBESSON</u> Aurelien	Suppléant
ROUMAGNE Magalie	

Détail des calculs d'attribution des 2 sièges

Calcul du quotient électoral : 20.5
Nombre de bulletins valablement exprimés / Nombre de sièges = $41 / 2 = 20.5$
Attribution de 1 siège à la liste Avenir Secours : Nombre de voix / Quotient électoral = $22 / 20.5 = 1.0731707317073$
Attribution des sièges à la majorité relative
Attribution du siège 2 au plus fort reste :
- Liste "Avenir Secours" :
- Moyenne des voix - (Nombre de sièges x Quotient électoral) = $22 - (1 \times 20.5) = 1.5$
- Liste "Syndicat Autonome SPP-PATS 16" :
- Moyenne des voix - (Nombre de sièges x Quotient électoral) = $19 - (0 \times 20.5) = 19$
Attribution du siège 2 à la liste : Syndicat Autonome SPP-PATS 16
AFFECTATION DES SIEGES
Affectation de 1 siège à la liste Avenir Secours
- Un siège est attribué à Mickaël DAGUSET (ordre de la liste)
Affectation de 1 siège à la liste Syndicat Autonome SPP-PATS 16
- Un siège est attribué à Colleen VILLETTE (ordre de la liste)
AFFECTATION DES SIEGES POUR LES SUPPLEANTS
Affectation de 1 siège (suppléant) à la liste Avenir Secours
- Un siège suppléant est attribué à Emmanuelle PORTEJOIE
Affectation de 1 siège (suppléant) à la liste Syndicat Autonome SPP-PATS 16
- Un siège suppléant est attribué à Aurelien BERBESSON
=> 1 femme et 1 homme sont élus titulaires
=> 1 femme et 1 homme sont élus suppléants

Aide aux électeurs

Certains électeurs ne pouvant se connecter à la plateforme de vote ont pu adresser une demande d'aide.

Les membres du bureau de vote, organisateurs ou l'équipe technique LegaVote se sont assurés de l'identité des personnes demandant les modifications, ils ont accepté 1 demande et en ont clos 1.

Observations et réclamations

Pas d'observations particulières à formuler, tout s'est bien déroulé.

Annexes

L'ensemble des preuves du bon déroulement des opérations de vote permettant également un contrôle a posteriori est accessible via les fichiers suivants :

- **Rapport de résultats**

Fichier : 5_resultats_catsis_pats.txt

Empreinte (sha256) : 04225204a68c792a7484b92f489f1d3b24f061877ea3ba28dda659930716d016

- **Liste électorale**

Fichier : 5_listeelectorale_catsis_pats_3502029855.csv

Empreinte (sha256) : 0f501359b114bea56ef449389af90ed2fb46644df43180c01720370f17be3235

- **Liste des tickets**

Fichier : 5_modifs_catsis_pats.csv

Empreinte (sha256) : 97ba7649c218bcae20b14becde2b851932a8fe6e08522039318e4e8a08341af4

- **Liste d'émargement**

Fichier : 5_listeemargement_catsis_pats.csv

Empreinte (sha256) : 15843c918728a87f19ff3b4b4c8ec0e7c6c8b05c64d64a3f9a97be6a35c8953b

- **Registre d'activité du serveur de vote**

Fichier : 5_vote_registre.csv

Empreinte (sha256) : 91b07607126c79bdb0fc3d574b5f0f6d39c26c66f48c3630b2882095d804264e

- **Registre d'activité de l'urne**

Fichier : 5_urne_registre.csv

Empreinte (sha256) : 5c7e8e11f8e88a9aef0aad6c631325f365b74cac47f796e87d85e2b58fda259a

Signatures des membres du bureau de vote

LEGERON Catherine

Présidente

BARA Dalila

Secrétaire

GABRIEL Jean

Délégué de liste AS

BOY Xavier

Délégué de liste SA SPP PATS

Catherine LEGERON Dalila BARA Jean GABRIEL Xavier BOY

Signé le 26/05/2025 à 15:16:29 via 81.206.142.106

Signé le 26/05/2025 à 15:17:16 via 81.206.142.106

Signé le 26/05/2025 à 16:17:46 via 87.186.2.9

Signé le 26/05/2025 à 16:17:51 via 81.206.142.106

FORT Jean-Pierre

Délégué liste UDSP16

Jean-Pierre FORT

Signé le 26/05/2025 à 15:21:17 via 81.206.142.106

Le mardi 26 mai 2026 s'est réunie la commission de recensement des votes dans le cadre de l'élection citée en titre du présent procès-verbal, conformément aux dispositions :

- du code général des collectivités territoriales ;
- de la délibération du CASDIS du 11 février 2026 et de l'arrêté du Président du CASDIS n°334/2026 du 19 mars 2026 relatifs à la commission de recensement des votes pour la présente élection.

Cette commission était composée de :

- Mme Laurence CHAINTRON, Présidente, représentant monsieur le préfet de la Charente ;
- Mme Emilie RICHAUD, 1^{ère} vice-présidente représentant le Président du CASDIS ;
- M. Xavier BONNEFONT, Président de Grand Angoulême ;
- M. le colonel David FAVARD, Directeur départemental des services d'incendie et de secours.

Les membres suivants étaient toutefois excusés :

- Mme Isabelle LAGARDE, Maire de Oriolles ;
- M. Pierre-Hermann MUGNIER, Maire de Nanclars ;
- M. Renaud COMBAUD, Président de la communauté de communes Cœur de Charente ;

Les membres de la commission et les scrutateurs ont procédé au recensement, au contrôle des opérations électorales effectués par voie électronique dont la date de clôture du scrutin était fixée au 26 mai 2026. Enfin, les membres de la commission ont procédé à la proclamation des résultats.

Mentions réglementaires et signatures

Conformément aux dispositions de l'article R. 1424-13 du code général des collectivités territoriales, le Préfet, tout candidat ou tout électeur peut contester les résultats du présent scrutin devant le Tribunal administratif de Poitiers dans les 10 jours suivants leur publication.

Le présent procès-verbal, dressé et clos le 26 mai 2026 à 16h26, est signé par la Présidente de la commission de recensement des votes, après lecture par les membres de ladite commission. Il sera publié au recueil des actes administratifs du SDIS de la Charente.

La Présidente de la commission
de recensement des votes

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Laurence Chaintron', written over a faint circular stamp or watermark.

Laurence CHAINTRON